

SNIDE

# Economie & Humanisme

Numéro 372 • Revue trimestrielle • mars 2005



**dossier**

**EAU ET  
POUVOIRS**

REVUE EN LIGNE

28583  
 OUI     NON

Dépouillée ----- 1 -----

Numérisée / téléchargée -----

Présaisie -----

Q1, Q Socio

- Mixité sociale, diversité sociale
- 1940-2005 : l'esprit de résistance
- Débats : Michel Camdessus

# Economie & Humanisme

*Rigueur d'analyse et engagement éthique*

*revue trimestrielle fondée en 1942 par L.-J. Lebre*

- L'humanisme sur lequel se fonde le projet de l'association Economie & Humanisme (revue, études, conseil, formations, sessions, débats...) se rapporte et s'adresse à des femmes et des hommes divers dans leurs origines et le sens qu'ils donnent à leur existence. Il n'est ni dogmatique ni moralisateur, mais éthique ; il en appelle à la responsabilité de chacun face au devenir de tous.
- Toute réalité, tout enjeu collectif a une dimension économique. Celle-ci peut être abordée en tant que telle, mais elle ne se comprend véritablement qu'en relation avec tout ce qui constitue et fait évoluer les sociétés (facteurs culturels, démographiques, dynamiques sociales...).
- Eclairer, analyser, mettre en relation, dans le temps et dans l'espace, cette dimension économique vise à donner aux acteurs de la société, du simple citoyen au décideur, une part des clés pour maîtriser les réalités qui sont les leurs, dans une finalité de développement équitable et solidaire.

*« L'observation du réel avec le souci du bien humain donne la vraie culture. »*

*(L.-J. Lebre)*

La revue Economie & Humanisme propose quatre fois par an :

- **un dossier de 60 pages** axé sur une question forte concernant la vie économique et le développement des sociétés humaines ;
- **des rubriques** : territoires, insertion, altérités, international, éthique, documents, débats ;
- **des chroniques** : économie et société (Y. Crozet), raisons d'agir (H. Puel).

## ■ Conseil d'orientation :

Vincent Berthet (directeur), Geneviève Decrop, Étienne Duval, Patrick Gilromini, Jean Héritier, Ludovic de Lalaubie, Nathalie Lauriac, Patrick Lusson, Michel Méry, Patrick Mundler, Betty Nguyen, Hugues Puel, Claude Royon (rédacteur), Monique Scout.

## ■ Collaborateurs récents de la revue :

J.-P. Aldeguer, P. de Arruda Sampaio, R. Ballain, Ph. Bernoux, L. Besson, G. Bertolini, G. Cavaller, E. Cediey, H. de Chaponay, D. Clerc, G. de Robien, G. Desrumaux, J. Dughera, J.-E. Durao, A. Gachet, L. Ghekière, P. Gire, P.-Y. Gomez, G. Gontcharoff, J.-J. Granelle, R. Guilhot, A. Larceneux, Ch. Le Bas, L. Levêque, B. Lordon, C. Mouchot, P. Peillon, M.-A. Poisson, J. Prieto Amaya, Ph. Roqueplo, A. Saldomando, P. Sauvage, P. Simon, Y. Soudan, J. Vanoye, V. Viet, S. Wuhl...

## ■ et les équipiers de l'association :

E. Baye, M. Bernard, L. Chamolle, M. Clément, S. Ebermeyer, G. Fournier, M. Fragnon, R. Hadjersi, F. Harbouche, C. Harpet, R. Le Floch, S. Marques, F. Minet, N. Mourgeon, D. Rivière, B. Sahraoui, M. Sévin, I. Volle.

## ABONNEMENT 2005

*1 an - 4 numéros*

FRANCE : 45 €

UE : 51 €

HORS UE : 50 €

ETUDIANT : Demi-Tarif

Règlement à l'ordre de :

**Economie &  
Humanisme**

14, rue Antoine Dumont

69372 LYON CEDEX 08

Tél. : 04.72.71.66.66

Fax : 04.78.69.86.96

courriel :

fatima.harbouche@

economie-humanisme.org

site web : [http://www.](http://www.economie-humanisme.org)

economie-humanisme.org

Photo de couverture :

Hydraulique sans frontière

Ce n'est pas un des moindres paradoxes de ce début de millénaire que de voir dans le même temps un envahissement de la société par la mesure quantitative des réalités économiques et sociales, et une mise en cause non moins envahissante de cette mesure. Les sciences sociales sont habituées aux controverses doctrinales, les sciences dites exactes aussi. Mais on assiste à une multiplication de la contestation des données publiées, de leur interprétation, voire du principe même d'une mesure quantitative.

Cette réaction peut se comprendre. L'invasion des chiffres dans tous les secteurs de la vie quotidienne a de quoi énerver. La mesure est partout. Des panneaux de rues aux journaux d'information, elle rythme la vie quotidienne. La numérisation se généralise et l'emporte définitivement sur l'analogie. L'évaluation globale, l'estimation, l'ordre de grandeur perdent de leur valeur au profit de la mesure exacte, aujourd'hui largement automatisée.

Car toute mesure se doit d'être communiquée avec précision, même si l'objet mesuré n'est pas précisément connaissable. Ainsi le bilan du tsunami de 2004 a pu passer en quelques semaines d'une « première estimation » établie à 20 000 victimes à plus de 300 000 morts et disparus, vidant de tout sens le chiffre initial.

La production d'un chiffre a souvent une fonction de réassurance face à un phénomène qui inquiète, qui enthousiasme, qu'on combat ou qui mobilise. Il ne sert plus alors à mesurer une donnée objective – d'autant que, comme pour les statistiques du chômage ou de l'accidentologie routière, les changements dans les modes de calcul font d'eux-mêmes évoluer (à la baisse) les chiffres – mais à produire un effet politique ou psychologique.

Cet effet se retrouve dans les sciences sociales, avec en arrière plan l'idée implicite

que ce qui se mesure quantitativement a toujours plus de poids que ce qui s'évalue sans les chiffres. Or, la mesure chiffrée des phénomènes économiques et sociaux est sujette à bien des cautions. Témoin le débat suscité depuis plusieurs mois par *L'écologiste sceptique* (1) du statisticien danois Bjorn Lomborg qui, à partir des statistiques publiques, développe des thèses majoritairement contredites par la communauté scientifique internationale. En elles-mêmes, les données ne sont pas en cause. C'est leur agrégation et surtout leur interprétation qui sont dénoncées.

Autre exemple : la mesure de la pauvreté en France et dans le monde. Enjeu politique et psychologique important, elle est largement controversée. Monétaire ou fondée sur les conditions de vie, la mesure quantitative de la pauvreté ne reflète qu'une partie visible de la réalité. Elle ne fait pas apparaître la manière dont les personnes vivent effectivement cet état et les représentations qu'elles s'en font. Cette réalité là, seul un travail qualitatif d'enquête avec les populations concernées peut permettre de la connaître et de l'évaluer. Sans négliger les chiffres, mais en sachant les comprendre, une approche rigoureuse des réalités sociales implique donc aussi l'expérience directe et sensible des réalités qu'on veut montrer.

C'est le sens de l'évolution assez constante des méthodes d'enquêtes d'Economie & Humanisme, qui l'ont amenée à sa vision actuelle mêlant, avec la même rigueur, l'analyse des faits et des chiffres, le recueil des connaissances de terrain (« l'expertise des gens ») et l'implication des acteurs.

**Bruno Vincenti**

Délégué général d'Economie et Humanisme

(1) Éditions Le Cherche midi, 2004.



# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Bruno Vincenti	Vérités .....	1
----------------	---------------	---



## DÉBATS

Michel Camdessus	La France, en Europe, dans le monde .....	5
------------------	---	---



## DOSSIER

### EAU ET POUVOIRS

#### Ouverture

Vincent Berthet	L'eau sous tensions .....	12
-----------------	---------------------------	----

#### 1 EAU, ENJEU DE POUVOIR. Des milieux et des hommes

*De l'eau, cette ressource vitale, à la fois abondante et mal répartie, les sociétés font des usages divers, concurrents, souvent destructeurs. Des cadres de référence et des structures pour une gestion concertée de l'eau émergent progressivement.*

[L'eau au fil des pages] .....	18
--------------------------------	----

S. Petitet, G. Schneier-Madanes	Le « modèle du réseau » face aux enjeux du développement durable .....	19
---------------------------------	--	----

Colin Niel	[Guyane : l'or tue le fleuve] .....	20
------------	-------------------------------------	----

Agathe Euzen	[L'eau dans l'espace domestique ou les pouvoirs invisibles] .....	25
--------------	---	----

Bastien Alfeltranger	Mékong : un complexe « hydropolitique » régional .....	26
----------------------	--	----

Claude Parry	[Israël-Palestine : la loi du plus fort] .....	28
--------------	--	----

Jean-Marc Fournier	Villes d'Amérique latine : stabilité et recomposition des acteurs .....	33
--------------------	---	----

Éric Baye	Villes d'Asie : l'action des organismes internationaux .....	37
-----------	--	----

Jean-Paul Hagbe	[Deux siècles de gestion de l'eau en France] .....	41
-----------------	--	----

Sarah Feuillette	L'eau en France : la gestion concertée au milieu du gué .....	42
------------------	---	----

#### 2 EAU, SOURCE DE SOLIDARITÉS ? Acteurs et responsabilités

*Le droit de tous à une eau de qualité impose des coopérations. Citoyens, pouvoirs politiques à tous les échelons, entreprises, monde de la recherche... tous sont responsables de l'avenir de l'eau.*

Anne Le Strat	Eau de Paris, paris pour l'eau .....	48
---------------	--------------------------------------	----

J.-B. Damiens, T. Coutand, P. Paquiot	[Quelles marges d'initiative pour une assemblée régionale ?] .....	50
---------------------------------------	--	----

Sylvie Clarimont	[Politique hydraulique espagnole] .....	54
------------------	---	----

S. Duplan, Ph. Blancher, L. Belmont	Gestion de l'eau : entre rapports de forces et solidarité .....	56
-------------------------------------	---	----

<i>Janine Lbert</i>	[Le système Eau-Ville-Territoire] .....	58
<i>Hélène Xbaard</i>	[Le risque inondation : informer pour faire face] .....	60
<i>Denis Baulier</i>	[Associations : de la défensive à la proposition globale] .....	64
<i>Bruno Capdeville</i>	<b>Martinique : eau et milieux aquatiques, une gestion indissociable</b> .....	65
<i>Philippe de Pachtère</i>	[La contribution de la culture scientifique et technique] .....	70
<i>Madeleine de Grandmaison</i>	<b>RIOB : organiser une coopération durable</b> .....	73
<i>Léna Salamé</i>	[Guerres de l'eau : fantasmes et réalités] .....	76
<i>Denis Desille</i>	<b>Mali : une gestion communautaire dans les petites villes rurales</b> .....	78
<i>Jacques Bigot</i>	<b>Techniques sobres, prise en charge collective</b> .....	80
<i>Olivier Bommelaer</i>	<b>Une loi pour fluidifier les coopérations</b> .....	81
<i>Vincent Berthel</i>	<b>Perspectives. L'eau, défi politique</b> .....	83



## CHRONIQUES

### ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ

<i>Yves Crozet</i>	<b>Villes européennes : le défi de la maîtrise de la mobilité</b> .....	88
--------------------	---	----

### RAISONS D'AGIR

<i>Violette Maurice</i>	<b>L'esprit de résistance</b> .....	92
-------------------------	-------------------------------------	----



## RUBRIQUES

### INTERNATIONAL

<i>Economie &amp; Humanisme</i>	<b>Face aux conséquences du raz de marée en Asie</b> .....	96
---------------------------------	--	----

### INSERTION

<i>Michel Dinot</i>	<b>Une action sociale participative, pourquoi ?</b> .....	99
---------------------	---	----

### ALTÉRITÉS

<i>Habitat et Humanisme</i>	<b>De la mixité sociale à la diversité</b> .....	102
-----------------------------	--	-----

### ÉTHIQUE

<i>Pierre Alanche</i>	<b>Administrateurs salariés : une brèche pour d'autres valeurs</b> .....	105
-----------------------	--	-----



## DOCUMENTS

### LE LIVRE DU TRIMESTRE

<b>Revue <i>Travail et Emploi</i> n° 100</b> .....	110
--	-----

<b>PARUTIONS RÉCENTES « voir » « lire »</b> .....	111
---	-----

<b>Livres reçus</b> .....	115
---------------------------	-----

*Dossier du prochain numéro : LES FEMMES, LA VILLE, LE TEMPS*

Pour les abonnés de la revue, la Lettre d'information (n° 43, mars 2005)  
de l'association Economie & Humanisme est jointe à cet envoi.

The word 'dial' is written in a large, elegant, cursive script. The letters are fluid and interconnected, with a prominent loop on the 'i' and a long, sweeping tail on the 'l'.

*est un*  
**périodique d'information bi-mensuel**  
**consacré exclusivement à l'Amérique latine.**

Les dossiers décryptent **les évolutions majeures des sociétés latino-américaines**, permettant de suivre une actualité peu présente dans les médias (droits de l'homme, mouvements alternatifs, peuples autochtones, justice, pauvretés, société civile, Églises, écologie, etc.).

Tous les textes publiés sont des **documents originaux** provenant d'Amérique latine et **traduits en français**.

Des **dossiers thématiques** sont aussi proposés sur un **pays** ou un **sujet particulier** (peuples indigènes, multinationales, enfants, etc.). Ces dossiers, vendus sur demande, reprennent l'ensemble des articles récents publiés dans *dial*.

*Envoi d'un numéro spécimen sur demande.*

**Abonnement** : 65 euros pour la France et 78 euros pour l'étranger.

*dial* offre également un centre de documentation, et un site WEB qui complète la version papier du périodique.

A smaller version of the 'dial' logo, written in the same elegant cursive script as the one at the top of the page.

DIAL, 38 rue du Doyenné - 69005 LYON - Tél. 04 72 77 00 26  
Site internet : <http://www.dial-infos.org> - E-mail : [dial@globenet.org](mailto:dial@globenet.org)

## LA FRANCE, EN EUROPE, DANS LE MONDE

*Entretien avec Michel Camdessus*

*Rarement comme dans le cas du rapport « Le sursaut » (1), remis au gouvernement français (octobre 2004) par un groupe de travail présidé par Michel Camdessus (2), la production d'un groupe d'experts portant sur des questions sociétales de fond aura été si vite et superficiellement condamnée, ou approuvée... à moins qu'elle ne soit reléguée au triste index des textes « empêcheurs de penser en rond ». Economie & Humanisme a souhaité proposer à ses lecteurs le point de vue de Michel Camdessus, en écho à plusieurs points importants de cette démarche collective.*

**Michel Camdessus** : Dans notre rapport, on peut trouver quelques bonnes nouvelles. Une d'entre elles tient en ceci et elle a été pour moi une surprise : si vingt Français, d'origines professionnelles et de sensibilités politiques les plus diverses (3) travaillent ensemble une centaine de jours, dans une grande écoute mutuelle, ils arrivent à des conclusions unanimes : oui, nous parlons ensemble d'un nécessaire sursaut, d'un risque de décrochage de la France, nous soutenons que le système de protection sociale que la France s'est donné s'est, depuis quarante ans, beaucoup alourdi et a perdu en efficacité redistributive.

Mais nous disons aussi que si des réformes profondes sont faites, il est possible de mettre la France face à ses défis, et en premier lieu à ce défi majeur qu'est l'in-

justice faite aux jeunes (4). Nous croyons à la possibilité pour les Français de sortir de leur frilosité et de leur peur de l'avenir, si nous sommes d'accord pour créer des structures de dialogue.

**Economie & Humanisme** : Parmi les critiques qu'a suscitées le rapport, certaines vous ont-elles paru pertinentes ?

**M. C.** : Ce qui est pertinent, c'est notre rapport. Ces critiques sont venues de personnes qui ne l'ont pas lu, et qui parfois ont voulu faire du « *character destruction* » comme disent les Anglo-saxons. Les critiques ont porté avant tout sur telle ou telle des mesures suggérées. Beaucoup n'ont pas compris, ou pas voulu comprendre, que les mesures suggérées le sont surtout pour donner à réfléchir, alors que l'essentiel du rapport est dans la stratégie d'ensemble qu'il propose.

Le cœur de ce rapport est dans cette conviction, partagée par tous ses signataires : la France a un avenir si elle s'engage

(1) Éd. La Documentation Française, disponible et téléchargeable à l'adresse <http://les.rapports.ladocumentationfrancaise.fr>

(2) Ancien Directeur général du Fonds Monétaire International, président des Semaines Sociales de France.

(3) Le groupe était composé de dirigeants d'entreprises publiques et privées, de leaders syndicaux, d'universitaires, de responsables associatifs. Une cellule d'experts européens a par ailleurs été chargée de rendre un avis (Annexe du rapport) sur la pertinence du rapport au regard des défis essentiels de l'Europe et du monde.

(4) « Le traitement que nous réservons aux jeunes est un véritable symbole de nos dysfonctionnements. A travers l'augmentation de la dette, ce sont eux qui paieront, en fait, les déficits des services publics que nous utilisons aujourd'hui. Ce sont eux qui, demain, en violation flagrante d'un des principes du Développement durable, supporteront directement la charge de la réduction de la vie active que nous nous sommes octroyés. Enfin, c'est sur eux que se concentrent dès maintenant l'insécurité et la précarité. Les jeunes sont les grandes victimes de l'absence d'adaptation de notre modèle social. » (*Le sursaut*, p. 30)

dans la voie du Développement Durable. Nous sommes loin du compte aujourd'hui, en France, sur les trois paramètres centraux de ce concept.

Ce qui est central pour notre avenir, c'est que toute mesure sociale doit être prise après un jugement sur son impact économique, et vice versa.

## Un État plus agile

Cette circularité est possible, mais à condition d'« agiliser » l'État, que l'on a laissé s'alourdir épouvantablement (5), alors que nous avons une fonction publique excellente et malheureuse de se voir regardée comme un handicap pour le pays. Le niveau de notre dialogue social au sein de l'État est primitif. En particulier, la fonction publique n'est jamais associée à la réflexion sur le changement dans le secteur public, si ce n'est sur les questions catégorielles. Nous gaspillons ainsi une source précieuse de propositions, et nous rendons impossible une réforme qui ne peut se concevoir et se conduire sans l'association étroite des principaux intéressés.

Ce travail pour « agiliser » l'État est nécessaire pour une avancée à la fois vers la cohésion sociale et vers l'économie de la connaissance que l'Europe s'est fixée comme cap au Sommet de Lisbonne. Si les dépenses publiques françaises passaient de 54 % du PIB à 49 % (le taux moyen de dépenses publiques au sein de l'Eurogroup), si l'endettement public diminuait en dessous de 60 % du PIB, des tâches urgentes pourraient être accomplies, alors que dans la situation présente la marge de manœuvre de l'État est réduite à peu de chose.

*E & H : Pour beaucoup, une baisse des dépenses de l'État signifie que certains services publics seront assurés par un secteur privé guidé par les références ultra-libérales...*

**M. C. :** Je ne vois pas, d'abord, pourquoi le

privé serait d'office moins à la hauteur que le public pur réaliser de pures tâches d'exécution. Certes Margaret Thatcher, avec la façon dont a été privatisé le chemin de fer britannique, a donné des alibis aux cheminots français ! Cela ne doit pas nous empêcher de voir les marges d'ajustement qui existent dans le service public ferroviaire, et plus encore peut-être dans d'autres domaines. Ce qui est important, c'est de discerner tout ce qui est stratégique pour l'intérêt général et tout ce qui ne l'est pas. Ce qui est stratégique doit rester entre les mains de l'État. Il est grand temps de regarder attentivement comment les pays nordiques ont remarquablement réalisé la réforme de leur système, sans en altérer l'efficacité sociale.

*E & H : La question de fond n'est donc pas celle du nombre des fonctionnaires, mais des rôles qui sont les leurs...*

**M. C. :** Le gouvernement actuel se trompe en donnant l'impression qu'il ne s'attache qu'à la réduction du nombre des fonctionnaires et en présentant cette réduction comme résolvant les problèmes de la France. Nous n'avons pas préconisé, à court terme, une diminution des prélèvements obligatoires, mais seulement celle de la dépense publique. L'essentiel serait de progresser dans le dialogue sur les rôles attendus de l'État. Le débat sur l'État, qu'il faut conduire avec les fonctionnaires, fait, je le répète, cruellement défaut.

*E & H : Pourquoi, selon vous, y répugnez-vous en France ? Est-ce par un manque de perspectives ou de projet global ?*

**M. C. :** Ce débat n'existe pas parce que le travail d'explication et le dialogue sont absents. Le Commissariat au Plan a été réduit dans ses ambitions et ses moyens. Dans les années 1970, les orientations du pays étaient discutées avec toutes ses forces vives. Aujourd'hui, les politiques éco-

(5) L'empilement des échelons territoriaux, par exemple, est un sérieux problème.





nomique et sociale ne sont que rarement situées dans leur perspective à moyen terme. Le Conseil Économique et Social lui-même est pointé du doigt comme un organisme vieillot : c'est faux, le CES fait un travail excellent, avec des décisions adoptées, après débat, souvent par consensus. Il est temps de faire vivre une démocratie participative.

*E & H : Pour ce groupe de travail, et cela rejoint fortement vos autres engagements personnels, c'est dans le cadre de la construction européenne que la société française a un avenir...*

## L'Europe creuset de l'avenir français

**M. C. :** Oui, et en pensant à ce qui est au tréfonds de l'identité européenne, c'est-à-dire la dimension d'ouverture. Sur cette base, l'Europe a le devoir de devenir ce qu'elle dit d'elle-même dans le Préambule du projet de Constitution : un espace privilégié de l'espérance humaine. C'est dans cette perspective magnifique mais exigeante que nous devons situer nos choix politiques majeurs. Ce devrait être, au début du XXI<sup>ème</sup> siècle, la manière européenne de remplir ce seul devoir inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme : la fraternité.

*E & H : Mais alors, quel écart, surtout si l'on pense à l'attitude de l'Union européenne par rapport à la pauvreté, sur son territoire et dans le monde !*

**M. C. :** La voie d'avenir, pour l'Europe, c'est de tenir parole : sur le programme du Millénaire (6) porté par l'ONU, sur l'engagement de « partenariat pour l'Afrique » qu'elle a souscrit. À partir du moment où elle démontrera qu'elle prend pleinement au sérieux ces engagements, l'Union remplira au cœur de la mondialisation le rôle qui doit être le sien, comme première puissance commerciale mondiale, pour une mondialisation de la solidarité.

*E & H : On peut voir l'adhésion annoncée au programme du Millénaire comme signifiant des engagements, mais aussi un refus de s'engager pour rompre vraiment avec la pauvreté...*

**M. C. :** Votre question est paradoxale, mais il est vrai – et je le répète depuis des années – que se donner pour objectif la réduction de la pauvreté extrême pour 50 % des populations concernées, c'est se résigner à ce que l'autre moitié reste pauvre. Mais ne rêvons pas trop : si l'on reste sur la trajectoire actuelle, comme l'indique le récent rapport du PNUD (7), cet objectif modeste ne serait atteint qu'en 2147 ! Arriver à ouvrir le droit à l'école primaire pour tous, les garçons et surtout les filles, d'ici 2015, c'est une avancée. Se placer sur une trajectoire de changement, c'est cela qui est une révolution.

Il faut donc que nous nous mobilisions sur le respect, par l'Europe, de la parole donnée. Mais l'Union ne peut rien sans la poussée de ses citoyens, d'où un effort nécessaire de pédagogie, d'éducation. Il faut expliquer, proposer, mobiliser, partager avec nos concitoyens le plus haut niveau possible de solidarité grâce à l'acceptation par tous d'une remise en cause de ce qui relève de leur propre superflu au lieu de se contenter, comme trop souvent dans les milieux bien-pensants – au sein desquels se rangent bien des militants qui ne le soupçonnent pas – de réclamer que l'on fasse payer les multinationales ou les plus riches.

*E & H : En ce domaine et en d'autres, vos propositions sont avant tout pragmatiques. À quoi cette attitude tient-elle ?*

**M. C. :** Je suis pragmatique, oui. Ma vie professionnelle m'a appris que l'objectif doit être d'être toujours assez attentif aux occa-

(6) Ensemble d'engagements de la communauté internationale sur l'accès des groupes sociaux pauvres aux droits de base, à échéance 2015.

(7) Programme des Nations-Unies pour le Développement.

sions qui peuvent surgir dans toute la complexité des événements, pour saisir toutes les chances d'avancer vers des objectifs apparemment utopiques, qui peuvent soudain commencer à devenir réalisables.

Concernant l'Europe, elle a devant elle trois défis phénoménaux : celui de faire émerger sa propre identité, alors que ses peuples sont presque tous mobilisés par des problèmes intérieurs pressants ; celui, tout à fait simultané, de l'effort de générosité à effectuer pour faciliter aux dix nouveaux membres une accélération de leur croissance similaire à celle qu'ont connue en leur temps l'Espagne, le Portugal, l'Irlande...

Ce défi est formidable, car il s'agit non seulement de leur accorder des soutiens financiers, mais d'accepter leur concurrence ; accepter par exemple que les agriculteurs polonais ou hongrois produisent une part des foies gras et des jambons que nous produisons et consommons. Le troisième défi est celui des engagements européens face à la pauvreté dans le monde, en Afrique en particulier. (8) Celui-ci est gigantesque et très largement ignoré bien qu'il était déjà pris en compte dans la déclaration Schuman du 10 mai 1950 !

*E & H : Au nom de la force du projet historique de construction européenne, doit-on accepter l'ensemble des politiques européennes actuelles ?*

## Dialogue et tâtonnement en Europe

**M. C. :** Il ne faut pas se tromper sur notre situation actuelle ; c'est celle de l'Europe des Vingt-cinq, et non d'une Europe dans laquelle les Français peuvent faire prévaloir leur point de vue comme dans l'Europe des Six à partir d'une vision franco-allemande partagée. Les Dix qui viennent d'accéder à l'Union sont presque tous pilotés par des Hayekiens, qui ne veulent pas entendre parler de l'« économie sociale de marché ». Pour eux, la justice sociale est un concept

suspect, ils y voient le retour d'une mainmise de l'État sur la société. Le travail sera long pour s'entendre sur une visée commune. Elle ne pourra refléter exactement ni le modèle des uns, ni celui des autres. Cela appellera un long dialogue et beaucoup de tâtonnements. Mais il serait fou d'attendre une prétendue meilleure Constitution pour le tenter. Gardons-nous de l'impérialisme de nos bons sentiments.

*E & H : L'Union n'a pas attendu ces nouveaux membres pour adopter certaines politiques strictement protectrices de ses intérêts, par exemple à l'égard de l'Amérique latine...*

**M. C. :** Vous parlez de notre protectionnisme ? Vous avez raison. Mais du fait des gouvernements et de leurs électeurs, c'est-à-dire nous tous, aucun gouvernement n'ira au-delà de ce que son opinion publique juge tolérable. Tout se passe dans le champ de la formation des opinions publiques. À nous d'exprimer clairement dans le débat politique ce que nous voulons.

*E & H : Le constat d'une médiocrité de la classe politique, en France par exemple, est-il sous-jacent à vos appréciations ?*

**M. C. :** Non. Elle n'est pas plus médiocre que les autres mais il y a des « exceptions françaises déplorables » ; notre classe politique ne dialogue pas ; ou elle ne prend pas le risque de vrais débats de société ; l'État n'éclaire pas assez la route sur la base d'une information à moyen terme partagée.

*E & H : En définitive, vis-à-vis de la France comme de l'Europe, vous pariez sur l'intelligence ?*

**M. C. :** Plutôt sur la démocratie, et sur le Développement durable. Deux voies d'ac-

(8) Tout particulièrement celui de « faire en sorte qu'aucun pays d'Afrique qui s'attache vraiment à lutter contre la pauvreté, à instaurer une bonne gouvernance, à engager des réformes économiques, ne se voie refuser la chance de réaliser, faute de moyens financiers, les objectifs du Millénaire (*Le sursaut*, p. 157).



tion centrale dans notre rapport ; je les vois également présentes dans la « Stratégie de Lisbonne » de l'Union, mais à ce jour, la France n'est pas le pays le plus pressé à les mettre en œuvre. Cela dit, ne désespérons pas et permettez-moi de citer ces mots de l'avant-propos de ce rapport : « Le déclin n'est pas inéluctable. Bien au contraire. En termes de niveau de vie, de cohésion sociale, de créativité et de

productivité collective, en termes aussi de présence active et généreuse sur tous les chantiers majeurs de l'Europe et du monde, ce siècle peut être un des plus beaux de notre histoire. Il y faut évidemment un sursaut et une persévérante continuité d'action sur tous les espaces de notre avenir. »

*Propos recueillis par* **Vincent Berthet**

**E S P A C E S**

# Latinos

SOCIÉTÉS ET CULTURES DE L'AMÉRIQUE LATINE

**Espace latinos** est une association fondée à Lyon, en septembre 1984 dans le but de médiatiser les sociétés et cultures de l'Amérique latine.

Depuis sa création, chaque mois, l'actualité de l'Amérique latine est analysée et mise en perspective dans une publication - **Espace latinos** - une revue en français, rédigée par une équipe de spécialistes d'origines et d'horizons divers.

Publication vendue dans toute la France, exclusivement par abonnement.

En mars 2002, grâce au soutien de la municipalité de Lyon, est créé au siège de l'association, un **Espace culturel latino-américain (ECLA)**. Un lieu de mémoire et de rencontre entre Latino-Américains et Lyonnais.

**4, rue Diderot, 69001 Lyon - Tél. & Fax : (0)4 78 29 82 00**  
**Site : [www.espaces-latinos.org](http://www.espaces-latinos.org) - E-mail : [latinos@wanadoo.fr](mailto:latinos@wanadoo.fr)**

## **Revue française de sociologie**

Publiée avec le concours du CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
 59-61, rue Pouchet 75849 Paris Cedex 17 - Tél. : 01 40 25 11 87 ou 88

### **ABONNEMENTS (2004) :**

**L'ordre et le paiement sont à adresser directement à :**

Éditions OPHRYS BP 87 05003 GAP cedex France - 04 92 53 85 72

### **FRANCE :**

**Particuliers :** 80 € (4 numéros trimestriels)

**Institutions :** 90 € (4 numéros trimestriels)

**Institutions :** 110 € (4 numéros trimestriels + supplément en anglais)

**Étudiants :** 60 € (4 numéros trimestriels)

**Étranger :** 110 € (4 numéros + supplément en anglais / four quarterly issues)



**INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL  
DE BASSE-NORMANDIE**

En collaboration avec :

- Le Groupement National des Instituts
- L'Association Française des Organismes de formation et de Recherche en Travail Social
- Le CNAM (chaire en Travail social)
- Réseau des Unités de Formation Universitaire en Travail Social (Québec)
- L'Association Internationale des Ecoles de travail social

En partenariat avec les revues

- *Economie & Humanisme (France)*
- *Revue française de service social (France)*
- *Le Sociographe (France)*
- *Vie sociale (France/*
- *Nouvelles pratiques sociales (Québec)*
- *Service Social internet (Québec)*
- *Politiques Sociales (Belgique)*

**Du 5 au 8 juillet 2005**  
**1er CONGRES DES FORMATEURS EN TRAVAIL SOCIAL  
ET DES INTERVENANTS SOCIAUX FRANCOPHONES**

**« Quelles formations pour faire face aux enjeux sociaux actuels ? »**

L'IRTS et ses partenaires vous proposent un espace d'échanges autour de la question de l'évolution du travail social et des pratiques de formation aujourd'hui.

**Trois thématiques sont proposées :**

*Pratiques sociales en changement*  
*Solidarité travailleurs sociaux/populations*  
*Gestion du social*

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter  
**congres2005@irts-bn.asso.fr**  
**www.irts-bn.asso.fr**

dossier



# EAU ET POUVOIRS

*« L'eau est le regard de la terre,  
on apprend à regarder le temps »*

laudé

## Ouverture

Page 12

1

## Eau, enjeu de pouvoir

Page 17

### Partenaires de l'édition de ce dossier

DIREN et Comité de Bassin de la Martinique,  
CCSTI Annecy,  
Agence de l'Eau Seine-Normandie,  
Région Limousin,  
Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat,  
GDR CNRS Res-eau-Ville,  
Département du Rhône-Muséum de Lyon,  
Eau de Paris

2

## Eau, source de solidarités ?

Page 47

# Ouverture

## L'EAU SOUS TENSIONS

par Vincent Berthet \*

*« Si le volume d'eau qui provient des sources est en état de fournir aux fontaines publiques au-delà du nécessaire, on pourra accorder de l'eau à plusieurs citoyens, aux uns à titre d'honneur ou de reconnaissance, pour avoir servi la patrie, aux autres qui voudront en acquérir à titre de finance »  
(Encyclopédie, 1772).*

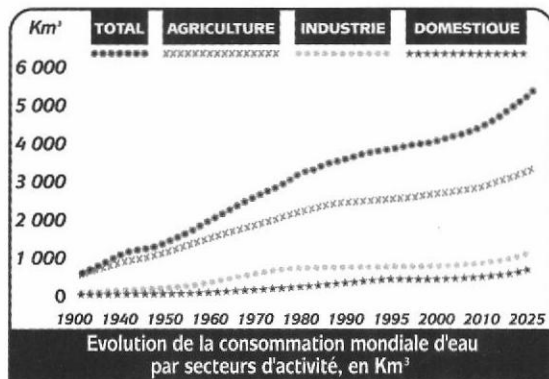
Une fois de plus et une fois de trop, l'intuition de démocratie appliquée, la citoyenneté concrète entrevue par les Lumières, par exemple à travers ce texte très républicain avant l'heure, sont battues en brèche par la réalité mondiale. Massivement.

### L'eau, c'est la mort

L'eau manque quotidiennement ici, même à la fontaine publique, alors qu'elle coule là en abondance, au robinet, aux toilettes, dans la piscine, par le système d'arrosage du maïs... et du golf. Qui a connu une seule fois une réelle sécheresse, ou une vraie soif non étanchée, peut comprendre le caractère intolérable de la carence chronique d'eau potable qui affecte 1,2 milliard de citoyens. Deux fois plus, c'est-à-dire 40 % de la population du monde, sont exclus de l'assainissement. Le premier ressort de l'intérêt que l'on peut et doit porter aux questions de l'eau est donc simplement le sens de l'humain. « Lorsque nous proclamons que « l'eau, c'est la vie » et que nous laissons autant de nos contemporains en manquer, nous nous mentons à nous-mêmes » (1). Et cette source d'indignation ne peut que grossir lorsque l'on prend connaissance de trois faits corollaires : d'une part, le « travail de l'eau » plonge des millions de femmes et filles, très principalement, dans une quasi servitude quotidienne ; d'autre part, l'exclusion du droit à l'eau propre et proche rend malade, tue (8 millions de morts par an, un milliard de malades au long cours) et fait obstacle au développement, notamment sur ses volets économique et éducationnel ; enfin les pauvres sont plus radicalement victimes des catastrophes naturelles dues à l'eau (inondations, glisse-

\* Rédacteur en chef.  
Avec le concours du  
Comité d'élaboration  
du dossier.

(1) M. Camdessus,  
B. Badré, I. Chéret,  
P.-F. Ténrière-Buchot, *Eau*,  
Ed. R. Laffont, 2004, p. 31.





ments de terrain, sécheresses...), jusqu'à tout perdre, y compris parfois leur santé et leur vie.

« Si l'homme est en mouvement,  
l'eau est histoire  
Si l'homme est en peuple,  
L'eau est le monde  
Si l'homme est vivant,  
L'eau c'est la vie ».

Joan Manuel Serrat  
(*El bombe y el agua*)

Le second levier d'une attention à ce thème de l'eau tient aux interdépendances mondiales : interdépendances économiques - la misère des uns est une cause de crise pour les autres - , sanitaires - les grandes épidémies ne cèdent que face aux améliorations de l'hygiène -, et bien entendu environnementales. Le

risque provient ici principalement des menaces sur la qualité de l'eau, avec leurs conséquences en matière de recul de la biodiversité, voire de mort biologique des eaux, ainsi qu'on le constate déjà dans certaines mers côtières très exposées comme l'Adriatique. En ce domaine, d'ailleurs, les inégalités se cumulent et la revendication d'une eau en bon état n'est pas avant tout, même si un beau lac alpin ou andin est un patrimoine à défendre, d'ordre paysager ou esthétique : les pays qui comptent uniquement ou presque sur le poisson - et donc sur la qualité des eaux « continentales » et côtières - pour leur alimentation en protéines sont tous des pays de faibles revenus (2). La pollution des eaux est en particulier un ennemi mortel des peuples chinois et indien.

## Un domaine d'action, d'étude, de culture

Outre le constat de ces défis au développement humain sous-jacents à la question de l'eau, trois autres éléments motivent l'édition de ce dossier.

■ Il s'agit d'abord de l'action continue et réfléchie de nombreuses organisations, dans le domaine de la meilleure répartition et de la préservation de l'eau, ou de l'éducation de l'opinion à son sujet : associations d'usagers, prenant plus de poids chaque année (cf. encadré ci-contre), organismes de gestion partagée de l'eau, collectivités territoriales, administrations... Plusieurs d'entre elles sont associées à Economie & Humanisme pour cette parution (3). Bien sûr, elles n'atteignent à court terme qu'une partie de leurs objectifs, pour des raisons qui tiennent notamment à la pression de logiques économiques prédatrices sur lesquelles elles n'ont pas prise. Mais leur existence même, et leurs interventions quotidiennes, manifestent que les comportements et même les politiques de laisser faire et de fatalisme par rapport à l'eau ont régressé. Ces organisations disposent d'une expérience à faire valoir pour alimenter les décisions et actions encore à déclencher (4). D'autres partenaires de cette édition, situés dans le champ de l'enseignement supérieur et de la

(2) Cf. le dossier « Crise mondiale de la pêche, un test pour le développement durable », et en particulier **C. Royon**, La viande et le salaire des pauvres, *Economie & Humanisme*, n° 358, octobre 2001.

(3) Agence de l'Eau Seine-Normandie, CCSTI/Ville de Cran Gevrier, Comité de Bassin et DIREN de Martinique, Conseil Régional du Limousin, Muséum de Lyon, Eau de Paris.

(4) Un certain nombre de textes de ce dossier en sont issus : lire **S. Feuillette**, **O. Bomme-laer**, **B. Capdeville**, **A. Le Strat**, les responsables de la Région Limousin, **Ph. de Pachtère**...

## Uruguay : l'eau du peuple

Le 31 octobre 2004, le jour même où ils portaient Tabaré Vazquez au pouvoir, les électeurs uruguayens se sont prononcés par référendum en faveur d'un projet de réforme constitutionnelle interdisant la privatisation de la gestion de l'eau. Soutenu par 65% des électeurs, l'amendement constitutionnel vise à exclure définitivement le secteur privé de la gestion des services d'approvisionnement et d'assainissement de l'eau. Définissant l'eau comme un bien public subordonné à l'intérêt général, la réforme fait de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement un droit humain fondamental dont l'Etat se doit de garantir le respect.

Les populations de plusieurs Etats latino-américains se sont déjà fermement opposées à la privatisation de l'eau. La révolte de la population de Cochabamba en Bolivie en est un bon exemple.

Cependant, aucun pays latino-américain n'avait jamais soumis au vote le mode de gestion de l'eau comme l'a fait l'Uruguay. L'organisation d'un référendum sur l'eau et le refus par la population de privatiser sa gestion ont un caractère incontestablement pionnier. Opposées au projet de loi du 25 mars 2003 qui encourageait la participation du secteur privé dans la gestion de l'eau, des centaines d'associations civiles uruguayennes se sont regroupées au sein de la Commission Nationale de la Défense de l'Eau et de la Vie, afin d'élaborer un contreprojet de réforme.

*(extrait d'Espaces Latinos, mars 2005)*

recherche (5), peuvent attester de la place prise progressivement par les problèmes de l'eau, dans une conception large, et non seulement technique, au sein de ces activités d'étude et de formation (6).

■ Il s'agit également de l'intérêt actif porté par Economie & Humanisme, depuis des décennies, au domaine de l'eau, au rapport existant entre l'eau et les sociétés, aux institutions et aux professions agissant pour organiser la distribution de l'eau et l'assainissement, principalement dans les villes. Un assez grand nombre d'études ont été réalisées, tant sur l'« ingénierie » la plus probante pour ces services dans des cités d'Asie ou d'Europe (7) que sur la prévention des risques d'inondations (8), « la vie après la catastrophe » (9), le financement de l'eau-assainissement en contexte pauvre ou encore la transformation difficile, quoique nécessaire pour la santé publique, des systèmes de latrines dans les villes indiennes ; de façon flagrante, une telle thématique manifeste la dimension culturelle du rapport au propre et au sale et de l'usage de l'eau.

*« L'eau est un organe du monde,  
un aliment des phénomènes couants,  
l'élément végétant,  
l'élément lustrant,  
le corps des larmes... »*

Gaston Bachelard

■ Il s'agit justement, en troisième lieu, de la dimension symbolique de l'eau et ceci dans l'ensemble des mentalités et des cultures. L'eau attire et fait peur, apaise et menace, est signe de vie et de mort ; ces paradoxes la rapprochent du processus de l'existence humaine avec ses heurts et ses aléas, ses déploiements et sa finitude, et en ont fait une source d'inspiration poétique et

(5) Groupe de Recherche CNRS Eau-Ville-Territoire, ENTPE.

(6) Cf. les articles de **J.M. Fournier, J.P. Haghe, J. Lhert...**

(7) Lire la contribution d'Eric Baye sur la gestion de l'eau dans les villes asiatiques.

(8) Cf. l'article de **H. Xaard**.

(9) Etude de fond pour le Secours Catholique sur l'impact des inondations dans la région de Vaison-la-Romaine et dans l'Aude.





dans de nombreux cas, spirituelle. C'est également sur ce registre que l'eau a une importance pour les sociétés humaines.

## Mieux comprendre, agir davantage

Le dossier qui s'ouvre ici vise donc à faire comprendre, au moins sur certains aspects, la complexité de cette problématique de l'eau, capitale pour le présent et l'avenir des sociétés, et à suggérer des clés d'action et des prises de responsabilités possibles en ce domaine. Mais pourquoi s'axer, à propos de cette ressource « naturelle », sur la question des pouvoirs ? La diversité des usages de l'eau et les tensions entre ses divers usages et utilisateurs met en évidence le fait que les problèmes qui se posent autour de l'eau appellent des régulations collectives. Que l'on

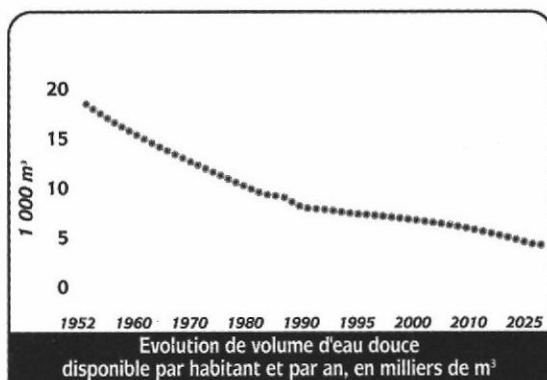
« La force de l'eau vient de la source »

Proverbe persan

s'intéresse en premier lieu à l'accès à l'eau de consommation et à sa distribution, ou à un autre aspect de la gestion de l'eau, on constate que celle-ci tient à l'interaction de nombreuses

logiques et de « parties prenantes » – plus ou moins organisées et instituées – très diverses. Ce constat s'applique à chaque territoire restreint – mais, s'agissant de l'eau, toujours interdépendant avec d'autres territoires – ou beaucoup plus large, jusqu'à l'échelle mondiale. Comme « il y a dans l'eau plus que le crocodile » (proverbe burkinabé), les questions de l'eau s'identifient moins que jamais à des « problèmes de robinets ».

L'eau est donc toujours reliée à des rapports de pouvoirs : pouvoirs politiques de divers échelons, pouvoirs économiques, pouvoirs des experts de divers types, pouvoirs – souvent à l'état virtuel – des populations concernées. De puissantes entreprises se sont même constituées à partir de la détention ou de la capacité de distribution de l'eau. À l'évidence, les jeux, conflits, alliances... entre ces divers pouvoirs se sont complexifiés ces dernières années, notamment au fil des processus simultanés de mondialisation et de décentralisation : l'accélération de l'interconnexion des économies, la dévolution de compétences aux pouvoirs locaux sont allées de pair. Des progrès ont été réalisés, dans la même période, quant à la compréhension des écosystèmes, à la prise de conscience de leurs interdépendances et de leur fragilité, et quant à la mise en circulation des connaissances théoriques et pratiques accumulées, ici et là, en matière d'arbitrages, de



gestion des conflits, de gestion des risques... L'existence de ces savoirs vient aiguïser certains questionnements sur les usages de l'eau : que veut-on, et dans quel rapport à la durée ? Comment

*« Dieu a pétri la terre avec de l'eau,  
Il a fait le sang avec de l'eau,  
Même dans la pierre,  
Il y a cette force de l'eau »*

Dit traditionnel dogon

passé-t-on d'un constat d'interdépendances à la construction de solidarités ? Quelles clés de régulation - politiques, mais aussi concrètes - entre les divers usages et les divers acteurs peuvent-elles être promues ?

Parallèlement à la mise en relief de situations porteuses de tensions et de conflits, qui éclairent sur les enjeux collectifs se rapportant à l'eau (11), le dossier fera place à des réalisations et des analyses de fond montrant que l'interaction entre divers pouvoirs à propos de l'eau peut se traduire - y compris, dans certains cas, parce que des conflits à fort enjeu d'humanité ont eu lieu - en régulations responsables, intelligentes, durables, incluant une perspective de solidarité bien comprise (12). En ce sens, la qualité de la gestion de l'eau est un support d'humanisation des sociétés et du monde.

(11) Tel est l'axe principal de la première partie du dossier.

(12) Cf. la deuxième partie du dossier.

Vincent Berthet

## Repères

### ■ Droit à l'eau

« Le droit à l'eau consiste en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun » (ONU, Conseil économique et social, 2002). L'énoncé de ce droit a été suivi de codifications très précises, rendant en particulier les Etats responsables de l'accès à l'eau.

### ■ Directive cadre européenne (DCE)

Directive du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, DCE 2000/60/CE, Journal officiel L327 du 22/12/2000, article 9.

### ■ Bassin

Territoire correspondant à l'ensemble des zones dans

lesquelles l'écoulement des eaux, directement ou par des affluents, vient composer un fleuve. Les bassins sont de dimensions très diverses ; celui de la Seine a une superficie d'environ le centième de celui de l'Amazonie.

### ■ Aquifère

Toute retenue ou autre espace contenant de l'eau, circulante ou stagnante ; terme employé plus fréquemment pour les nappes phréatiques et les cours d'eau souterrains.

### ■ Etat des ressources

Eau douce : 40 millions de km<sup>3</sup>, soit 3% des ressources totales. Apport annuel (précipitations) : 40 000 km<sup>3</sup>, soit en France 7000 m<sup>3</sup> par an et par habitant. Entre déserts et régions équatoriales, l'écart de pluviométrie est de 1 à 1000. 61% des ressources utilisées le sont par l'agriculture, 34% par l'industrie, 5% par les particuliers.

**EAU,  
ENJEU DE POUVOIR  
Des milieux  
et des hommes**

*De l'eau, cette ressource vitale, à la fois abondante et mal répartie, les sociétés font des usages divers, concurrents, souvent destructeurs. Des cadres de référence et des structures pour une gestion concertée de l'eau émergent progressivement.*

# L'EAU AU FIL DES PAGES

## Sélection documentaire

H. MAGNÉLIER, M. SCHLEISS,  
**L'ABCdaire de l'eau,**  
Flammarion, Paris, 2000.

M. CAMDESSUS, J. WIMPENNY et alii,  
**Financer l'eau pour tous,**  
Conseil mondial de l'eau-Partenariat  
pour l'eau, 2003.  
[www.gwpforum.org](http://www.gwpforum.org).

M. LAIMÉ,  
**Le dossier de l'eau : pénurie,  
pollution, corruption,**  
Le Seuil, 2003.

E. DORRIER-APPRILL, S. JAGLIN,  
**Gestions urbaines en mutation :  
du modèle aux arrangements locaux,**  
L'Aube, Autrepart, Paris, 2002

M. LLORENTE, M-H ZERAH,  
**The urban water sector :  
Formal versus informal suppliers  
in India,**  
*Urban India*, National Institute of Urban  
Affairs, vol XXII, New Delhi, 2003.

C. MAKSIMOVIC, J.-A. TEJADA-GUIBERT,  
P.-A. ROCHE,  
**Les nouvelles frontières de la gestion  
urbaine de l'eau,**  
UNESCO PHI - Presses de l'ENPC,  
Paris, 2001

S. PETITET et D. VARASCHIN (dir.),  
**Intérêts publics et initiative privée,  
initiatives publiques et  
intérêts privés,**  
Centre Jacques Cartier-ENTPE, 1998.

Rés-EAU-ville  
Groupement de recherche 2524  
**« Dossier Eau »,**  
*Cybergéo*, Ed. CNRS, 2004

G. SCHNEIER-MADANES,  
B. DE GOUVELLO (dir.),  
**Eaux et réseaux, les défis de  
la mondialisation**  
Travaux et Mémoires de l'IHEAL,  
La Documentation Française, Paris 2003.

C. BARON, (dir.)  
**« Société civile et marchandisation  
de l'eau. Expériences internationales »,**  
*Sciences de la Société* n°64,  
Février 2005.

**Sud : la bataille de l'eau,**  
*Alternatives économiques*, mars 2003.

Conseil pontifical Justice et Paix,  
**L'eau, un élément essentiel  
pour la vie,**  
Rome, 2003.

J. OUDIN et alii,  
**L'eau en France : quelles stratégies  
pour demain ?**  
Ed. Jouhannet, 2004.

## Sites à consulter

Association pour le contrat mondial de  
l'eau :  
<http://www.acme-eau.com>

UNESCO et Chaire UNESCO  
des ressources en eau  
<http://www.unesco.org/water>

Service d'information et documentation  
sur l'eau (170 000 références)  
<http://www.eaudoc.oieau.fr>

Réseau national des données sur l'eau  
(France) :  
<http://www.rnde.tm.fr>

# LE « MODÈLE DU RÉSEAU » FACE AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

*par Sylvain Petit et Graciela Schneier-Madanes \**

A quoi pense l'homme occidental en faisant sa toilette du matin ? Sans doute pas à ce bienfait, qu'il ressent pourtant quotidiennement, d'une eau abondante, potable et hygiénique jaillissant d'un réseau (l'adduction d'eau potable) pour l'envelopper un instant avant de disparaître dans un autre (l'assainissement). Ce geste banal de ses profanes ablutions matinales est pourtant un fait social total propre à nous permettre de décortiquer l'organisation complexe de notre société urbaine contemporaine, d'en repérer les spécificités au regard de sociétés exotiques ou plus anciennes. Sous-jacents au passage de l'eau des nappes, fleuves et ruisseaux à celle des lavabos, des dispositifs techniques humbles ou grandioses, et surtout des organisations traditionnelles ou bureaucratiques, des conflits, des arbitrages multiples, des enjeux planétaires ou micro-locaux.

L'eau, don de Dieu ou de la Nature, indispensable à la survie biologique et à l'hygiène des hommes, leur est également utile pour bien d'autres usages : elle conditionne la vie d'espèces animales ou végétales utilisées pour leur alimentation, elle fournit de l'énergie pour des moulins ou des turbines hydroélectriques, elle a des usages agricoles, industriels ou urbains. C'est devenu une évidence au cours des dernières années : l'eau est perçue de moins en moins comme « naturelle » et de plus en plus comme indissociable des réseaux. Ces réseaux qui la font circuler dans l'espace et qui assurent sa distribution lui confèrent le statut de question sociale.

La prise de conscience des problèmes de l'eau en milieu urbain a été accélérée par la mauvaise gestion des ressources, par la compétition pour l'eau potable et plus encore par les problèmes de pollution. En toile de fond, l'émergence d'un monde urbain en forte croissance, dont les mégapoles constituent l'expression la plus flagrante, donne la mesure de l'enjeu. 76% de la population des régions les plus « développées » est aujourd'hui urbaine, contre 39,9% dans les régions moins développées où elle est en croissance rapide. En 2010, plus de la moitié de l'humanité vivra dans des villes.

La Décennie de l'eau (mise en place par l'ONU et couvrant les années 1980) a marqué le début d'un intérêt grandissant pour les questions liées à l'eau en ce qui concerne aussi bien la gestion de la ressource que la gestion des services. Dans les années 1990, parallèlement au développement au niveau mondial d'un modèle de gestion privée des services d'eau et de grands groupes transnationaux d'origine européenne et particulièrement

*\* GDR 2524 « rés-eau-ville » CNRS. Ce groupe de recherche est une structure de liaison, se donnant un certain nombre d'axes de recherche communs, de près de vingt équipes CNRS.*

# Guyane

## L'OR TUE LE FLEUVE

Long de 450 km, le fleuve Maroni est, sur sa rive française, une zone de vie pour 31 000 habitants. Pour cette population (1), l'eau est omniprésente et ses usages sont multiples. La vie de la majeure partie de la population s'organise autour du fleuve (2) : alimentation en eau de consommation, toilette, lessive, vaisselle, pêche et autres activités s'y pratiquent quotidiennement. La qualité de cette ressource est donc un enjeu important.

La moitié de la population du fleuve n'a pas encore accès à l'eau potable, et l'assainissement des eaux usées est quasi inexistant (3). Les conséquences sur la santé des habitants sont nombreuses (4). Les voies de résolution de cette situation sont le rattrapage du retard en équipements, mais aussi la sensibilisation de la population en vue de faire évoluer certaines pratiques. Ainsi les services de l'État encouragent à la consommation d'eau de pluie par rapport à celle du fleuve et la création d'infrastructures sommaires, type latrines, est envisagée afin de limiter l'utilisation du fleuve pour les besoins.

La pêche est pratiquée par les populations de manière régulière. Si la pêche commerciale commence à se développer, cette activité reste majoritairement une pratique traditionnelle pour la subsistance (5).

Depuis plusieurs années, l'exploitation de l'or en Guyane a pris un essor considérable. Cette activité emploie légalement environ 1000 personnes et génère chaque année un chiffre d'affaires de 20 millions d'euros (6). La majorité des chantiers d'orpaillage concerne l'extraction de l'or alluvionnaire et est source d'importantes pollutions dues au mercure et aux matières en suspension. Celles-ci contribuent à la raréfaction de la ressource piscicole. Le mercure, utilisé pour amalgamer l'or contenu dans les sédiments des cours d'eau, est concentré

dans la chair des poissons les plus consommés par la population. Il en résulte que 64 % des populations adultes du Haut Maroni dépassaient, en 1997, le seuil de concentration de mercure dans les cheveux fixé par l'OMS.

Plusieurs actions sont actuellement menées pour mettre un frein à ces atteintes à la qualité de l'eau. La première est un travail de fond engagé avec les orpailleurs légaux qui doivent améliorer leurs pratiques pour limiter leurs impacts sur les milieux aquatiques. Ainsi sera définitivement interdite l'utilisation de mercure sur les chantiers en 2006. La seconde est une répression importante menée par la gendarmerie envers l'orpaillage clandestin, qui demeure la menace la plus importante, à coup d'opérations de grande ampleur : 340 moteurs et 1800 constructions sommaires ont été détruits en 2004 pour tenter de mettre fin à ce fléau. À plus court terme, sont menées des opérations de sensibilisation de la population du fleuve à la diversification des ressources alimentaires pour limiter la consommation des poissons qui concentrent les plus grandes quantités de mercure.

**Colin Niel**

*Chef du Service Environnement-Forêt-Foncier, Direction de l'Agriculture et de la Forêt de Guyane  
colin.niel@agriculture.gouv.fr*

(1) Composée de noirs marrons, d'amérindiens, et de créoles à Saint Laurent du Maroni ; 5 % de croissance annuelle.

(2) Que ce soit dans les cinq principaux bourgs ou dans les villages disséminés sur ses berges, accessibles souvent uniquement par pirogue.

(3) Le coût d'équipement de ces sites difficilement accessibles, les ressources financières limitées des collectivités sont autant de facteurs qui expliquent ce retard, accentué par le manque d'entretien des installations.

(4) Gastro-entérites, typhoïdes (huit épidémies entre 1995 et 2004), choléra (une épidémie en 1992).

(5) Aucune réglementation des pratiques n'est actuellement appliquée.

(6) Près de 7000 étrangers en situation irrégulière travaillent également sur des chantiers illégaux.



français – Vivendi, Suez-Lyonnaise-des-Eaux, Bouygues - l'intérêt des politiques comme des populations pour les questions liées à l'eau est allé croissant. Pour les grands groupes de services, l'eau est un enjeu économique majeur – une industrie globale – conforté par une nouvelle institutionnalisation (Conseil Mondial de l'Eau, Water Global Partnership, International Water Association, Académie de l'Eau) qui la consacre comme une ressource rare. Les récentes rencontres internationales mises en place par ce type d'organisations se sont données comme objectif de forger la conception ou la « vision mondiale de l'eau », base d'une future « politique de l'eau » à échelle planétaire.

## **La montée en puissance du réseau d'eau**

Historiquement, on peut considérer schématiquement que le réseau, comme mode d'organisation d'un certain nombre de services essentiels (eau, assainissement, énergie, transports, communications...) apparaît à l'ère industrielle (XIX<sup>ème</sup> siècle), d'abord pour accompagner l'essor urbain, puis comme modèle généralisé à l'ensemble des territoires. Réponse technique aux problèmes d'hygiène publique que connaissaient en particulier les villes touchées par la révolution industrielle, les réseaux se sont étendus pour couvrir en près d'un siècle l'ensemble du territoire des pays développés. On peut ajouter que, apparu dans les pays industrialisés, le « modèle réseau » a été exporté en Amérique Latine, en Asie, en Afrique... dans les pays touchés par ce type de développement économique plus tardivement.

D'une certaine manière, on peut considérer que l'ère industrielle a été aussi celle des réseaux, mode de développement industrialisé de ces services collectifs essentiels. Elaboré par des ingénieurs et des industriels, ce modèle s'inspire des mêmes principes qui ont fait le succès de ce mode de production. Pour l'eau par exemple, il repose sur l'exploitation d'une ressource naturelle considérée comme gratuite et inépuisable, et sa mobilisation, à travers un système normalisé d'équipements techniques et d'infrastructures lourdes, pour la production d'un bien standardisé de grande consommation. L'organisation industrielle de cette production était empreinte de recherche d'économies d'échelles, de performance technico-économique et de maximisation de la production.

Dans cette logique, à l'époque de la mise en place de services à petite échelle et quasi artisanalement (fin XIX<sup>ème</sup>) a succédé celle de l'organisation à plus grande échelle territoriale, de la séparation fonctionnelle (production/distribution) et de la mobilisation de plus en plus massive des ressources les plus rentables, jusqu'aux projets de transferts massifs. En France, en particulier, cette production d'un bien public s'est ainsi avérée une

affaire essentiellement industrielle, relevant, sous le contrôle d'institutions publiques, d'ingénieurs et surtout d'entrepreneurs puissants - groupes de construction et de services urbains tels Vivendi, Suez-Lyonnaise-des-Eaux ou Bouygues. Les grands principes juridiques qui régissent le service public contemporain - continuité, égalité, adaptabilité - se sont progressivement établis au fur et à mesure de ce développement des réseaux.

## Les limites du « modèle réseau »

A partir du dernier quart du XX<sup>ème</sup> siècle, le modèle de développement économique caractéristique de l'époque industrielle a fini par montrer ses limites aussi bien d'un point de vue environnemental que d'un point de vue social : consommation accélérée des ressources naturelles, dégâts irréversibles sur les milieux naturels, accélération des inégalités entre pays riches et pays pauvres et à l'intérieur même des pays développés, déficit démocratique dans les prises de décision, etc.. Il est généralement admis (1) que cette remise en cause a conduit à envisager une croissance zéro (Conférence mondiale de Stockholm sur l'environnement, 1972), puis une croissance « soutenable », à travers une réflexion sur la mise en place de principes que l'on rattache à la notion de développement durable, telle qu'elle a émergé à partir du Rapport Brundtland (1988) puis a été reprise et consolidée à Rio (1992) et Johannesburg (2002) ainsi que lors du Forum de Kyoto (2003) ou dans la décision des Nations-Unies de faire de la décennie 2005-2015 celle de « l'eau source de vie ».

De même que les principes qui gouvernaient un développement économique fondé sur les logiques industrielles et capitalistes ont montré leurs limites, on peut se demander si le modèle réseau, comme mode d'organisation et de production industriels de certains services publics essentiels ne rencontre pas un certain nombre de limites liées à ce type de rationalité. Après cent ans de domination, ce mode d'organisation paraît en effet être remis en question par un ensemble de facteurs divers et convergents.

■ Si l'on se place du côté de la ressource, il est possible d'avancer les observations suivantes :

- l'eau ne peut plus être considérée comme une ressource inépuisable ;
- la concentration de la production de l'eau à vocation domestique en des points d'où l'on peut desservir une large population rend cette production très vulnérable à une pollution ; qu'elle soit accidentelle ou intentionnelle,
- une vision unidimensionnelle de l'eau comme ressource naturelle à exploiter (le cas échéant à travers des infrastructures lourdes et destructrices de l'environnement) ne peut que difficilement entrer en cohérence avec l'approche de la gestion intégrée de l'eau et des milieux naturels,

(1) Alain Alcouffe, Sylvie Ferrari, Laurent Grimal, « Les enjeux du développement durable », *Sciences de la société*, n° 57, octobre 2002, pp. 3-13.





- on peut se demander si la croyance dans la capacité de la technique à répondre à tous les problèmes n'a pas conduit parfois à négliger la protection de sa qualité, d'autant que dans une logique industrielle, le traitement de cette eau est générateur de profit pour l'entreprise constructrice d'usines et l'entreprise gestionnaire. Cette logique ne connaît que les limites imposées par la technique du moment ou le niveau du coût acceptable par les populations.

■ Du côté du service et de la consommation, les enjeux et les usages ont changé. Alors qu'il s'agissait au XIX<sup>ème</sup> d'apporter à domicile une eau pure, disponible à volonté à toute heure, aujourd'hui des normes de potabilité de plus en plus drastiques sont appliquées à une eau qui est de moins en moins utilisée pour la consommation alimentaire, mais davantage pour le lavage ou l'arrosage, en raison de la consommation croissante d'eau en bouteille. Or il faut souligner des différences marquées entre le « Nord » et le « Sud », dans lesquelles, au delà de la disponibilité des ressources et des réseaux; les facteurs culturels jouent un rôle décisif : quel est le rôle de la publicité dans le façonnement des modèles de consommation ? Quel est le rôle de l'eau dans les traditions, les modes de faire la cuisine, d'assurer la propreté ou de préserver la santé ?

■ Du côté de la société civile, que l'on pense aux entreprises ou aux associations d'usagers, dont la présence et la participation constituent un des principes du développement durable, de nouveaux acteurs et de nouvelles actions émergent. C'est un éventail de dynamiques qui va de l'explosion sociale à l'émergence des associations, des syndicats, des ONG ou à celle de l'entreprise citoyenne et qui témoigne de l'intérêt grandissant pour les questions d'eau.

## ***Pays du Sud : le modèle invalidé par les faits***

Du côté des pays « du Sud », l'expansion de ce modèle caractérisé par une politique de l'offre qui démarre dans les années 1960, et qui est nouvellement promu par les organismes internationaux depuis une quinzaine d'années, est entré dans une impasse. Les pays « émergents », caractérisés par une croissance démographique importante, de vastes populations urbaines (Amérique Latine, Asie) ou rurales (Afrique) non desservies ainsi que des Etats économiquement et politiquement faibles, n'ont pas pu suivre les programmes de privatisation et de décentralisation et connecter leurs populations au réseau. La problématique des besoins y est importante, mais la mise en œuvre du modèle réseau se heurte à un ensemble de facteurs institutionnels, socio-économiques et notamment culturels. Dans nombre de ces pays ont été mis en place au fil du temps des systèmes



différents, de divers niveaux de complexité (selon des conceptions dites appropriées, ou dans une perspective d'alternative, ou simplement de substitution) pour pallier au manque d'accès à la fois au réseau d'eau et à l'assainissement. S'agit-il de techniques plus adaptées ? Comment analyser les facteurs de risque et de santé dans ces cas ? Comment penser alors la question du service universel par rapport à ces limites constatées du « modèle réseau » ? La crise de nombreuses privatisations du service de l'eau, réalisées dans de grandes villes du monde dans les années 1990 - Manille, Sydney, Djakarta, Mexico, Santiago, Puerto Rico, Casablanca, Johannesburg, Buenos Aires - exprime de manière criante les limites du « modèle ».

De cette mosaïque de situations émerge avec force l'idée que nous sommes en présence d'un aspect essentiel de la mondialisation. Dans ce domaine on pourrait également suivre Foucault détournant Clausewitz quand il l'affirme que « la politique, c'est la guerre poursuivie par d'autres moyens » ; les politiques de l'eau, à travers leurs principes organisationnels et le développement d'infrastructures de mobilisation et de transfert d'eau, traduisent l'état de rapports de forces, aussi bien internationaux qu'infra-nationaux.

**Sylvain Petitet et Graciela Schneier-Madanes**

# L'EAU DANS L'ESPACE DOMESTIQUE OU LES POUVOIRS INVISIBLES

Dans la vie quotidienne, chacun utilise de l'eau à tous moments de la journée et sans y prêter une attention particulière lorsqu'il est raccordé au réseau de distribution. Ancrés dans les habitudes, les gestes permettant de tirer l'eau au robinet, de la consommer et d'en user de façons multiples et variées sont devenus automatiques. Mais, au moment où l'eau n'apparaît plus « comme d'habitude », les consommateurs prennent soudainement conscience de la valeur et du caractère vital de cette ressource dont ils éprouvent le manque dès l'instant où ils savent qu'ils ne peuvent en disposer. Consommer de l'eau en bouteille permet de pallier certains usages, mais cette alternative ne peut satisfaire les besoins essentiels, d'hygiène notamment. Les consommateurs se trouvent alors sous la dépendance de celui qui maîtrise l'eau, la gère, la capte, la traite et la distribue jusqu'au robinet dans l'espace domestique. Ainsi, derrière une logique de service, le distributeur, qu'il soit public ou privé, exerce une forme de pouvoir sur les usagers-clients qui en dépendent. Cette dépendance est d'autant plus importante dans certaines grandes villes, maghrébines par exemple, où les coupures d'eau à répétition obligent les populations à renouveler en permanence leurs réserves pour satisfaire leurs besoins vitaux.

En France, dans sa mission de service public, le distributeur doit non seulement satisfaire la demande des populations en terme de quantité, mais aussi en terme de qualité. Disposer d'une eau de bonne qualité, répondant aux normes permettant de limiter tous risques pour la santé humaine, est primordial pour chaque personne. Bien que l'eau distribuée au robinet soit le plus souvent de bonne qualité, les consommateurs n'ont pas toujours confiance en elle et préfèrent boire de l'eau en bouteille. En choi-

ssant de l'eau de source ou de l'eau minérale en bouteille, chacun répond à ses besoins et ses plaisirs en s'appuyant sur ses perceptions sensorielles, ses propres critères de qualité. En effet, la composition minérale et les caractéristiques chimiques, spécifiques à chaque type d'eau, jouent un rôle important pour le développement et le bien-être de tout être humain ; ainsi, le rôle de celui qui est chargé de distribuer l'eau au robinet est particulièrement important.

Outre ses qualités physico-chimiques, l'élément eau est aussi chargé de valeurs symboliques fortes lui donnant, quant à elles, un pouvoir de régénérescence et de purification relevant à la fois du domaine du sacré et de celui du profane ; ces vertus sont volontairement recherchées par les uns, ou vécues de façon inconsciente par les autres. Ainsi, vu sa richesse et sa diversité de sens, l'élément eau, qui circule dans l'espace domestique, véhicule de multiples valeurs générant de nouvelles formes de pouvoir, d'ordre sanitaire et symbolique notamment. Ces pouvoirs invisibles évoluent selon les contextes spatio-temporels, les croyances et l'histoire de chacun. Ancrés dans les attitudes individuelles, ils participent à la construction des pratiques quotidiennes, malgré tout dépendantes de la disponibilité et de la qualité de l'eau distribuée au robinet.

Maîtrisée ou courante, l'eau fait ainsi l'objet de multiples pouvoirs visibles et invisibles partagés entre ceux qui la maîtrisent, ceux qui la gèrent et ceux qui la consomment, et dont finalement tout être vivant dépend.

**Agathe Euzen**

*anthropologue*

*CNRS, UMR PRODIG (CNRS 8586)*

*agathe.euzen@univ-paris1.fr*

# UN COMPLEXE « HYDROPOLITIQUE » RÉGIONAL

## *L'espace du Mékong*

*par Bastien Affeltranger \**

*Aux aspects techniques de gestion du bassin du Mékong s'ajoute aujourd'hui la nécessaire gouvernance des relations de pouvoir entre acteurs, riverains et usagers de la ressource.*

*La construction d'un complexe « hydropolitique » (1) régional est à l'œuvre.*

Fleuve « au passé turbulent et au futur incertain » (2), le Mékong est riche et lourd d'une longue histoire, commencée avec la civilisation du Funan vers le premier siècle de l'ère chrétienne. On a retrouvé à Oc Eo, près de l'actuelle Rach Gia, dans le delta du Mékong au Vietnam, des pièces de monnaie frappées par l'Empire Romain. Le premier européen à redécouvrir ensuite le Mékong est le portugais Antonio de Faria en 1540. L'intérêt occidental pour la région est alors sporadique : on ne compte que quelques expéditions missionnaires et de commerce, conduites par des Espagnols, des Portugais ou des Hollandais. On doit aux Français la première exploration systématique du fleuve jusqu'au Yunnan, entre 1866 et 1868. À partir de 1893, Paris étend son contrôle du fleuve jusqu'au Laos, et l'Indochine Française est alors créée.

### **Un espace progressivement mondialisé**

Dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, les guerres de libération nationale, la Guerre Froide et les guerres civiles entraînent une recomposition du paysage géopolitique du Mékong. De nouveaux rapports de force se mettent en place, entre pays riverains ainsi qu'entre l'Asie du Sud-est et le reste du monde. Le Mékong devient en Asie du Sud-est le catalyseur et le baromètre de ces évolutions, ce dont témoignent les origines du *Mekong Committee* en 1957. D'une part, les Nations Unies sont, à l'époque, dans une phase de construction de leur crédibilité technique à contribuer efficacement au bien-être des nations, et de leur légitimité politique à constituer un forum de dialogue pour les États. Le bassin du Mékong va constituer pour l'ONU l'opportunité d'un terrain de jeu exceptionnel. D'autre part, les États-Unis s'inquiètent d'un risque de diffusion du communisme à travers le Sud-est. Dans une logique de *containment*, la Chine est donc exclue du rapprochement diplomatique et opérationnel établi entre les quatre pays du sous-bassin, ou « Bas-Mékong » : Cambodge, Laos, Thaïlande et Vietnam. Cette instrumentalisation géopolitique du Mékong, qui généra en 1957 une véritable rivalité entre l'ONU et les États-Unis, est longtemps restée une option pour la diplomatie américaine dans la région.

\* Chercheur associé, Institut « Environnement et Sécurité humaine », Université des Nations-Unies, Bonn ; consultant en prévention des risques naturels et industriels majeurs. [affeltranger@ehs.unu.edu](mailto:affeltranger@ehs.unu.edu)

(1) On reprend ici la formulation développée par A.R. Turton sur les bassins versants d'Afrique Australe.

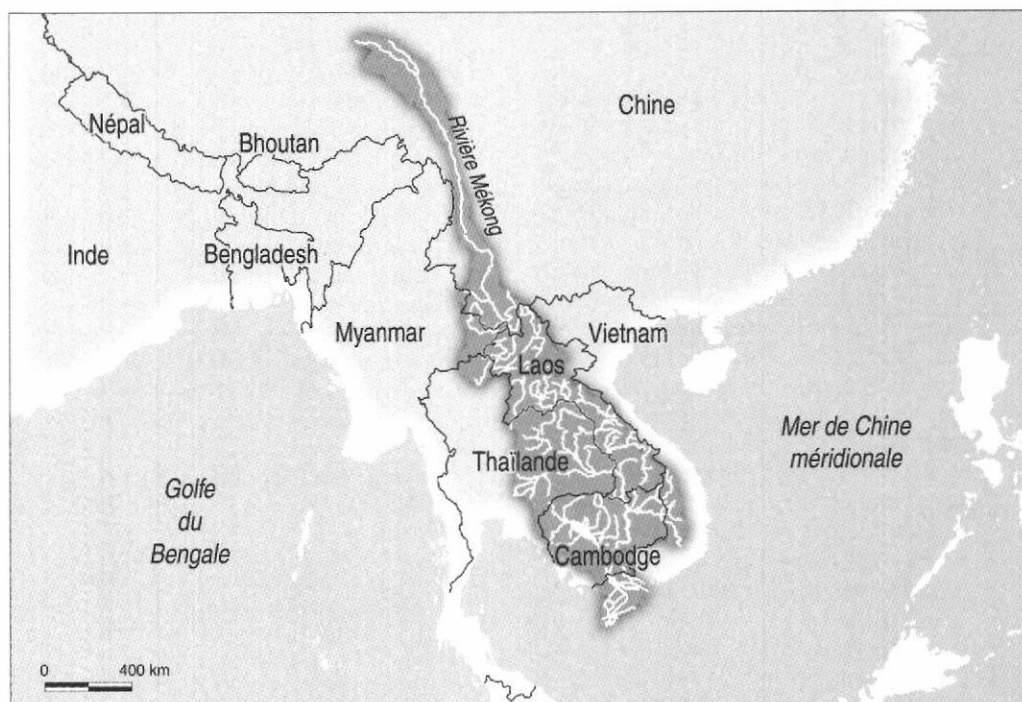
(2) M. Osborne. *The Mekong : turbulent past, uncertain future*, New York, Grove Press, 2000.



De « ligne de front » durant la Guerre Froide, le bassin versant du Mékong va être progressivement perçu comme un « corridor de commerce » par les pays riverains et les investisseurs internationaux. La valorisation, hydraulique ou hydroélectrique, de la ressource en eau est au cœur de cette évolution. Jusqu'aux années 1990, les activités du *Mekong Committee* se limitent à l'hydroélectricité, à l'irrigation, au contrôle des crues, à la navigation, et au suivi de la qualité de l'eau. Le développement progressif de controverses environnementales va pourtant constituer un reflet et un indicateur essentiel de la mondialisation de l'espace du Mékong.

C'est en effet avec la création de la *Mekong River Commission* (MRC), en 1995, que les concepts du développement durable intègrent explicitement les politiques de planification hydrologique sur le sous bassin. Les pays occidentaux, qui financent la presque totalité du budget de la MRC, sont à l'origine de cette évolution paradigmatique et programmatique. Cette influence exogène contribue à expliquer que les gouvernements riverains, dont la Chine, se soient peu appropriés la plupart de ces principes « progressistes », défendus notamment par les nombreux

## Carte du bassin versant du Mékong



Source : in Affeltranger et Lasserre, *Vertigo*, vol. 4, n° 3, déc. 2003.

Réalisation : Laboratoire de cartographie, Département de géographie, Université Laval.

L'eau a été une préoccupation constante des fondateurs du sionisme, qui voulaient donner « une terre sans hommes » à des « hommes sans terre » (1). Après la guerre de 1948, les Israéliens ont aussitôt entrepris, face aux monarchies arabes traditionnelles, la construction d'un État moderne. L'eau est déclarée propriété publique. Sa gestion est confiée au Ministère de l'Agriculture, un réseau national est rapidement réalisé avec son plus beau fleuron, le Grand Aqueduc National qui prélève les eaux du Lac de Tibériade pour aller « faire fleurir » le désert du Néguev. Demeurés dans l'ombre, les Palestiniens sous tutelle jordanienne (dans la *West Bank*) et égyptienne (à Gaza) ont une autre culture de l'eau : celle des notables et des communautés villageoises autour de leurs puits. L'eau est propriété privée. Les permis de forer sont très aisément obtenus.

## Une dépendance organisée

On devine le choc ressenti à l'issue de la guerre des Six jours. L'eau palestinienne passe sous l'autorité du Ministère de la Défense. Toutes les ressources sont intégrées à celles d'Israël au sein d'un système centralisé. Les forages palestiniens dans l'aquifère de la Montagne palestinienne sont limités. Ceux qui sont autorisés, uniquement pour l'eau potable, ne compensent pas l'assèchement des puits provoqué par les pompes israéliennes et ceux des colons. Les quotas attribués sont insuffisants pour faire face à l'augmentation de la population. Les réseaux sont mal entretenus. La répartition inéquitable des ressources, déjà sensible avant 1917, s'aggrave. Pour les Palestiniens, la pénurie s'installe durablement.

Les accords d'Oslo 2 (Taba, 1995) n'ont pas vraiment amélioré la situation. Il a été convenu que l'Autorité Palestinienne gère

le système hydraulique des zones A et B mais, en réalité, toute demande de forage, d'extension de réseau, de réparation de puits est soumise à un organisme paritaire, le *Joint Water Committee* ; le consensus y est obligatoire : autant dire qu'Israël y dispose d'un droit de veto. Dans la zone C, ce rôle est dévolu à l'Administration civile israélienne. La pratique montre que les refus sont nombreux (2) et les délais de réponse interminables. La dépendance palestinienne est de plus en plus forte.

La guerre des Six jours a aussi permis à Israël de mettre la main sur de nouvelles ressources : celles du plateau syrien du Golan, de la basse vallée de Jourdain de l'aquifère oriental et de celui de Gaza. Ce surcroît de ressources a rendu possible la vague d'immigration juive venue d'URSS et d'Afrique et la multiplication des colonies. La construction du Mur de séparation achève le processus : pénétrant largement au delà de la « ligne verte », le Mur annexe déjà 36 puits palestiniens forés avant 1967 (soit 5% des ressources de la Cisjordanie). Ajoutons qu'Israël contrôle aussi la distribution par le biais de la société Mekorot créée en 1982. Le ravitaillement en eau potable va en priorité aux colonies dont les réservoirs, perchés, constituent les nœuds du réseau. Sur ces conduites se branchent les canalisations secondaires qui alimentent, plutôt mal que bien, les localités palestiniennes (180 d'entre elles ne sont toujours pas raccordées). Les coupures d'eau sont fréquentes, particulièrement en été.

La consommation quotidienne israélienne d'eau potable pour les usages domes-

(1) Dès 1920, Haïm Weizman écrivait aux dirigeants britanniques : « Tout l'avenir de la Palestine dépend de son approvisionnement en eau... et l'alimentation doit provenir du Mont Hermon, des sources du Jourdain et du Litani ».

(2) Par exemple, forage trop proche d'une colonie ou d'une zone militaire ou d'une réserve naturelle.

tiques et les services publics obéit aux normes occidentales (260 litres par habitant) et les colons disposent d'autant d'eau que les Français. Les Palestiniens, eux, doivent se contenter de 86 litres par jour, bien au dessous du minimum de 100 litres préconisé par l'OMS. Cette répartition discriminatoire est pointée par les organismes internationaux : ils estiment qu'il faudrait 250 millions de m<sup>3</sup> d'eau de plus chaque année pour assurer un développement durable à la Palestine (3).

## Face à une menace de pénurie

Néanmoins, si l'on prend en compte les ressources disponibles totales, qui incluent l'eau agricole, on arrive à d'autres chiffres qui donnent à réfléchir. Pour l'ensemble de ses besoins, un Israélien dispose de 350 m<sup>3</sup> d'eau par an ; un Palestinien de deux fois moins (150 m<sup>3</sup>). Mais tous, Israéliens, Palestiniens, auxquels on peut ajouter les Jordaniens, sont en état de pénurie (4). Dans les vingt années à venir, les deux populations augmenteront de 50 %, voire davantage si se déclenchent de nouvelles immigrations juives ou palestiniennes. Leur vulnérabilité est telle qu'il faudra bien trouver des solutions communes pour préserver une ressource déjà surexploitée. Poussée par l'urgence, la coopération prendra-t-elle le relais de la confrontation ?

On se heurte alors à une série de difficultés. La condition première est évidemment la paix. Au delà, les craintes israéliennes de voir l'État palestinien prendre le contrôle de l'eau sont alimentées par les revendications palestiniennes sur l'aquifère de la Montagne (disposer de 80 % de la ressource contre 20 % actuellement). Les Palestiniens, de leur côté, soupçonnent les Israéliens de les pousser à partir en les privant d'une ressource vitale.

Ici, le droit international de l'eau est de peu de secours. S'agissant du Jourdain, par exemple, une convention internationale sur l'utilisation des eaux des fleuves internationaux a, en 1994, étendu les critères de répartition équitable à la démographie, aux conditions climatiques, aux besoins, aux usages passés... En fin de compte, son application repose sur la bonne volonté de chacun des pays riverains. À quand la naissance d'une Autorité du Bassin du Jourdain, arbitre des demandes contradictoires des cinq pays riverains ? On voit mal comment, à l'avenir, ceux-ci pourraient faire l'économie d'une coopération se fixant comme objectifs de :

- rééquilibrer la répartition de l'eau, en veillant à ce que chaque habitant de la région dispose de la quantité d'eau potable dont il a le droit pour vivre ;
- économiser la ressource, ce qui pose le problème de l'agriculture israélienne (5) et celui de la réhabilitation du réseau palestinien ;
- trouver des ressources nouvelles : recyclage des eaux usées, désalinisation, voire importation depuis la Turquie.

**Claude Parry**

*Hydraulique sans Frontières (6)*  
claude.parry@wanadoo.fr

(3) Soit la moitié de ce que prélève Israël dans l'aquifère de la Montagne.

(4) En dessous de la barre des 500 m<sup>3</sup>, par habitant et par an.

(5) Qui, malgré ses efforts, consomme plus de la moitié de l'eau de la région

(6) Depuis plusieurs années, HSF a travaillé en Palestine et continue son engagement. En 2003, avec *Taayush*, une association de militants israéliens pour la Paix, mise en place d'une nouvelle adduction d'eau potable pour les villageois de Maasarah, près de Bethléem ; stage en France d'une équipe d'ingénieurs hydrauliciens palestiniens du *Palestinian Hydrology Group*. En 2004, deux stages d'ingénieurs et techniciens palestiniens à Naplouse et Hébron. En avril-mai 2005, avec la *Palestinian Water Authority*, projet de chantiers-écoles en eau potable avec la participation de jeunes Franco-maghrébins, d'Israéliens et de Palestiniens.

experts internationaux du Secrétariat de la MRC. Les pays riverains, les agences d'aide au développement et les investisseurs internationaux apparaissent donc porteurs d'autant de « visions » de ce que devrait être le futur du Mékong.

Ces projets de développement, souvent divergents, reflètent une intense compétition pour le contrôle de la gestion du bassin. À titre d'exemple, les critiques formulées à l'encontre du développement hydroélectrique, modèle encore dominant de développement du bassin, portent sur les aspects suivants : centralisation gouvernementale des décisions hydrauliques, maîtrise unilatérale du discours sur le développement, accès restreint à l'information environnementale, incertitude sur les impacts environnementaux des projets hydrauliques, etc.

Ces évolutions ont rendu de plus en plus complexe, et donc de moins en moins lisible, la carte des acteurs du bassin du Mékong. Cette situation pose la question du mode de « gouvernance environnementale » le plus adapté pour la gestion de cet espace, et plus particulièrement de la ressource en eau. L'élaboration d'outils institutionnels rendant possible cette gestion concertée est au cœur de multiples relations de pouvoir, et s'inscrit dans une tension permanente entre principes écologiques, intérêts économiques et enjeux politiques.

## **Un espace au mode de gouvernance encore en construction**

En tant que bassin versant transfrontalier, le Mékong a fait, dès le début des années 1960, l'objet d'études sur le lien entre relations intergouvernementales et gestion de la ressource en eau. Le Mékong constitue un cas d'école pour la géopolitique, définie comme « une approche qui permet de rendre compte des enjeux de pouvoir sur des territoires, et des images que les hommes s'en construisent » (3). Trois facteurs majeurs influencent la mise en place d'un mécanisme institutionnel pérenne d'organisation des relations de pouvoir sur le bassin : la perception de la sécurité régionale, les représentations de la ressource en eau, les enjeux de la coopération intergouvernementale.

■ Les implications de la gestion du Mékong en termes de sécurité régionale ont ainsi fait l'objet de plusieurs études. D'abord considéré comme un enjeu de la Guerre Froide, le Mékong alimente progressivement la représentation plus positive d'une opportunité pour l'économie régionale. On s'éloigne alors d'une approche exclusivement militaire de la situation, et les acteurs non-étatiques se voient accorder un rôle croissant. Le concept de « sécurité régionale » évolue ainsi vers un objectif de préservation du capital environnemental et des processus écologiques transfrontaliers. L'enjeu est à présent de « désécureliser la res-

(3) F. Lasserre, E. Gonon, *Espaces et enjeux : méthodes d'une géopolitique critique*, Paris, L'Harmattan, « Collection Raoul-Dandurand », 2001, 470 p.





source en eau et redéfinir la sécurité régionale de manière globale en termes de sécurité humaine et économique ». Cela étant, cet objectif implique que les États du Mékong révisent leur propre conception de la souveraineté et de la sécurité nationale, ce qui constitue une double difficulté.

■ Chaque catégorie d'acteurs perçoit également le Mékong d'une manière qui lui est propre. Différentes représentations ou « imaginaires géopolitiques » (4) coexistent. Ceux-ci sont produits par les discours officiels sur le développement du Mékong ; une parole à laquelle n'ont pas accès, sauf exception, les acteurs de la société civile. Ce contraste entre différentes perceptions du Mékong a été formulé dès le début des années 1960. La non participation des populations locales aux choix techniques d'aménagement et aux débats environnementaux témoigne ainsi de la primauté accordée, par les décideurs, aux considérations économiques. L'absence d'un cadre décisionnel « participatif » est également pointée du doigt : l'aménagement du territoire du bassin ne procède pas, pour l'heure, d'une démarche concertée. Les gouvernements eux-mêmes se retrouvent pris à ce jeu. Le Cambodge et le Vietnam sont ainsi inquiets des risques de dégradation environnementale suite aux aménagements hydrauliques et hydroélectriques réalisés en amont, et plus particulièrement en Chine (province du Yunnan).

■ Enfin, en termes de partenariats intergouvernementaux, le bassin du Mékong présente le double défi d'une coopération hydrologique (enjeux techniques et écologiques) et d'une intégration régionale économique (enjeux commerciaux et en termes de zones d'influence). Le principal mécanisme institutionnel existant à l'heure actuelle, la MRC, est-il suffisant pour catalyser ce rapprochement pluriel ? Certains observateurs saluent la bienveillance de « l'esprit du Mékong » et invitent les autres bassins transfrontaliers à s'en inspirer. D'autres, en revanche, regrettent « l'échec d'une grande ambition » d'aménagement du territoire, ou constatent plus particulièrement l'appropriation limitée, par les pays riverains, des principes « occidentaux » (écologiques et politiques) du développement durable. Plusieurs de ces modes de gestion de la ressource en eau semblent ainsi inadéquats (préservation des écosystèmes, gestion participative, etc.) avec les pratiques décisionnelles en vigueur dans la région.

## **Le difficile partage des données hydrologiques**

Les inondations constituent sur le bassin du Mékong une douloureuse réalité. En 2000, les crues du cours principal firent plus de 800 victimes et causèrent plus de 400 millions US\$ de dommages économiques ; en 2001, on dénombrait plus de 300 victimes et un coût de plus de 100 millions US\$ ; en 2002, les pays

(4) **K. Bakker**, *The politics of hydropower: developing the Mekong*, *Political Geography* 18 (1999), p. 209-232.



du Bas-Mékong enregistraient à nouveau de lourdes pertes. Les inondations affectent chaque année 1,8 million de personnes : évacuations, pertes de récoltes, rupture des communications...

La prévention des catastrophes naturelles, ou plus exactement l'atténuation de leurs impacts humains et économiques, implique de disposer du délai nécessaire à la mise en place d'une gestion de crise adaptée (5). La prévision des phénomènes hydrologiques permet de gagner ce temps précieux sur les crues et repose sur trois piliers : une approche par bassin versant, des données hydrologiques et météorologiques (DHM) de qualité, des modèles calculatoires performants. Dans le cas du Mékong, la prévision de crues, assurée depuis 1996 par les services du *Mekong Committee* puis de la MRC, rencontre plusieurs difficultés.

Les obstacles sont d'ordre technique (état du réseau hydrométrique, absence de standards), financier (coût d'accès aux données), organisationnel (inertie bureaucratique), réglementaire (statut patrimonial des données), stratégique (sécurisation des données) et diplomatique (influence des relations inter-étatiques régionales). Les relations de la MRC avec les administrations hydrologiques des pays du Bas-Mékong, et avec les services publics chinois, sont limitées.

Est-ce à dire que toute démarche institutionnelle sur le Mékong serait vouée à l'échec ? L'ambiguïté du texte fondateur de la MRC a fait, en effet, l'objet de vives critiques : l'accord impose peu d'obligations aux parties signataires. Les pays sont ainsi d'autant plus réticents à y souscrire qu'ils n'ont, pour la plupart d'entre eux, pas accepté ou ratifié la Convention des Nations Unies sur les Fleuves Transfrontaliers (6) ou qu'ils privilégient une approche sélective des partenariats avec les pays voisins. On se gardera toutefois d'être trop négatif dans l'appréciation de la situation : la plupart des pays du Mékong étaient encore en guerre il y a une dizaine d'années. Leur capacité à se réunir aujourd'hui autour d'une même table mérite donc d'être saluée.

**Bastien Affeltranger**

(5) **ISDR**, *Living with risk - A global review of disaster reduction initiatives*, International Strategy for Disaster Reduction, Geneva, UN/ISDR, 2004, 429 p.

(6) **UN/ECE**, *Convention on the protection and use of transboundary watercourses and international lakes*, Helsinki, 17 March 1992, et Assemblée Générale des Nations-Unies, Resolution GA Res. A/RES/51/229 of 21 May 1999.

# VILLES D'AMÉRIQUE LATINE

## *Stabilité et recomposition des acteurs de l'eau*

*par Jean-Marc Fournier \**

### *Pas de recette miracle pour un droit à l'eau effectif.*

Dans les villes d'Amérique latine, l'accès à l'eau potable, en quantité et en qualité, varie traditionnellement selon la position sociale (1). L'eau est ainsi un excellent révélateur des inégalités sociales, de la ségrégation urbaine, et illustre bien les problèmes de développement généraux.

### **L'eau est devenue un problème**

Pour les habitants socialement les plus défavorisés, l'eau est un souci quotidien pour survivre. Pour les élus politiques, la question de l'accès à l'eau sert à faire des promesses électorales pas toujours tenues alors que, pour les compagnies privées, l'eau est une marchandise que l'on peut vendre aux habitants qui en ont les moyens financiers. Pour d'autres personnes encore, l'eau est avant tout un don de Dieu. L'accès à un terrain, à un logement, au réseau d'eau, à la citoyenneté s'inscrivent dans une même logique d'ascension sociale. Le mode d'urbanisation et le clientélisme politique reposent en partie sur ces conceptions (2).

En Bolivie et en Argentine, de véritables « guerres de l'eau » ont éclaté pour refuser la délégation ou privatisation des services de l'eau à des compagnies étrangères. L'eau est alors revendiquée comme un droit humain qui doit rester gratuit. Il apparaît en effet important de reconnaître que l'eau n'est pas une marchandise mais un bien durable que personne ne peut s'approprier. Cependant, si l'eau n'a pas de prix, il faut rappeler qu'elle a un coût, et que ce coût tend à augmenter avec l'ampleur de la pollution. Le principe d'un paiement, même modique, par les usagers semble incontournable pour en finir avec l'idée d'une eau disponible de manière illimitée et qui ne fait que tomber du ciel ou couler d'une source. Cette économie de l'eau, qui suppose une éducation à l'eau, doit être cependant adaptée aux conditions sociales et économiques locales : à l'intérieur de l'Amérique latine, les situations sont très hétérogènes (3).

Bien souvent, dans la gestion publique largement prédominante, coûts, financements et tarifs de l'eau ne s'accordent pas. Les organismes publics s'inscrivent généralement dans une logique de déficits, de subventions et de décapitalisation. Depuis une quinzaine d'années, malgré le contexte de décentralisation et de délégation des services à des entreprises, publiques ou privées, la plupart des organismes gestionnaires de l'eau restent dépen-

\* GDR Rés-eau-ville  
CNRS. Maître de conférences,  
Université de Caen,  
jmfournier@  
mrsh.unicaen.fr

(1) Schématiquement, l'eau manque dans les quartiers pauvres tandis que, dans les quartiers riches, elle est consommée de manière presque illimitée.

(2) Pour certains groupes sociaux, avoir l'eau courante, c'est déjà afficher une certaine position sociale par rapport aux habitants dont les logements en sont dépourvus.

(3) CEPAL, *Tendencias actuales de la gestión del agua en América latina y Caribe*, Santiago de Chile, Naciones Unidas, 1999, 98 p. Ce texte dégage quelques généralités qui mériteraient d'être nuancées dans de nombreux cas.

dants des logiques d'État. Une double tendance anime de la sorte le secteur de l'eau : centralisation et gestion locale. En effet, l'ampleur des investissements, la technicisation croissante, mais aussi la nécessité de gérer la ressource aux larges échelles des bassins versants, sont de puissants facteurs de concentration. L'organisation du service de l'eau est également éminemment locale, en raison des traditions de gestion clientéliste et de la multiplicité des acteurs locaux impliqués, des particularités d'approvisionnement et de distribution. Par ailleurs, la gestion publique centralisée constitue un important instrument de contrôle que les États souhaitent maintenir, tandis que les problèmes non résolus sont répercutés au niveau local.

Une part importante des habitants d'Amérique latine refuse de payer l'eau à un niveau permettant de couvrir les coûts engendrés et justifie cette attitude par la mauvaise qualité du service ou l'impossibilité économique d'y souscrire. Cette argumentation est réelle pour certains foyers et constitue un prétexte pour d'autres (4)... Le service de l'eau est davantage considéré comme un dû que comme un produit marchand ayant un coût. Les différentes composantes de la société cherchent donc à tirer parti d'une même ressource, souvent d'un même service, d'un même réseau, avec des objectifs différents, voire divergents.

Dans toutes les villes d'Amérique latine, les questions liées aux services urbains, et notamment à l'eau, sont évoquées par la presse. La dimension spectaculaire et sensationnelle des articles produit des effets de choc mais qui sont, en général, à peu près inefficaces, dans la mesure où la fréquence de ces chocs est anesthésiante à la longue. Si les dossiers techniques peuvent être parfois sérieux, les déclarations des hauts personnages sont en général modulées soit pour rassurer, soit pour avertir de l'importance du problème et rappeler à l'ordre les citoyens. Les dossiers de presse donnent rarement des explications globales et claires. Il s'agit souvent d'informations anecdotiques dont le grand nombre souligne bien les perceptions fragmentées du problème.

## **La démesure des rêves de privatisation**

Depuis le début des années 1990, les délégations de services urbains à des compagnies privées ont été multipliées en Amérique latine (5). Cette tendance, encouragée par les organismes internationaux et impulsée par les gouvernements nationaux, tout d'abord dans les capitales et les grandes villes, a été progressivement étendue à des villes intermédiaires. Elle suscite parfois des formes de résistance de la part des acteurs de la société locale. Ainsi, plusieurs projets de délégation de service ont été ralentis, freinés, voire ajournés. Souvent, les contrats font l'objet de renégociations. Plus rarement, la réaction de la société locale a conduit à l'annulation de contrats de délégation,

(4) Les groupes socialement favorisés ne veulent pas payer l'eau à une administration en laquelle ils n'ont pas confiance, mais exigent cependant de l'eau en quantité illimitée, ce qui amène souvent à son gaspillage. Les groupes défavorisés font valoir leur droit à l'eau, qu'il est difficile de refuser. Enfin les industriels ne veulent pas payer l'eau plus chère que pour l'usage domestique tandis que l'eau pour l'agriculture est la plus subventionnée.

(5) **B. de Gouvello**, *Les services d'eau et d'assainissement en Argentine à l'heure néolibérale. La mondialisation des « modèles » à l'épreuve du territoire*, Paris, L'Harmattan, 2001, 240 p.



comme cela a été le cas à Tucuman (Argentine) et à Cochabamba (Bolivie). Dans ces deux exemples, le manque de légitimité des entreprises et l'insécurité juridique sont apparus comme des éléments importants d'explication des conflits. Un autre élément à souligner est celui de la mise en accusation des entreprises par les acteurs de la société locale ou de la société dite civile. Avec la délégation des services urbains, les habitants découvrent des entreprises, clairement identifiables, qui ont des devoirs face à leurs clients. Il est alors possible de leur faire porter la responsabilité des problèmes. Dans de tels cas, de nombreux habitants ont l'impression de subir les inconvénients de la mondialisation sans bénéficier en contrepartie de ses retombées positives. À Tucuman et à Cochabamba, le refus local de l'application du modèle dit de bonne gouvernance a permis l'apparition de nouveaux acteurs : commissions de régulation associant des membres d'horizons divers ayant un rôle d'arbitrage, défenseurs du peuple censés assurer des contre-pouvoirs, coordinations ou associations d'usagers ou de consommateurs, etc. De plus, certains acteurs traditionnels ont saisi l'opportunité des conflits pour reconquérir une légitimité perdue ou diminuée. Ces échecs de délégation sont en partie liés à la surdétermination de la gestion urbaine par le politique. L'instrumentalisation politique de l'eau a en effet perduré après la délégation. Par ailleurs, si les compagnies privées ont assurément commis des erreurs, trop de paramètres sont entrés en ligne de compte pour qu'elles les maîtrisent effectivement.

Aujourd'hui, le contexte mondial ne semble plus aussi favorable au mouvement de délégation de services de l'eau aux sociétés internationales. Depuis quelques années, les grands groupes internationaux ont d'ailleurs renoncé à divers contrats en Amérique latine. En pleine expansion dans les années 1990, le modèle de gestion de l'eau préconisé par la Banque mondiale et les majors français de l'eau semble donc connaître une phase de stagnation (6).

Dans les villes d'Amérique latine, les stratégies d'accès à l'eau sont l'objet de nombreuses discussions, négociations et compromis. L'eau se vend, l'eau se vole, l'eau est l'objet de rapports économiques, de rapports politiques et de rapports sociaux. Ce fonctionnement favorise la représentation des minorités organisées et peut aussi accroître les inégalités. Paradoxalement, chaque groupe social développe des stratégies d'accès à l'eau qui sont finalement coûteuses. Par exemple, sur le long terme, le prix de l'eau vendue en camion-citerne est toujours beaucoup plus élevé que celui du réseau de distribution. L'achat d'un réservoir, d'une pompe individuelle et leur entretien génèrent des coûts importants qui sont supportés par un foyer, ou au mieux par un ensemble limité de ménages. Dans ce contexte, seul un projet fédérateur basé sur les lois du marché économique, mais tenant compte des impératifs sociaux, pourrait rapprocher des

(6) L'exemple de Buenos Aires, cité dès le début de la période comme le plus convaincant, est aussi celui qui montre encore aujourd'hui les risques et les difficultés qui peuvent survenir lorsque le contrat doit être renégocié à diverses reprises.

**G. Schneider, B. de Gouvello** (dir.), *Eaux et réseaux, les défis de la mondialisation*, Paris, Éditions de l'ITHEAL, 2003, 346 p.

intérêts trop divergents et permettre une gestion plus rationnelle, bénéficiant à un plus grand nombre, et finalement moins coûteuse.

La tendance historique est celle d'une progression constante des taux de raccordements aux services de distribution et d'évacuation de l'eau. En dépit des énormes progrès réalisés, les services de l'eau continuent d'être très différents d'un quartier à un autre, d'une ville à une autre et d'un pays à un autre. La perspective d'un service de l'eau unique et universel n'est pas envisageable sur le court terme, puisque les inégalités d'accès à l'eau sont d'abord le reflet, en même temps que la cause, d'inégalités sociales. La gestion de l'eau reste aujourd'hui éminemment publique et politique, et cette situation va très probablement durer encore longtemps. La privatisation des services de l'eau, généralement présentée comme une solution alternative à la gestion publique, suppose en réalité le problème de l'eau déjà résolu par les sociétés locales elles-mêmes. Le débat de savoir si la gestion de l'eau doit être publique ou privée n'est donc, en fin de compte, pas central. Le rôle des compagnies privées est certes fondamental pour rationaliser les pratiques de gestion et tirer bénéfice de certaines technologies. De plus, des entités de régulation doivent encadrer ces acteurs du secteur privé, leur garantir une sécurité juridique, tandis que des contre-pouvoirs représentant la société locale doivent pouvoir s'exercer si nécessaire. Les enjeux sociaux de l'eau passent alors, pour être durables, par la recherche de compromis sociaux et la diffusion d'informations objectives partagées par le plus grand nombre de personnes possible (7). Enfin, il importe de réaffirmer que l'eau n'est pas un bien comme les autres. Il s'agit d'un bien collectif impliquant une mise en commun de sa gestion, ce qui est contraire aux stratégies cloisonnées et concurrentielles actuellement observées. Des projets fédérateurs restent à inventer dans cette perspective.

Jean-Marc Fournier (8)

(7) E. Swyngedouw, *Social Power and The Urbanization of Water: Flows of Power*, Oxford University Press, 2004, 209 p.

(8) Auteur de *L'eau dans les villes d'Amérique latine, inégalités sociales et concurrence des usages*, Paris, L'Harmattan, 2001.

# L'ACTION DES ORGANISMES INTERNATIONAUX SUR LA GESTION DE L'EAU

par **Éric Baye** \*

Compte-tenu du rôle des organismes internationaux (1) dans le développement des infrastructures dans les villes « du Sud », leur capacité d'influer sur la gestion urbaine de l'eau n'est a priori pas négligeable. Que faut-il en penser ? Doit-on rejoindre le camp des pourfendeurs des institutions multilatérales et y voir une manifestation de la puissance du formatage intellectuel imposé par le « système de pensée anglo-saxon » ? Doit-on au contraire saluer la puissance pédagogique et le pragmatisme des institutions internationales, et leur capacité à sauver et à renforcer, par des mesures rudes mais innovantes, le secteur public de l'eau dans les pays en développement ?

En Asie de l'Est, la réalité des jeux d'acteurs, une fois épurée des exaltations et du *wishful thinking* (2) des uns et des autres, suggère que les principes de gestion (3) résultant des expériences occidentales de ces trente dernières années ne s'imposent pas facilement. Le mythe des « transferts de modèles » dans le secteur de l'eau y est battu en brèche.

## Sous le robinet des financements internationaux

L'aide des organismes de coopération multilatérale et bilatérale aux projets urbains d'eau potable ou d'assainissement en Asie orientale est importante, même si elle n'atteint pas les volumes consacrés aux transports et à l'énergie (4). Les prêteurs ou donateurs principalement concernés sont la Banque Mondiale (5), la Banque Asiatique de Développement (BAD), le PNUD, les aides de certains États membres de l'OCDE (6).

Pendant longtemps, les agences de coopération des différents pays cherchaient essentiellement à valoriser des approches techniques, souvent liées elles-mêmes aux pratiques et aux savoir-faire d'excellence dans leurs pays respectifs. À la fin des années 1980, ces agences accordent une place croissante aux dimensions institutionnelles (7) et managériales liées aux projets d'eau et d'assainissement. Le contexte y est favorable. La vague libérale, qui remet en cause les monopoles nationaux de service en réseaux, dresse un argumentaire critique à l'égard des régies municipales (8). Dans celles-ci, les ingénieurs cèdent une partie de leur pouvoir aux « managers », aux spécialistes du droit des contrats, aux financiers. Dans ce contexte, l'exploitation des réseaux prend une place essentielle, et nouvelle en Asie, dans les calculs de rentabilité. Cette période correspond à une interna-

\* *Chargé d'études,  
Economic & Humanisme.*

(1) Banque Mondiale, PNUD, etc.

(2) « Prendre ses désirs pour des réalités ».

(3) Principes de recouvrement des coûts d'exploitation et d'investissement par le tarif aux consommateurs, contrats de gestion déléguée, claire séparation entre sphère politique et sphère de gestion technique des réseaux...

(4) Au demeurant, elle rentre maintenant dans le cadre des objectifs de développement du Millénaire que la plupart des pays d'origine de l'aide font leur dans leur politique de coopération.

(5) Surtout en Chine, en Inde et en Indonésie.

(6) Japon en premier lieu, mais aussi Canada, Finlande, France, Danemark, Allemagne, Royaume-Uni, Suisse, Belgique et Australie. La Banque Mondiale et la BAD sont essentiellement des organismes de prêts.

(7) Processus décisionnels et régulation économique, organisation de la gestion.

(8) Parfois il s'agit de simples départements internes de la municipalité.



tionalisation croissante des grands opérateurs occidentaux et à l'intérêt de conglomérats asiatiques, dirigés par des capitaines d'industries géniaux et sûrs d'eux, ivres de diversification sectorielles (9). Pour plusieurs, l'eau, dans les grandes métropoles d'Asie en passe de devenir des centres économiques régionaux ou mondiaux, apparaît comme un marché lucratif : forte demande d'investissements liés à l'urbanisation, surtout pour l'assainissement, mais croissance des volumes consommés, monopole de fait et stabilité des recettes. Les budgets publics sont insuffisants, mais les banques sont peu regardantes sur les risques pris par les grands groupes dans le domaine des infrastructures. Avant 1997, année de la crise financière, le mythe de la croissance asiatique est à son paroxysme....

## Un bilan finalement en clair obscur

Dans les années 1990, la France et le Royaume-Uni, où dominent de grands groupes privés (10), comprennent l'intérêt de vanter les mérites de « leur » modèle de gestion sur le marché international de l'eau. Sont concernés tous les contrats et montages institutionnels susceptibles de faciliter l'accès de la maîtrise d'ouvrage à de nouveaux financements et à de nouvelles technologies : concession, *Build Operate and Transfer*, affermage, ... (11). Partout dans le monde, les pratiques britanniques et françaises inspirent largement les promoteurs des réformes en profondeur de la gestion de l'eau en milieu urbain. À l'instar de leurs efforts dans d'autres secteurs (électricité, autoroutes et transports), influencés par leurs équipes d'économistes, la Banque Mondiale, sa filiale, la Société Financière Internationale, et la BAD ont vite cherché à susciter de telles réformes dans les villes bénéficiaires de leurs prêts, notamment en matière d'exploitation et de régulation économique : fixation des prix, contrôle de leur évolution...

Les résultats se sont avérés mitigés : privatisation peu concluante de l'assainissement en Malaisie, crise ouverte entre opérateurs et autorités de régulation deux ans à peine après le début des contrats de concession de Manille, débuts extrêmement agités des contrats mis en place laborieusement à Jakarta en 1995, etc. Le bilan des partenariats « public-privé » ne s'est pas révélé des plus encourageants. Certes, une partie des échecs s'explique par des facteurs largement exogènes aux contrats eux-mêmes (12), mais il peut être reproché aux acteurs d'avoir voulu faire passer ces contrats en force, avec souvent l'appui initial de la Banque Mondiale, sans être trop regardants sur leur capacité réelle à faire face à des risques de grande ampleur. On peut également se demander si les opérateurs n'ont pas sous-estimé la pression des usagers et de leurs employés locaux, et s'ils ont su établir un dispositif de concertation à même de désamorcer à temps les contestations, parfois très virulentes.

(9) Voir par exemple

**É. Baye** « Le développement des infrastructures dans le zone Asie-Pacifique : mythes et réalités », série 2001 Plus, 1996, n° 39. Voir aussi les travaux de **Dominique Lorrain** sur les expériences de gestion déléguée dans le monde, en particulier dans le domaine de l'eau.

(10) Générale des Eaux, Thames Water, Northwest Water, Lyonnaise des Eaux, ...

(11) L'option privatisation de l'eau, à l'anglaise, n'a jamais été envisagée en Asie, sauf en Malaisie (initiative fédérale dans l'assainissement).

(12) Sécheresse et effondrement du peso aux Philippines, affaiblissement du système ploutocratique de Suharto après son départ...





Avec le temps, les gouvernements asiatiques se sont montrés plus réservés à l'égard du « partenariat public privé » (PPP) (13), et les espoirs placés dans la Chine, pour en devenir la locomotive et la terre d'élection en Asie, ont été déçus en 1996 par la directive de la Commission d'État au Plan interdisant aux étrangers la participation à l'exploitation de l'eau et de l'assainissement ; directive supplantée par une autre ouvrant à nouveau le marché en 2002. Globalement, parce qu'il induisait l'arrivée d'opérateurs étrangers aux commandes des entreprises d'eau et une augmentation globale du prix au mètre cube, le PPP s'est vite trouvé freiné par une forte impopularité. L'attitude des grands groupes n'a pas aidé à renverser la tendance : déboires économiques (Enron, Hopewell, GITIC), pratiques de corruption et de passe-droit (Indonésie, Philippines), réorientations stratégiques de groupes internationaux vers des destinations moins risquées, comme l'Europe centrale, ou concentration sur la Chine...

## Un arrosage sélectif et... raisonné ?

Aujourd'hui, les organismes multilatéraux semblent s'aligner sur des positions plus réalistes à l'égard du PPP. Priorité est donnée à la nécessité de réformer les régies existantes et de renforcer la maîtrise d'ouvrage publique, en lien avec leurs propres stratégies et options de lutte contre la pauvreté, et de protection de l'environnement. Il s'agit d'exhorter les villes à réformer leur gestion municipale, réputée peser sur l'économie du secteur de l'eau : sureffectifs et sous productivité, absence de contrôle de gestion, réticence à accroître les prix au robinet et interaction excessive entre sphères du politique et du management des régies ; ce qui n'a pas empêché la Banque Mondiale de s'appuyer en son temps sur le « politique » pour faire aboutir les contrats de concession de Jakarta et Manille...

La notion de « modèle de gestion » se dissout dans une batterie de mesures plus ou moins communes à toutes les entreprises municipales du monde. Cette notion subsiste essentiellement au niveau du choix du mode de régulation économique de l'exploitant : agence autonome du type OFWAT (14) au niveau local, autorité de tutelle municipale, dispositif de contractualisation... La pression des organismes multilatéraux s'exerce essentiellement en amont de la construction des ouvrages qu'ils financent (études préliminaires), ou dans le cadre d'assistances techniques spécifiques, qui prévoient parfois la présence pendant plusieurs mois d'experts institutionnels, ou encore dans le management, par la présence d'étrangers auprès des exploitants. Évidemment, ces derniers réservent souvent initialement un accueil tiède à ces initiatives, perçues comme de l'immixtion dans leurs affaires, sur des champs peu prioritaires, et comme susceptibles de remettre en cause des « arrangements locaux » en matière d'emploi, de gestion de trésorerie, etc.

(13) À noter que les pays les plus « développés » d'Asie, le Japon, la Corée, Singapour et Taiwan, restent très attachés à la régie dans le domaine de l'eau, (au Japon, en dépit de la loi de Financement Privé des Infrastructures de 1999). À cet égard, une lecture culturelle de la relation à l'eau dans ces pays de tradition en partie confucéenne est intéressante.

(14) L'investisseur, souvent un consortium d'entreprises, finance, exploite et entretient les équipements, puis les remet à la puissance publique au bout de 20 à 30 ans.

En bref, les organismes multilatéraux sont loin de faire en Asie ce qui leur plaît et ils sont souvent pris entre deux feux : critiques acerbes des partisans du marché à tout crin (15) sur ces questions institutionnelles, et réticences des grandes métropoles à changer leurs pratiques. Évidemment, comme banquiers, ils sont soucieux de ménager leurs clients, surtout les meilleurs comme la Chine. Ils sont, au fond, disposés à se montrer moins insistants sur certaines réformes : lien avec le politique, gestion des coûts, amélioration du service aux usagers, maximisation du recours à la sous-traitance pour les tâches facilement externalisables ... Ils réservent leur inflexibilité à ce qui affecte directement leur rentabilité ou leur image : fiabilité et efficacité technique des ouvrages, respect des délais de construction, augmentation des tarifs, compensations versées aux populations déplacées du fait des travaux (16). Leur capacité d'influence n'est pas nulle, loin de là. Progressivement, les messages passent, et les décideurs locaux font leur certaines options institutionnelles (17). De vrais débats naissent autour de ces questions en Asie, liés à la décentralisation et à l'apprentissage d'une meilleure gouvernance locale, alors qu'ils n'intéressaient personne il y a dix ou quinze ans.

Il reste du chemin à parcourir, et les pays développés sont tous passés par cette phase d'interrogations. Les grandes villes en développement doivent admettre que les réformes institutionnelles sont cruciales pour le devenir de la gestion municipale de l'eau – avec ou sans PPP –, et que ces réformes ont un coût (expertise notamment) qu'il faudra payer un jour où l'autre pour avoir des systèmes plus efficaces. Il ne s'agit pas de modèle de gestion à suivre, comme du temps du Premier Ministre Mahattir, des généraux Suharto et Ramos. C'est bien plutôt d'appropriation dont il s'agit, à l'image de ce dont la Chine est probablement en train d'accoucher.

Éric Baye

(15) Notamment au sein du Congrès US, où certains considèrent ces organismes comme inutiles.

(16) La mise en place d'un réseau d'assainissement dans un ville de plusieurs millions d'habitants peut facilement obliger au déplacement de milliers de personnes.

(17) Citons la transformation des régions en véritables entreprises municipales, la mise en œuvre systématique de l'amortissement sur les actifs immobilisés, ou l'amélioration du dialogue avec les usagers

# DEUX SIÈCLES DE GESTION DE L'EAU EN FRANCE

## L'aménagement des eaux (1789-1960)

La bourgeoisie révolutionnaire fixe le cadre législatif, territorial et l'expertise technique pour l'administration de l'eau. Le poids de la propriété privée (valeur de l'eau liée à celle du sol) et les prérogatives de l'État limitent les possibilités de gestion communautaire (statut juridique accordé aux associations syndicales en 1865). L'action de l'État au XIX<sup>ème</sup> est plus qu'une simple action de police. Elle permet une marchandisation des effets utiles de l'eau en les fractionnant et les organisant en filières institutionnalisées et cloisonnées : eau potable et assainissement urbain, navigation fluviale, force hydraulique, hydraulique agricole. L'approche productiviste saint-simonienne s'impose : maîtriser la nature dans un but productif. Avec la conquête de l'eau par les citoyens, vont se poser les questions du financement et du mode de gestion des services de distribution de l'eau urbaine, résolues par l'instauration d'un compromis entre État, pouvoirs politiques locaux et sociétés privées.

Dans cette phase, il s'agit de gérer l'eau en tant que ressource. Elle correspond au premier tour de vis ohlssonien : la gestion de l'offre, qui vise à offrir plus d'eau face à l'intensification des usages. Elle est marquée par la domination de l'ingénieur et par la mise en place d'une coalition libéralo-étatique pour la gestion de l'eau en tant que service.

## La gestion de l'eau (1960-1980)

L'eau acquiert le statut d'un patrimoine à protéger ; les dimensions « eau milieu » et « eau ressource » s'imposent dans les politiques gaulliennes de gestion et se renforceront suite aux progrès scientifiques et à la pression de la société civi-

le. L'approche par la gestion intégrée se met en place avec, pour assise, le bassin hydrographique. Elle est confortée par l'analyse économique Pigouvienne (pollueur-payeur) des ingénieurs ; la création des agences financières de bassin permettra de résoudre la question du financement des stations d'épuration.

Cette politique d'intégration va toutefois se heurter à la remise en cause des agences de bassin jugées non démocratiques, à la persistance de la sectorisation et à la coexistence de deux logiques de gestion : une démarche réticulaire (grands réseaux), une approche naturaliste et systémique (bassin versant).

## Les territoires de l'eau (1980-2005)

Dans cette phase, la gestion par la demande supplante celle par l'offre : recherche de l'efficacité de l'usage final (fin des grands aménagements hydrauliques). La gestion territoriale de l'eau s'impose (politiques publiques néolibérales). Cette approche s'articule autour du thème de la rareté (notions de risques, pénurie, crise hydraulique). Elle implique le recours à un prix, la recherche de l'échelle de gestion optimum et la participation des usagers (gouvernance, subsidiarité). L'Union Européenne joue un rôle croissant : soutien financier au développement territorial, réglementation sur la qualité. La puissance du privé se renforce dans la coalition grâce à ses compétences en ingénierie juridique et financière.

Aujourd'hui, trois questions restent ouvertes quant à la répartition des pouvoirs pour la gestion de l'eau : poids du public et du privé, rapport entre le pouvoir central et le local, articulation entre le sectoriel et le transversal.

**Jean-Paul Haghe**

Géographe, CNRS PRODIG, haghe@noos.fr

# LA GESTION CONCERTÉE AU MILIEU DU GUÉ

par Sarah Feuillette \*

*En France, le droit d'user de l'eau sans en abuser  
est coordonné au niveau du bassin versant.  
Avec quelles contraintes et quelles ouvertures ?*

En France, la gestion de l'eau repose essentiellement sur trois niveaux.

À l'échelon communal, les maires sont responsables des services d'eau et d'assainissement depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, ce qui induit une proximité entre citoyens et politique de l'eau, et des situations diverses en termes de techniques, de prix de l'eau, de modes de gestion.

Au niveau du grand bassin versant, planification à long terme, programmation à court terme et coordination des actions sont mis en œuvre par les instances de bassin (1).

À toutes les échelles, l'État est gardien de la ressource : il promulgue les lois, définit les normes et assure la police de l'eau.

Souvent des Établissements Publics Territoriaux de Bassin, syndicats de rivières, départements, interviennent également sur l'entretien de rivière, les inondations et les zones humides. La gestion de l'eau en France est par ailleurs fortement orientée par le contexte européen, qui impose aux pays membres un objectif de résultat : l'atteinte du bon état écologique et chimique des milieux aquatiques, à l'horizon 2015 (2).

## Quarante ans de gestion au niveau du bassin versant

La loi sur l'eau de 1964 a créé un dispositif original pour planifier la gestion par grand bassin, et dans le même temps unifier les acteurs par le financement des investissements : les Comités de Bassin et les Agences de l'Eau. Les Comités de Bassin sont des instances consultatives et décisionnelles regroupant des représentants des collectivités, des usagers et de l'administration, associées à et animées par des Agences de l'Eau, établissements publics à vocations financière et technique. Ces dernières prélèvent des redevances auprès des usagers du bassin et les redistribuent sous formes d'aides aux investissements liés à la gestion de l'eau. Ce système a généré une responsabilité collective. Il rassemble les usagers d'un *patrimoine commun*, liés entre eux par une solidarité naturelle, qui trouve, avec les redevances et les aides, une expression et une lisibilité économique (3). En

\* *Chargée d'études à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, feuillette.sarah@aesn.fr, www.eau-seine-normandie.fr*

(1) Comité de Bassin, Agence de l'Eau et son Conseil d'Administration.

(2) Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

(3) Voir B. Barraqué, *Les Agences de l'Eau et la question du Patrimoine Commun, en France et en Europe*. Rapport pour le Commissariat général du Plan, 1997.



payant les redevances, en recevant les aides, mais aussi en décidant de leur montant global à l'échelle du bassin, les acteurs prennent conscience de cette solidarité qui les lie et de la nécessité qui en découle d'exercer une responsabilité partagée à l'égard de l'eau. Le dispositif des Agences de l'Eau peut être considéré comme « subsidiaire » (4) : les acteurs sociaux définissent et réalisent l'intérêt général via le Comité de bassin. L'efficacité pratique est recherchée en traitant chaque problème à part, puisque les usagers détiennent la maîtrise d'ouvrage localement et participent au programme d'intervention de l'agence. Cependant plusieurs reproches ont été adressés à ce système. On a parfois jugé les agences trop grandes pour être suffisamment proches des problèmes et des usagers, ce qui a donné lieu à des dispositifs de déclinaison à des échelles plus fines. On reproche également à ce système le fait que son ouverture à la société civile est plus formelle que réelle. Une autre critique réside dans le manque d'évaluation des actions de l'agence.

## Une gestion encore trop dépendante

Subsidiarité de la gestion de l'eau et solidarité à l'échelle du bassin ne suffisent pas à rendre la gestion de l'eau « spatiale », c'est-à-dire susceptible d'orienter les modes d'occupation des sols pour une meilleure gestion de l'eau (5). En effet, les gestionnaires de l'eau, c'est-à-dire principalement les agences, sont placés dans une position de dépendance par rapport aux autres filières de gestion publique : ils sont incapables de remettre en cause des choix d'urbanisme et de développement agricole, leurs interventions spatiales se cantonnant à la préservation des zones humides, qui plus est sur la base d'une part minime de leur budget (6). La gestion de l'eau au niveau du grand bassin versant est pourtant planifiée par l'ensemble des acteurs, tant usagers qu'institutionnels, ce qui suppose que tous soient informés, voire adhérents au projet. En effet, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), imposé par la loi de 1992, est élaboré par le Comité de bassin sur la base d'un processus extrêmement participatif et ascendant (7).

## La directive cadre européenne : une chance à saisir ?

En imposant aux pays membres d'atteindre le bon état de leurs milieux aquatiques d'ici 2015, l'Europe crée peut-être une opportunité à saisir pour une gestion spatiale de l'eau, et oblige les acteurs de l'eau à évaluer leur gestion.

La résorption d'une importante partie des pollutions classiques ponctuelles (comme les pollutions urbaines ou industrielles), par 40 années d'intervention des Agences de l'Eau, a permis de démasquer des pollutions plus diffuses (dans l'espace et en ter-

(4) Voir **B. Barraqué**, « Subsidiarité et politique de l'eau », in **A. Faure** (Dir.), *Territoires et subsidiarité : l'action publique locale à la lumière d'un principe controversé*. L'Harmattan, Paris, 1997, p. 165-201.

(5) Urbanisation en zone inondable, infrastructures modifiant le régime des eaux, pollutions agricoles diffuses, remembrement...)

(6) Voir **J.-B. Narcy**, « La politique de l'eau face à la gestion des espaces », *Espaces et Sociétés*, 2003-4, n° 115, p. 179-196.

(7) Sur le bassin Seine-Normandie, un travail approfondi a été mené pendant trois ans par des commissions géographiques locales, réunissant élus, administrations, usagers, représentants des milieux socioprofessionnels et personnes compétentes. Au total, plusieurs milliers de personnes ont étudié les problèmes locaux et émis des propositions, lesquelles ont été examinées par la Commission des Programmes et de la Prospective du Conseil d'Administration. Le projet de SDAGE a ensuite été soumis à la consultation des Conseils régionaux et généraux, avant adoption par le Comité de Bassin.

mes de responsabilités) : les nitrates et pesticides agricoles, les écoulements pluviaux, les « nouvelles » pollutions (virus, médicaments), celles des petites entreprises... Les institutions de bassins se trouvent donc confrontées à une tâche ardue : conquérir le bon état en dépit de pollutions difficiles à maîtriser. Pour relever ce défi, il semble plus nécessaire que jamais de « spatialiser » la gestion de l'eau, du moins vis à vis des pollutions diffuses dans l'espace. Mais comment ?

Tout d'abord en rénovant le SDAGE via la mise en place participative d'un plan de gestion auquel l'obligation de résultat devrait apporter plus de fermeté. Ensuite, en utilisant des outils de gestion territoriale de l'eau à des échelles plus fines que celle du grand bassin, afin de renforcer le partage des responsabilités entre acteurs. Sur le bassin Seine-Normandie, plusieurs dispositifs existent déjà dans ce but (8).

## L'exemple du bassin Seine-Normandie

Les Assises de l'Eau, au début des années 1990, ainsi que le SDAGE ont été l'occasion de créer et de faire travailler des « commissions géographiques » à l'échelle de sous-bassins (ceux des principaux affluents de la Seine). Ces commissions rassemblent les acteurs locaux, selon le principe de composition du Comité de Bassin. Pour le bassin Seine-Normandie, elles ont été récemment institutionnalisées, et consultées sur des « Plans Territoriaux d'Actions Prioritaires ».

À l'échelle des unités hydrographiques, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont élaborés par une Commission Locale de l'Eau (CLE), dont la composition renvoie à celle des Comités de Bassin. Ces schémas locaux, non obligatoires mais de portée réglementaire, sont élaborés pour résoudre des problèmes de gestion de l'eau inhérents au petit bassin. La constitution des SAGE implique cependant une certaine lourdeur administrative et une volonté politique locale, tout en souffrant d'un problème de moyens (9), ce qui explique la durée de leur mise en place (8 ans en moyenne), et le fait que les acteurs locaux hésitent parfois à se lancer dans de telles démarches.

Par ailleurs, aux côtés des « contrats de rivières » créés à l'initiative de l'État dans les années 1980, ou des « contrats de nappe », on peut également citer les « contrats de bassin » en Île-de-France, ou les « contrats territoriaux » sur le reste du bassin, qui ont été lancés à l'instigation de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Dans tous les cas, il s'agit de contrats liant acteurs locaux et financeurs autour d'objectifs et de programmes d'actions (en général quinquennaux), définis par un comité local rassemblant usagers et parties prenantes, et dont l'animation est assurée par un chargé de mission en partie financé par l'Agence de l'Eau.

(8) Voir **C. Bouni, J.-B. Narcy**, *Le modèle français de gestion de l'eau au crible de la gouvernance : l'exemple du bassin Seine-Normandie*. Études, évaluation et prospective, 2002, 30 p.

(9) Les CLE n'ayant pas de moyens techniques, financiers et juridiques propres



Le contrat de la plaine du Saulce est un exemple engageant les agriculteurs dans une politique préventive pour la qualité de l'eau potable (10). Ce type de contrat est malheureusement encore trop peu fréquent, car difficile à « monter » lorsque la volonté politique locale fait défaut et du fait de freins juridiques (11). Ces outils territoriaux de gestion, parce qu'ils sont proches des problèmes et du terrain, peuvent accroître l'implication des usagers de l'eau, notamment par le biais de l'animation et de la sensibilisation (12).

La participation du public (article 14 de la DCE), autre cheval de bataille de la DCE, pourrait peut-être également, en informant les citoyens sur les enjeux de la gestion de l'eau, inciter à plus de cohérence entre politiques économiques et politique de l'eau.

Enfin, les projets territoriaux actuels, du type Agenda 21 local, devraient en théorie favoriser une approche globale articulant environnement et développement économique. En pratique, ce n'est pas forcément le cas du fait de l'enchevêtrement de niveaux de décision dont les compétences diffèrent (13).

Pour conclure, l'insuffisance de la gestion spatiale de l'eau ne s'est pas avérée un obstacle trop gênant jusque là, les gestionnaires ayant d'abord eu à résoudre des problèmes ponctuels. Mais la résorption d'une bonne partie des pollutions classiques a fait apparaître au premier plan de « nouveaux » types de pollutions auxquelles la réponse ne peut durablement être l'abandon des captages d'eau potable ou un traitement plus poussé de l'eau. En parallèle, les questions d'inondation semblent également traitées de manière plus préventive et spatialisée qu'auparavant. Cependant, pour être mis à profit dans le sens d'une gestion plus spatiale de l'eau, le contexte favorable actuel devrait être accompagné de la levée de plusieurs freins qui souvent empêchent les gestionnaires d'agir. Par exemple, clarifier les rôles sur les problèmes d'entretien des cours d'eau et d'inondation, appliquer à tous les usagers le principe pollueur-payeur, modifier le contexte juridique de manière à faciliter la mise en œuvre des SAGE et des outils contractuels (14), mais surtout, mettre en cohérence deux mondes d'acteurs-gestionnaires différents jusqu'alors : celui de la gestion des espaces (notamment mené par les collectivités) et celui de la gestion des flux (notamment mené par les instances de bassin). La révision du SDAGE, qui a force de droit, et implique donc théoriquement la compatibilité des programmes et décisions administratives avec la gestion de l'eau, dans le contexte d'obligation de la DCE, va-t-elle permettre de dépasser ces incohérences ?

Sarah Feuillette

10) Ce bassin de 9000 ha alimentant les captages d'eau de la ville d'Auxerre et de 9 communes rencontrait d'importants problèmes de pollution par les nitrates et les pesticides. L'association pour la qualité de l'eau potable de la plaine du Saulce, regroupant collectivités, agriculteurs et artisans, a été mise en place en 1998. Un contrat rural de 5 ans entre l'Agence de l'eau et les partenaires locaux les a ensuite engagés dans une politique préventive et solidaire de la qualité de l'eau.

(11) Statut du fermage, difficultés d'indemnisation des agriculteurs en contre partie de bonnes pratiques définies.

(12) Dans le cas du contrat de la plaine du Saulce, un volet animation et études a donné lieu à un diagnostic et à un conseil agri environnemental aux agriculteurs, à l'acquisition et la diffusion de références locales et au suivi d'indicateurs.

(13) Par exemple, une communauté de communes ayant des compétences liées à l'aménagement du territoire, tandis que les communes isolément ont des compétences liées à l'eau.

(14) Cet article reprend, en le modifiant en partie, un article paru dans *Cybergéo* en 2004 « L'eau en France : entre subsidiarité et gestion spatiale », à titre de contribution au séminaire de recherche organisé par l'équipe Eau et Territoire du GDR Rés-Eau-Ville, mte/prodig. Montpellier 27-28-29 mai 2004. *Cybergéo*, Revue européenne de géographie <http://cybergeoeauville/intro.htm>

# RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

## L'eau pour tous

**Une exposition présentée au Muséum  
du 17 mai au 25 septembre 2005**

La question de l'eau est indéniablement un enjeu planétaire pour le XXI<sup>ème</sup> siècle. En témoignent les nombreux débats, les forums mondiaux, les investissements économiques et politiques qui y sont associés. Différentes échelles – mondiales, locales et de voisinage – se croisent et interfèrent sur la gestion de l'eau.

*L'Eau pour tous* permet d'alerter le public sur la problématique contemporaine des ressources en eau. En montrant comment d'autres approches, d'autres pratiques sociales ou culturelles les gèrent, l'exposition donne les éléments de réflexion nécessaires pour participer aux débats et aux décisions concernant le partage de l'eau sur la planète.

Parrainée par l'Unesco, cette exposition est coproduite par le Département du Rhône-Muséum (Lyon), la Cité des Sciences et de l'Industrie (Paris), l'Espace des Sciences (Rennes), la ville de Marseille et l'EPCC Pont du Gard.

# MUSEUM

28 boulevard des Belges - 69006 Lyon  
Ouvert du mardi au dimanche de 10h à 18h.  
04 72 69 05 00

[www.museum-lyon.org](http://www.museum-lyon.org)      [www.rhone.fr](http://www.rhone.fr)  
[museum@rhone.fr](mailto:museum@rhone.fr)



**EAU, SOURCE  
DE SOLIDARITÉS ?  
Acteurs et  
responsabilités**

*Le droit de tous  
à une eau de qualité  
impose des coopérations.  
Citoyens, pouvoirs politiques  
à tous les échelons, entreprises,  
monde de la recherche... tous  
sont responsables de  
l'avenir de l'eau.*

# EAU DE PARIS, PARIS POUR L'EAU

*Anne Le Strat, Conseillère de Paris, appartenant aux Verts, préside « Eau de Paris », la société anonyme de gestion des eaux de Paris, anciennement dénommée SAGEP.*

**Economie & Humanisme :** *Dans l'organisation de la gestion de l'eau à Paris, pouvez-vous parler de changements récents, ou en cours, qui soient significatifs ?*

**Anne Le Strat :** « Eau de Paris » est une société d'économie mixte (SEM), dont la Ville de Paris détient 70% du capital, les deux entreprises assurant la distribution de l'eau à Paris étant les actionnaires privés. Afin de clarifier les responsabilités des différents acteurs de l'eau et d'éviter tout conflit d'intérêt, la Municipalité a accepté, à ma demande, leur sortie du capital ; elles seront bientôt remplacées par d'autres investisseurs. Institutionnellement, c'est le changement le plus important.

Par ailleurs, des négociations conduites en 2003 ont permis de réviser les contrats entre la Ville et ses délégataires (1) : la Municipalité a notamment repris ce mandat essentiel qu'est le contrôle du service public de l'eau. La SEM a été reconnue responsable de la qualité de l'eau au robinet de l'utilisateur, selon le code de la santé publique (2).

Deux autres points sont à souligner : la création d'un budget municipal annexe de l'eau, et la suppression du GIE-facturation, qui fonctionnait pour toute la ville sous la responsabilité de l'un des distributeurs, de façon assez opaque. Aujourd'hui, chaque usager reçoit une facture de son distributeur.

S'il y a eu des avancées actées par ces négociations, il reste néanmoins encore de nombreuses voies d'amélioration pour la gestion du service. Les échéances prochaines du renouvellement, ou non-renouvellement, des contrats de concession et d'affermage constituent un enjeu très important.

## **Faire reconnaître le service public**

**E. & H. :** *La gestion de l'eau deviendrait-elle donc progressive-ment, avec la médiation des élus municipaux, l'affaire de la population de Paris ? Est-ce votre visée, à travers ces changements ?*

**A. L. :** À mon arrivée à la tête de la société en mai 2001 (3), j'ai fixé trois orientations : assumer au mieux la qualité du service

(1) La Ville de Paris a signé pour 25 ans un contrat de concession (assimilable à une délégation de service public) avec la Société anonyme de gestion des eaux de Paris (1986-2011) et deux contrats d'affermage avec les deux distributeurs (EFPE et CEP), ces contrats ayant leur terme en 2009. L'ensemble du « patrimoine-réseau » est propriété de la Ville et concédé à la SEM, qui vend l'eau en gros aux distributeurs.

(2) Les normes de qualité étant rendues plus rigoureuses par les directives européennes, de très importants investissements sont en cours pour la réalisation de quatre « unités d'affinage » des eaux souterraines. Pour rappel, 50 % de l'eau distribuée à Paris (615 000 m<sup>3</sup> par jour), provient de captage d'eau souterraine.

(3) En mars 2001, les élections municipales ont porté une majorité de gauche plurielle à la Municipalité de Paris.



public de l'eau, promouvoir le développement soutenable et affirmer l'identité de la société.

Fervente défenseuse du service public, je souhaite que « Eau de Paris » soit exemplaire dans sa mission, et fasse la preuve de son efficacité et de ses compétences dans l'exécution de sa délégation de service public, en répondant aux attentes de la population parisienne et selon une certaine éthique. Cela passe par un rapprochement entre « Eau de Paris » et les habitants : le service public de l'eau doit être plus connu, plus reconnu, et plus à l'écoute des usagers. Nous pouvons leur dire : « Vous avez la chance à Paris d'avoir un service de qualité qui dispose de bonnes compétences. Il faut que vous sachiez qu'il est avant tout public ». C'est dans cette ligne que s'inscrit le changement de dénomination, puisque « Eau de Paris » était connue avant sous l'acronyme SAGEP, qui ne permettait pas de nous identifier.

J'ai senti en quatre ans une avancée dans la reconnaissance du service par les usagers, et dans les relations avec eux ; c'est notoire dans les actions avec le milieu scolaire, dans les animations et manifestations publiques du type « Forum de l'eau ».

Mais nos instances de concertation avec les usagers restent faibles, notamment le groupe de travail « eau » mis en place par la municipalité (4). Ce n'est pas par ce canal-là que la population est réellement associée aux questions de la gestion et du service de l'eau. Les enjeux autour de l'eau doivent pouvoir être appréhendés par la population. Pour que notre démocratie soit vivante et participative, l'action publique a besoin de contre-pouvoirs réels, avec des facultés d'expertise contradictoires. La commission consultative des usagers devrait jouer ce rôle de contre-pouvoir, mais elle ne le joue pas dans les faits.

**E. & H. :** *Du fait de sa composition ?*

**A. L. :** En partie, et aussi du fait qu'il y a eu de la part de la municipalité, au lancement de cette commission, une timidité et même une pusillanimité.

**E. & H. :** *Si cette visée plus participative ne progresse pas vraiment, ce peut être dû en partie à des divergences entre élus de gauche sur ce point...*

**A. L. :** Elles existent effectivement. Une partie des élus socialistes se conçoivent comme des gestionnaires pragmatiques. Plus les élus se notabilisent, plus cette tendance est présente. Mais ce risque peut également guetter les Verts.

**E. & H. :** *Plus globalement, quels principaux obstacles, ou quels freins, empêchent que le politique exerce une réelle influence sur la gestion de l'eau ?*

(4) Au sein de la Commission Consultative sur les services publics locaux.

Un capital collectif, abondant mais fragile, dont peu ont suffisamment conscience : ainsi se présente la ressource-eau en Limousin (1), avec ses spécificités : roches cristallines peu perméables, grande superficie cumulée de zones humides et nombreux étangs (2), hydrographie de « têtes de bassin versant », avec un faisceau d'implications, et donc de responsabilités, vis-à-vis de nombreuses zones en aval (3)... Élément familier et attrayant du cadre de vie, l'eau est aussi une ressource de développement économique, touristique en particulier.

## Éveiller la responsabilité collective

C'est en fonction de ces constats généraux que la Région Limousin impulse une politique de prise en charge collective de la gestion des cours d'eau et des zones humides. Celle-ci passe en premier lieu par un appui aux structures inter-communales de gestion des rivières et de leurs berges (cofinancement de diagnostics, aide au discernement de priorités d'action, puis aux travaux de réhabilitation...). Cette démarche ne progresse que si elle correspond à une franche motivation des élus locaux, le Conseil régional n'ayant de pouvoir qu'incitatif et disposant de ressources financières limitées : au-delà d'une vision commune avec lui sur la gestion de l'eau, les Agences de l'eau (4), par exemple, inclinent à affecter plus facilement des fonds aux zones en aval, manifestement plus polluées, qu'à prendre en considération les besoins d'un territoire limousin réputé plus « nature ». Sur l'ensemble de la région, la qualité des cours d'eau est bonne ou en amélioration. Les petits affluents sont néanmoins fragiles face aux pollutions diffuses en période d'étiage.

En ce qui concerne les zones humides, reconnues comme menacées par la

disparition du pâturage et le drainage notamment, l'objectif de la Région est de concentrer les moyens qui permettent de les conserver et même, progressivement, de les gérer. Quant aux étangs, il font partie du patrimoine régional, mais lorsqu'ils sont trop denses, ils peuvent perturber la qualité biologique des petits cours d'eau : réchauffement, sédiments en cas de vidange brutale, foyers d'espèces « invasives ». Au-delà de l'élaboration concertée, avec l'appui d'un médiateur, d'un code de bonne conduite, le *Guide de gestion des étangs*, le travail de vulgarisation et de diffusion des pratiques souhaitables reste immense. Les financements régionaux, à ce jour, ne peuvent atteindre l'ampleur requise pour cet effort pluri-décennal aux résultats peu spectaculaires.

Les initiatives prises par le pouvoir régional, depuis 1995, pour l'établissement d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) couvrant l'ensemble du bassin de la Vienne ont également illustré la volonté du Conseil régional de se concerter avec l'ensemble des partenaires concernés par la gestion de l'eau, en tenant compte de la complexité de cette gestion. Le SAGE, dans sa vocation de concilier au mieux les divers usages de l'eau – y compris les besoins en eau d'une centrale nucléaire située sur la Vienne – a conduit à faire travailler ensemble trois Régions, un grand nombre d'autres collectivités territoriales; les associations de protection de l'environnement, de pêche...et bien sûr l'État et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Cette action a permis à la Région de gagner en

(1) La Région Limousin comprend des départements de la Creuse, de la Corrèze, de la Haute-Vienne.

(2) 14 000 étangs, 7500 hectares de milieux tourbeux.

(3) Responsabilités tenant notamment au rôle-clé des nombreux barrages limousins.

(4) Le Limousin est situé en partie sur le Bassin Loire-Bretagne, en partie sur le Bassin Adour-Garonne.

reconnaissance en matière de politique de l'eau, d'étude, et d'aide aux nécessaires arbitrages. L'« état des lieux », lié à la mise en place de la Directive-cadre européenne, est lui aussi venu à point nommé pour renforcer les attentes des Agences de l'eau et des collectivités locales à l'égard de la Région en matière d'information et de concertation, plus particulièrement comme relais dans le débat public.

## L'eau, facteur d'identité régionale

Une action de sensibilisation et de formation du plus large public aux problématiques de l'eau paraît être l'accompagnement indispensable de ces divers projets opérationnels. L'efficacité des actions régionales dépend directement des prises de conscience de tous. L'objectif des opérations lancées sur ce registre est avant tout d'informer et de faire réfléchir le plus grand nombre. Souvent, le public est peu au courant de questions dont il pense qu'elles sont affaires de spécialistes, et l'instauration d'un débat vraiment public autour de tel ou tel projet relève de l'utopie. Il y a donc lieu, sans relâche, d'expliquer, de décoder, d'autant que le système de gestion de l'eau est compliqué, avec un grand éparpillement des responsabilités, et que les réalités perceptibles à l'échelle micro-locale ne sont que partiellement justes. En milieu scolaire (lycées, collèges, et même écoles primaires), la demande est en hausse, quoique encore inégale selon les établissements et leurs enseignants, et la Région Limousin intervient surtout indirectement, en finançant les actions des associations spécialisées. Hors école, des publics très divers sont également rejoints par les opérations de sensibilisation à la qualité des eaux, à la fois pédagogiques et ludiques, qui sont couplées avec la valorisation du

patrimoine régional et local ; celles-ci atteignent les touristes séjournant en Limousin, ainsi que ses habitants permanents : la conscience du patrimoine-eau participe, on peut le constater, du renforcement de leur sentiment d'appartenance à la « région ».

La grande place du facteur eau dans le devenir du Limousin a enfin conduit le pouvoir régional à structurer ses relations internationales et son rayonnement extérieur en partie autour de cet élément : partenariat avec l'Office International de l'Eau, dont l'un des sièges est établi à Limoges, (5) coopération effective de l'institution régionale sur les enjeux aquatiques avec la Région polonaise de Poméranie, lancement de « Conventions d'affaires » biennales centrées sur l'eau (regroupant des entreprises, des chercheurs, des créateurs travaillant dans le domaine), appui à des pôles de formation et de recherche en rapport.

La prise en charge de tout ce qui est lié à la ressource-eau, si on la conçoit non seulement comme un élément du paysage mais comme un atout susceptible d'irriguer le développement régional (6) est en définitive un excellent test pour la constitution d'une gouvernance et la recherche d'un développement durable à l'échelle régionale (7).

**Jean-Bernard Damiens,  
Thierry Coutand, Pierre Paquet (8)**

(5) Et une antenne annexe à La Souterraine (Creuse)

(6) Le cadre de vie et le capital naturel sont certainement l'un des atouts stratégiques du Limousin pour les années 2005-2015.

(7) Le Conseil Régional a décidé d'élaborer un Agenda 21.

(8) Respectivement : Vice Président chargé du développement durable, de l'environnement et de la santé ; Chef du service « Environnement » ; Chargé des études, de la prospective et de l'évaluation à la Région Limousin. Site : [www.region-limousin.fr](http://www.region-limousin.fr)



**A. L.** : Essentiellement, deux freins. Le premier tient au fait que l'eau n'est pas suffisamment un enjeu de débat public. Il est vrai que le sujet est souvent technique et pas facile d'accès. De plus, le service est assuré au quotidien sans difficultés : l'eau coule au robinet, elle est saine, pas très chère (5)... où sont les problèmes ? Cela n'incite pas forcément à s'interroger sur le service, puisqu'il n'y a pas crise !

Les citoyens se désintéressent de l'eau et de sa gestion, mais beaucoup de politiques également. Trop souvent les élus ont délégué leur capacité de décision aux services techniques et à la technostructure.

**E. & H.** : *Est-ce dû, comme on l'a souvent analysé en France, au poids de la logique des ingénieurs, ou de la raison technologique, avec les familiarités qui en découlent ?*

**A. L.** : Dans certains cas. Il est vrai que cette logique prévaut parfois sur l'intérêt général.

Ce constat en rejoint un autre quant à cette faiblesse du politique sur ce dossier : trop d'élus encore ne gèrent pas au mieux le rapport de force qui peut exister avec des partenaires privés.

## **Frilosité du politique**

**E. & H.** : *Comment l'expliquer ? Dans le cas d'« Eau de Paris », les croisements d'intérêts financiers, ou l'endettement, jouent-ils un rôle ?*

**A. L.** : Bien entendu. L'histoire de la gestion des services d'eau en France n'est pas dissociable de l'histoire du financement des partis politiques. Hormis les Verts, tous les partis ont accepté des financements des entreprises. Cela ne se fait jamais sans contrepartie... Une illustration de cette logique politico-financière a été la décision de Jacques Chirac, alors Maire de Paris, de donner la distribution de l'eau aux deux sociétés privées, l'une sur chaque rive de Paris.

Deux autres facteurs expliquent aussi cette frilosité du politique face aux groupes privés. Sur le plan des dirigeants et des responsables, des passerelles sont fréquentes entre le secteur public et le privé. Il n'est pas rare de rencontrer des élus ou des fonctionnaires qui sont passés dans leur carrière professionnelle par des multinationales.

Un autre facteur important concerne le désengagement financier de l'État. Avec les lois de décentralisation, de nombreuses collectivités locales doivent faire face à une hausse inévitable de leurs investissements, mais sans nécessairement avoir les

(5) Le prix de l'eau à Paris intramuros (2,3821 €/m<sup>3</sup> TTC), sous la responsabilité de la Mairie de Paris, correspond à la moyenne du prix en France, et est moins élevé que dans le reste de l'Île-de-France.



moyens financiers adéquats. D'où une tendance à conclure des partenariats avec les entreprises privées, qui se résument trop souvent en une délégation des prérogatives de la puissance publique au privé.

Bien sûr, il faut que les politiques travaillent avec les entreprises, mais dans des partenariats où les contreparties sont transparentes, identifiées, et le moins différées possible. Dans le cas contraire, elles génèrent bien souvent des phénomènes de mise en dépendance du politique.

*Propos recueillis par*  
**Vincent Berthet**

### *Le coût du service de l'eau - assainissement*

On compte aujourd'hui, dans le cas d'une création d'une ville nouvelle en France, dans le respect des normes européennes de santé publique et d'environnement, qu'il faut investir environ par personne desservie :

- entre 50 et 80 euros (selon la distance) pour apporter l'eau de la ressource jusqu'à la ville ;
- 50 euros pour la traiter et la rendre potable ;
- 200 euros pour la distribuer aux habitants ;
- 570 euros pour collecter les eaux usées ;
- 350 euros pour épurer les eaux usées et les rejeter.

Soit au total 3 700 euros pour un appartement de trois personnes, environ 205 % du prix du logement.

Source : Michel Camdessus et alii, *Eau*, Éd. Robert Laffont, Paris, 2004.

Quelques semaines seulement après les élections législatives du 14 mars 2004, la nouvelle majorité gouvernementale espagnole revient sur la Loi de Plan Hydrologique National (LPHN) (1), de 2001, et la modifie substantiellement (2). Faut-il voir dans cette décision un pas décisif vers la mise en œuvre d'une gestion de l'eau concertée, solidaire et respectueuse des milieux aquatiques ?

Jusqu'en 2004, la politique hydraulique espagnole est marquée par une grande continuité. Elle puise ses racines dans l'idée, née à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, selon laquelle l'eau est un facteur majeur de développement. Dans une Espagne alors en crise, l'utopie hydraulique devient un substitut à l'aventure coloniale. Elle offre une réponse technique aux difficultés du pays et conditionne le redressement national à la mobilisation de toutes les eaux à des fins productives. L'État devient l'acteur majeur d'une politique hydraulique fondée sur l'utilisation « intégrale » des eaux. Un décret de mars 1926 instaure les dix confédérations hydrographiques espagnoles actuelles, partiellement recomposées à partir de 1978 sur fond de décentralisation administrative (3). Chacun de ces organismes de bassin équipe son territoire d'intervention et accompagne le ministère de l'agriculture dans la transformation des terres sèches et peu fertiles des plaines littorales et des dépressions intérieures. L'agriculture est privilégiée : l'essor de l'irrigation doit permettre d'atténuer le déséquilibre entre villes et campagnes, de réduire les inégalités sociales au sein du monde paysan, et d'assurer l'exportation d'agrumes et de primeurs. Avec une capacité de stockage de plus de 56 000 hm<sup>3</sup> et plus de 3,5 millions d'hectares irrigués, l'Espagne se place aujourd'hui au premier rang des pays de l'UE. L'agriculture y représente près de 80 % de la consommation d'eau totale. Elle est pour partie responsable de la dégra-

datation accrue de la ressource, de la sur-exploitation de certains aquifères et de l'apparition de situations de pénuries parfois accusées.

Aussi l'État envisage-t-il très tôt de recourir à des transferts des bassins « excédentaires » vers les bassins « déficitaires ». Dès 1933, un premier Plan national d'ouvrages hydrauliques (PNOH) envisage la réalisation de plusieurs transferts, dont celui du Tage vers le Segura, inauguré en 1979. Document de planification fondateur, le PNOH inspire très largement l'ambitieux projet de Plan hydrologique national de 1993 porté par le gouvernement socialiste de Felipe Gonzalez et basé sur l'interconnexion de tous les bassins hydrographiques espagnols, « pièce maîtresse de solidarité interrégionale et d'intégration territoriale de l'Espagne péninsulaire ». Ce projet est partiellement repris par la majorité qui lui succède (1996) : les plans hydrologiques de bassin sont tous approuvés en 1998 ; la LPHN est publiée le 5 juillet 2001.

Comme le Plan Hydrologique National (PHN), formulé en son temps par le PSOE, la LPHN propose le même diagnostic de la situation présente, envisage la même solution pour remédier aux déséquilibres observés, recourt aux mêmes procédés argumentaires. Bien que moins ambitieuse que le dispositif imaginé en 1993, cette loi définit néanmoins le transfert comme la solution idoine pour « satisfaire de façon rationnelle les demandes sur tout le territoire

(1) Ley 10/2001, de 5 de julio, del plan hidrológico nacional, BOE nº 161 du 06-07-2001.

(2) Real Decreto Ley 2/2004, de 18 de junio, por el que se modifica la Ley 10/2001, de 5 de julio, del Plan Hidrológico Nacional. BOE du 19-06-2004

(3) Sylvie Clarimont, « Bassins-versants et décentralisation administrative : esquisse de comparaison France / Espagne », *Cybergéo* 2004, <http://193.55.107.45/eauville/Clarimont.htm>



## UNE GESTION INTÉGRÉE ?

national » (4). Six bassins présentent un déficit global (5), un seul (les bassins internes de Catalogne) connaît des déficits ponctuels qui ne peuvent être palliés par l'apport de ressources locales, trois bassins seulement sont globalement excédentaires (Èbre, Douro et Tage). Forte de ce constat, la LPHN autorise le prélèvement de 1050 hm<sup>3</sup> dans le cours aval de l'Èbre au bénéfice de l'aire métropolitaine barcelonaise (190 hm<sup>3</sup>), des bassins du Jucar (315 hm<sup>3</sup>), du Segura (450 hm<sup>3</sup>) et du Sud (95 hm<sup>3</sup>). L'eau prélevée serait destinée principalement à l'alimentation en eau potable, au soutien d'étiage, à la recharge d'aquifères surexploités ou dégradés, à la sécurisation de l'approvisionnement de périmètres irrigués existants (6). La LPHN n'autorise pas le recours aux transferts pour « la création de nouveaux périmètres irrigués, pas plus qu'à l'extension de ceux qui existent déjà ou à l'alimentation de golfs » (7). Elle prétend garantir la satisfaction des besoins présents et à venir dans le bassin émetteur, de même que le maintien d'un débit écologique en aval de la dérivation (8). Enfin, elle met en place une « taxe environnementale » pour compenser les effets environnementaux du transfert et une « taxe d'usage » pour répercuter sur les usagers le coût de la construction et de l'entretien de l'ouvrage (9). La LPHN se heurte à une importante contestation sociale. Les dirigeants nationaux du PSOE, d'abord largement favorables aux transferts en 1993, se lancent dans une campagne d'opposition à la LPHN et formulent un projet alternatif partiellement repris dans le *Real Decreto Ley* (RDL) de juin 2004.

La modification de la LPHN exprime un souci de prudence face à des transferts dont les bénéfices économiques paraissent surévalués et le coût excessif. Les difficultés pour mobiliser le FEDER (10), ajoutées au « principe de récupération des coûts des services liés à l'utilisation de

l'eau » mis en avant par la DCE sur l'eau (11), expliquent en partie le recul des autorités espagnoles. La réforme de la LPHN met mieux en conformité la législation espagnole avec la DCE.

Non viables économiquement, gravement attentatoires aux intérêts du bassin émetteur, peu respectueux de la protection des écosystèmes aquatiques (12), les transferts ne paraissent plus une bonne solution aux pénuries d'eau. Afin de « pallier la surexploitation et la pollution des aquifères et de préserver les écosystèmes », le RDL propose d'abord d'intervenir sur la demande, puis de privilégier la production de ressources non conventionnelles. Les actions urgentes concernent principalement les bassins du littoral méditerranéen (Segura, Sud, Jucar et Llobregat) ; elles portent sur la construction (ou l'extension) d'usines de dessalement de l'eau de mer, et sur la création d'usines de retraitement des eaux usées (13). La solution « transfert » semble écartée et la voie d'une gestion plus durable de la ressource privilégiée, contre l'avis des régions de Valence et de Murcie qui jugent cette réforme hostile à leurs intérêts.

**Sylvie Clarimont**

*Université de Pau et des Pays de l'Adour* (14)

(4) *Ibid.*

(5) Canaries, Baléares, Sud, Guadalquivir, Jucar et Segura.

(6) Ley 10/2001, op. cit., art. 17.1.

(7) Ley 10/2001, op. cit., art. 17.2.

(8) Ley 10/2001, op. cit., art. 12.2 et 16.2a.

(9) Ley 10/2001, op. cit., art. 22.

(10) Fonds européen de développement régional.

(11) Directive du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, DCE 2000/60/CE.

(12) RD Ley 2/2004.

(13) RD Ley 2/2004, Annexe IV.

(14) Maître de conférences, chercheur au laboratoire Société Environnement Territoire – UMR 5603 du CNRS, sylvie.clarimont@univ-pau.fr

# ENTRE RAPPORTS DE FORCES ET SOLIDARITÉ

par Sylvie Duplan, Philippe Blancher, Laure Belmont \*

*La gestion concertée appelle une gestion spatiale (1) ;  
elle peut contribuer à la difficile construction  
d'une véritable solidarité.*

\* Asconit Consultants  
philippe.blancher  
@asconit.com

En France, la notion de gestion concertée de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin hydrographique est apparue dès la loi sur l'eau de 1964, avec la création des Agences de Bassin et de leurs Comités de Bassin. Dans les années 1980, ont été mis en place les Contrats de rivière, premiers outils contractuels de gestion de l'eau à des échelles plus réduites. Puis, c'est en 1992 que la loi sur l'eau a défini un cadre pour une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et exprimé la volonté de développer de façon compatible l'ensemble des usages de l'eau et de milieux aquatiques sur un bassin versant, y compris les usages de types récréatifs.

L'article 1 de la loi offre une perspective ambitieuse, et révèle en filigrane les conflits d'usage et les tensions à résoudre (2). Une telle approche nécessite une vision d'ensemble et l'adhésion des acteurs locaux et institutionnels afin de trouver les bons compromis. Aussi doit-elle pouvoir s'appuyer sur des outils et procédures de planification et de concertation efficaces. C'est pourquoi la loi de 1992 a instauré les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à l'échelle des grands bassins hydrographiques, et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur de plus petits territoires.

## **Des outils de planification et de concertation adaptés**

La mise en œuvre de ces procédures (3) s'appuie sur la mise en place d'une instance chargée d'en piloter l'élaboration et la réalisation. Dans le cadre des SDAGE et des SAGE, il s'agit en théorie de véritables lieux de délibération où s'élabore une politique locale de l'eau (4) répondant aux objectifs de la loi ; les Commissions Locales de l'Eau (CLE), à la tête des SAGE, ont ainsi pu être qualifiées de « Parlement de l'eau ».

De plus, la plupart des Contrats de rivière et des SAGE (5) intè-

(1) Voir l'article de Sarah Feuillet p. 42.

(2) « L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis. Les objectifs fondamentaux de cette loi visent à une gestion équilibrée de la ressource en eau en assurant la préservation des écosystèmes aquatiques, la protection contre les pollutions, le développement de cette ressource et sa valorisation économique. »

(3) Pour plus de détails, voir le kit PPeau : un outil d'appui à la gestion des procédures de contrat ou de SAGE [http://www.paca. environnement.gouv.fr/dochtml/ppeau/sommaire.pdf](http://www.paca.environnement.gouv.fr/dochtml/ppeau/sommaire.pdf).

(4) Les Contrats de rivière (ou de baie, de nappe, de lac) ont une portée beaucoup plus opérationnelle qu'un SAGE, puisqu'ils visent à mettre en œuvre, sur une période relativement courte, un programme d'actions pour l'amélioration de la ressource en eau (travaux d'assainissement, de restauration des cours d'eau, de protection des captages...).

(5) Cf. les sites Internet des différents SAGE : <http://www.site->



Procédure	SDAGE	SAGE	Contrat de rivière, lac, baie, bassin ou milieu
Objectifs	Orientations fondamentales de la politique de l'eau et stratégie d'action.	Planification politique de la gestion de la ressource et des milieux, déclinaison locale du SDAGE.	Programme d'actions pour une meilleure protection et mise en valeur de la ressource et des milieux.
Territoire d'application		Bassin versant ou partie de bassin versant pour les fleuves ou grandes rivières.	Dans le principe, bassin versant.
Nombre (au 1/1/2005)	<i>6 grands bassins hydrographiques métropolitains</i> : Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée & Corse, Adour-Garonne, Seine-Normandie, Artois-Picardie, Rhin-Meuse, <i>et les 4 DOM</i> : Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane.	21 mis en œuvre (SAGE élaborés et approuvés), 70 en cours d'élaboration (périmètre délimité et CLE constituée), 12 en cours d'instruction (périmètre délimité par arrêté), 22 en émergence (initiative locale, dossier préliminaire constitué).	61 achevés, 56 signés en cours d'exécution, 46 en cours d'élaboration.
Superficie prise en compte	<i>Métropole</i> : entre 153 000 km <sup>2</sup> (Loire-Bretagne) et 19 500 km <sup>2</sup> (Artois-Picardie). <i>DOM</i> : entre 83 534 km <sup>2</sup> (Guyane) et 1 128 km <sup>2</sup> (Martinique).	Entre 11 200 km <sup>2</sup> (SAGE de la Vilaine) et 250 km <sup>2</sup> (SAGE des Étangs de Salses Leucate).	Variable, doit en principe dépasser les 200 km <sup>2</sup> .
Portée juridique	L'État s'engage à respecter les mesures qu'il contient au travers des actes administratifs pris dans le domaine de l'eau. Ne crée pas de règles nouvelles. Les décisions publiques dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que les aides financières doivent être compatibles avec le SDAGE.	Opposable à l'administration : les décisions prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives doivent être (rendues) compatibles ; les autres décisions administratives doivent prendre en compte ses orientations.	Pas de portée juridique.
Apport de financements	Pas directement.	Pas directement, mais favorise leur obtention.	Oui.
Délai d'élaboration et de mise en œuvre	Validation entre 1995 et 1997, plus tardivement pour les DOM. Seront révisés dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE, après validation des états des lieux, et ensuite tous les 6 ans.	<i>Mise en œuvre</i> : 10 ans. <i>Durée d'élaboration</i> : minimum : 5 ans, maximum : 11 ans, moyenne : 8 ans (sur la base des 21 SAGE en cours de mise en œuvre).	<i>Mise en œuvre</i> : 5 ans. <i>Durée d'émergence et d'élaboration</i> : 3 à 14 ans.
Instance de délibération	Comité de Bassin (CB)	Commission Locale de l'Eau (CLE)	Comité de rivière, de lac, de baie...
Organismes représentés au sein de l'instance	<i>Fixé par décret. Moyenne sur les 6 bassins métropolitains</i> : 40 % collectivités territoriales, 38 % usagers / personnes compétentes, 19 % État, 5 % milieux socio- professionnels.	50 % collectivités territoriales/ établissements publics locaux, 25 % usagers / propriétaires riverains/organisations professionnelles / associations, 25 % État / établissements publics.	Collectivités territoriales, collectivités locales, usagers, État et administrations.
Structure porteuse	Agence de l'Eau.	Structure de bassin (syndicat, entente inter-départementale...) ou collectivité (Conseil Général).	Structure de bassin (syndicat, entente interdépartementale...).

# EAU ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le programme de recherche SEVT (Système Eau-Ville-Territoires) consiste à mettre l'accent sur les interactions entre le domaine de l'eau et celui du développement territorial et à définir des outils pour effectuer, à terme, des prospectives intégrées « eau et développement ». Sa zone d'étude couvre à peu près le tiers Est du département de la Côte d'Or, soit un ensemble de 410 communes et 430 000 habitants, qui correspond à la réunion de plusieurs territoires hydrauliques (bassins versants de la Tille, de l'Ouche, de la Vouge) et espaces « économiques » urbains, périurbains, et ruraux (dont l'agglomération de Dijon).

Cette recherche menée dans le cadre du programme national transversal « Pour et Sur le Développement Régional » lancé par l'INRA et cinq régions françaises, dont la Bourgogne, s'achève fin décembre 2005. Elle constitue une expérience originale en raison de sa thématique et de la démarche mise en oeuvre :

■ sa problématique a été définie en concertation avec plusieurs institutions locales et régionales (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, DIREN, DDAF, Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, syndicats d'eau potable, syndicats d'étude et d'aménagement de bassins versants, Conseil Supérieur de la pêche,...). Ses résultats seront donc opérationnels, transférables et publics ;

■ sa démarche est transdisciplinaire et plus « partenariale » que pour bien d'autres recherches ; elle mobilise des chercheurs relevant des sciences de la terre et des sciences sociales (1) ; et leur travail progresse en association effective avec un certain nombre de représentants des institutions concernées par le thème de la recherche. Plusieurs d'entre elles sont ainsi amenées à travailler ensemble

pour la première fois. Le territoire est ainsi, tout au moins en partie, acteur et non seulement objet de cette étude.

A partir d'une volonté de comprendre ce territoire avant tout comme un ensemble de « systèmes » (système « milieux aquatiques » (2), système géo-anthropique (3), système des acteurs du territoire), un certain nombre d'hypothèses, encore partielles, se font jour quant aux impacts du développement territorial sur la ressource en eau et réciproquement. Une étude menée sur une commune péri-urbaine montre qu'il existe des distorsions, voire des contradictions entre les projets d'aménagement et l'objectif de la régulation de la demande en eau, en raison d'un certain nombre de blocages ou d'obstacles venant, pour une grande part, de la multiplicité des acteurs de la régulation, des disparités de leur périmètre de compétence, et de la puissance des intérêts privés.

Ces premiers résultats montrent que l'un des enjeux essentiels de cette recherche serait de convaincre les partenaires institutionnels de réviser leurs pratiques et de coordonner leurs efforts.

Janine Lhert \*

\* *Laboratoire d'Economie et de Gestion - UMR 5118 (CNRS-Université de Bourgogne). Janine.Lhert@u-bourgogne.fr*

(1) Géologie, géochimie, hydrologie, anthropologie, droit, économie, géographie, science politique ; la plupart sont rattachés à des équipes de l'Université de Bourgogne, sauf deux qui représentent la participation du GDR 2524 « Rés-Eau-Ville » au programme.

(2) Essentiellement centré sur les différentes représentations de ces milieux, leur fonctionnement et les usages qui y sont associés.

(3) Décivant la structuration des espaces et leur dynamique.



grent une dimension animation et sensibilisation du public, c'est même un volet obligatoire des Contrats de rivière (6).

## Acteurs et conflits

Potentiellement, ces procédures sont des instruments de démocratie et de solidarité dans la gestion d'un patrimoine fragile autour duquel se nouent de multiples interdépendances. Toutefois, compte-tenu des intérêts en jeu, il reste difficile de construire une vision et des objectifs communs, d'arbitrer dans le sens d'une amélioration générale. Ainsi, les droits antérieurement établis ou le poids des intérêts économiques peuvent bloquer toute évolution ; en témoigne, par exemple, la réflexion de ce président d'un syndicat gestionnaire d'un ouvrage d'irrigation prêt à entrer dans une procédure SAGE, mais avec la ferme intention de ne pas lâcher le moindre mètre cube d'eau. Le réalisme socio-politique et la volonté de faire aboutir la procédure peuvent ainsi consacrer des intérêts acquis.

Tous les acteurs n'entrent pas dans une telle négociation avec des ressources équivalentes. Cela est légitime, dans la mesure toutefois où cela n'empêche pas l'expression d'autres intérêts. Sans stigmatiser un organisme en particulier, pensons au poids d'un acteur comme EDF qui peut faire valoir des intérêts dépassant les limites du territoire d'un SAGE, qui dispose d'un capital de données et d'études très important, de ressources financières conséquentes, d'expertises et d'une capacité d'influence forte sur les acteurs politiques locaux et nationaux... Selon les contextes, d'autres organismes peuvent avoir des atouts déterminants : certaines associations de protection de l'environnement comme Eau & Rivières de Bretagne, les représentants du monde agricole ou de certaines activités industrielles...

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE), en donnant des obligations de résultats (7) et pas seulement de moyens, va créer des incitations beaucoup plus fortes à trouver des compromis exigeants. Quoi qu'il en soit, elle ne dispensera pas de l'effort d'appropriation des contraintes et de définition d'une stratégie d'action par les acteurs locaux ; effort sous-tendu par une volonté politique forte, d'où l'importance de l'implication des élus locaux.

## Enjeux, périmètre et structure porteuse

En théorie, un Contrat de rivière et plus encore un SAGE doivent permettre une approche intégrée et un traitement de l'ensemble des problèmes liés à l'eau. De fait, si un sujet difficile est laissé de côté, la démarche risque d'être décrédibilisée. À l'inverse, la volonté de tout traiter tout de suite risque de trop complexifier l'approche. L'expérience montre qu'il est préférable de construire

(6) Dans la suite de l'article, nous nous intéressons essentiellement aux procédures SAGE et Contrat de rivière.

(7) Cf. l'article de Sarah Feuillet p. 45-45.

Osiris (1) est un projet mené par treize partenaires européens pour prévenir les risques liés aux inondations de la Loire et de l'Oder. Il avait pour objectif d'améliorer la qualité et la circulation des informations accessibles à toutes les personnes concernées par les inondations, l'information étant considérée comme un paramètre essentiel dans la préparation des riverains et des gestionnaires de crise à des actions efficaces de protection et de secours. Il s'agissait de concevoir et de développer des services basés sur un usage innovant d'Internet et de la téléphonie mobile.

Le développement technologique ne concernait pas seulement la production de données pour les services spécialistes de la prévision, mais aussi la diffusion de cette information sous une forme adaptée à l'ensemble des riverains concernés.

## Attentes des différents acteurs

Un travail d'enquête approfondi a été réalisé auprès d'usagers potentiels de tels services. Il s'agissait de comprendre leur (mé)connaissance et (in)expérience des crues et des politiques de gestion du risque d'inondation, ainsi que leurs attentes. Pour le bassin de la Loire, ces enquêtes ont été menées sur deux secteurs : la confluence de la Vienne et de la Loire, et Orléans et plusieurs communes en aval sur la rive gauche (2). Près de 200 personnes ont été interviewées : responsables administratifs et politiques, techniciens et intervenants en cas de crues, agriculteurs et chefs d'entreprises, enseignants et représentants d'associations, journalistes, riverains (3).

Toutes les personnes rencontrées ont exprimé le besoin d'une information plus régulière et plus complète sur les politiques publiques et leurs finalités, et sur la cohérence des actions engagées. Beaucoup d'interrogations portent sur les aménagements réalisés et sur leurs effets.

Les élus et services techniques expriment un besoin de plus grande concertation avec l'État, en particulier pour la mise au point de dispositifs de prévision et d'alerte. Ils souhaitent un appui pour développer des outils de gestion de crise et d'information préventive. Si la description des risques effectifs éveille encore chez les élus certaines craintes et réserves (affolement du public, image négative pour la commune...), ceux-ci conviennent toutefois de sa nécessité.

La plupart des habitants rencontrés sont conscients de l'existence d'un risque d'inondation, mais leur connaissance est imprécise et beaucoup reconnaissent une difficulté à faire la part entre des informations fiables et des rumeurs. Plus que l'information sur le risque, c'est tout ce qui touche à la préparation à la crue qui semble faire défaut.

Des associations soulignent que les adultes les interrogent avant tout sur ce que font ou devraient faire les pouvoirs publics, alors que les enfants acceptent facilement de réfléchir à ce qu'il est possible de faire à leur niveau. Ces associations et des médias regrettent que l'information soit trop technique et institutionnelle, qu'elle porte peu sur la manière dont l'inondation risque de se produire concrète-

(1) Le nom de la divinité égyptienne Osiris est l'acronyme de *Operational Solutions for the management of Inundation Risks in the Information Society* : solutions opérationnelles pour la gestion des risques d'inondation dans la société de l'information.

(2) Ce territoire est protégé par des digues, mais il reste très vulnérable en cas de crues importantes. Alors que la population riveraine a considérablement augmenté, peu de personnes sont conscientes de cette menace.

(3) Les enquêtes ont été réalisées par *Economie et Humanisme* (B. Affeltranger, Ph. Blancher et M. Lapoire) et par G. Taliencio. La technique d'entretiens semi-directifs de groupe a donné d'excellents résultats en permettant à la fois l'expression individuelle et la dynamique de groupe.

ment, sur les responsabilités individuelles et les comportements souhaitables.

Au-delà des résultats, les enquêtes mettent en évidence le grand intérêt du dialogue entre les différents acteurs.

## Vers des solutions opérationnelles

Sur le bassin de la Loire, deux prototypes logiciels ont été expérimentés et testés.

■ Le premier (4) donne un accès aux hauteurs d'eau (repérées par les échelles d'annonce de crue), par Internet, téléphone mobile ou WAP, et permet à l'utilisateur de personnaliser l'information pour ses besoins propres, en ne consultant que les stations qu'il juge pertinentes, en choisissant le type de données souhaitées (hauteurs et/ou débits, observations et/ou prévisions) et en associant un message significatif, par exemple : « Entre 3 m et 3,5 m, en bordure des quais, enlever tous les véhicules ».

Les riverains et les services locaux souhaitaient être avertis en cas de dépassement de seuils. Les services de l'État étaient plutôt réticents à cette possibilité, estimant qu'elle risquait de poser des problèmes de responsabilité en cas de défaillance du système ou de mauvaise définition des seuils. Le système en lui-même a été peu approprié par les utilisateurs, en partie en raison d'une ergonomie ne permettant pas un accès facile au plus grand nombre. L'intérêt qu'il a suscité lors des réunions publiques laisse cependant présager de l'utilité d'un tel système, sous réserve de pouvoir réunir les moyens nécessaires au déve-

loppement d'apprentissages collectifs.

■ Le deuxième prototype (5) consistait en un logiciel de préparation du Plan communal de sauvegarde, basé sur un Système d'Information Géographique, associant à des scénarios d'inondation l'atteinte d'enjeux et la définition de mesures de sauvegarde et de secours. Il a été expérimenté par les élus et les services de deux communes, qui se le sont très fortement approprié : « Le problème des crues inquiétait les élus communaux depuis longtemps, mais Osiris nous a permis d'avoir quelque chose de concret ». L'outil donne un cadre rigoureux pour acquérir et capitaliser des connaissances pour la préparation de crise, mais aussi pour la prévention. Il oblige à traduire l'information technique (hauteur d'eau prévue à une échelle) en scénario local (secteurs inondés).

L'Établissement Public Loire a entrepris, en partenariat avec le Centre d'Etude Technique Maritime et Fluvial, d'adapter le logiciel prototype en une version consolidée et conviviale et de la diffuser à l'ensemble des communes du bassin. Il a aussi décidé d'adapter au contexte de la Loire un site portail mis au point par les partenaires polonais du projet OSIRIS. Ce site (<http://www.inondation-loire.fr/>) est un fort moyen de communication et d'échange d'informations entre différents acteurs de la prévention et de la protection contre les inondations : collectivités locales, écoles, médias, associations...

### Hélène Xhaard

Établissement Public Loire,  
helene.xhaard@eptb-loire.fr  
[www.eptb-loire.fr/](http://www.eptb-loire.fr/)

(4) Ph. Blancher, A. Cabal, A. Delahaye, A. Xhaard, « Societal Expectations from and Preparedness to ICT Based Flood Risk Management », in *Flood Events - Are we prepared ?*, Proceedings of the OSIRIS project final workshop, Berlin, March 20-21, 2003, p. 51-64.

(5) G. Morel, G. Taliercio, « Environmental Decision Support Systems : From Global to Local Solutions for Flood Situations », in *Flood Events - Are we prepared ?*, op. cit., p. 113-122.

re un SAGE sur quelques enjeux structurants pour lesquels, du fait des interdépendances, la nécessité d'une concertation est forte. La volonté locale d'agir est aussi indispensable, ce qui implique que les structures publiques porteuses de la politique de l'eau soient prêtes à s'adapter. Au fur et à mesure de la mise en œuvre du SAGE, des sujets initialement considérés comme non-prioritaires ou difficilement cernables peuvent être approfondis, puis intégrés à la démarche.

A priori, le périmètre d'un Contrat de rivière ou d'un SAGE correspond au bassin versant d'une ou plusieurs rivières ou à un système aquifère. Toutefois, pour un fleuve ou une rivière de taille significative, celui-ci peut s'avérer trop important ou mal adapté aux réalités sociologiques (8). En effet, la taille du territoire concerné influence de nombreux paramètres comme le degré de précision et la finesse de l'état initial, les objectifs à retenir, le caractère opérationnel des décisions qui seront prises, le choix des interlocuteurs de référence, leur capacité à dialoguer efficacement dans la durée, les cibles des actions de communication, les moyens économiques mobilisables ...

Le territoire pertinent doit regrouper un ensemble d'unités hydrographiques relativement cohérentes. SAGE et Contrats de rivière permettent avant tout de s'affranchir de certaines limites administratives, incompatibles avec l'idée d'une gestion intégrée de la ressource. Toutefois, la pertinence du périmètre est aussi à analyser dans sa capacité à favoriser ou non une gestion concertée, en fonction des identités et affinités culturelles, de critères économiques, d'usages de la ressource, de l'existence de structures locales de gestion de l'eau... La procédure doit à la fois pouvoir s'appuyer sur des espaces de solidarité historique et construire « humainement » un nouvel espace de solidarité. Les réactions peuvent être virulentes si ce nouvel espace n'est perçu que dans sa réalité « technocratique » et imposée. Cet aspect est certainement à prendre en compte dans la concertation sur les « masses d'eau » de la DCE.

## **Lourdeurs des procédures et capacité d'incitation**

Un Contrat de rivière ou un SAGE est un processus de construction collective qui nécessite des délais de mise en œuvre importants. Ceux-ci ne s'expliquent pas seulement par de « bonnes raisons » ; ils peuvent aussi être le fait de lourdeurs administratives et politiques, de manque de crédits, de situations de blocage créées par un acteur-clé. Par ailleurs, le souhait des institutions en charge de la politique de l'eau de promouvoir des démarches exigeantes et rigoureuses peut avoir des effets contre-productifs en décourageant les acteurs locaux. Certaines Agences de l'Eau se posent d'ailleurs la question d'une évaluation du rapport

(8) Ainsi, par exemple, le Drac, la Loire, l'Allier...





entre coûts (temps de travail, dépenses, délais...) et bénéfices des procédures de concertation. Faut-il tout cadrer fortement au départ, sous peine d'avoir ensuite des dérives incontrôlables ? Ne faut-il pas alléger la procédure et initier une démarche qui va permettre d'enclencher un apprentissage collectif et une amélioration du dispositif au fil de sa mise en œuvre ? La réponse à ces questions n'est pas simple.

Dans ce contexte, les perspectives ouvertes par la mise en œuvre de la DCE donnent des motifs d'optimisme, mais aussi de crainte. La DCE conforte certes les orientations françaises dans ce qu'elles ont de meilleur, elle crée des obligations de résultats avec des échéances rapprochées, elle oblige à une évaluation économique et à une large consultation du public. Toutefois, selon les modalités de sa mise en œuvre, elle peut aggraver des aspects négatifs, voire mettre à mal des dynamiques qui s'enclenchent. Les concepts utilisés, pour ne pas dire le jargon (« masses d'eau »), et sa difficulté d'appréhension (« bon état écologique »), ainsi que la lourdeur de la procédure, posent déjà des problèmes aux spécialistes en charge du dossier. Qu'en sera-t-il quand les acteurs locaux non-spécialistes devront se les approprier ? Les contraintes doivent être d'autant mieux comprises qu'elles sont fortes. Plusieurs évoquent déjà les difficultés rencontrées lors de l'application d'une autre procédure européenne : Natura 2000 (9).

La consultation large du public n'est-elle pas illusoire et utopique ? Paradoxalement, c'est à ce niveau que la tension entre opportunités et menaces doit pouvoir se résoudre. La sensibilisation du public oblige à sortir du langage technique pour expliquer les enjeux politiques et humains. La consultation doit permettre de faire adhérer à la démarche un public large, de créer des forces de pression capables de soutenir des objectifs ambitieux lorsqu'ils seront mis en cause. Il y a là un défi que les structures porteuses ou impliquées dans des SAGE et Contrats de rivière peuvent contribuer à relever.

**Sylvie Duplan, Philippe Blancher, Laure Belmont**

(9) Le réseau des sites européens Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique sur le territoire de l'U.E. 1 015 sites français en font partie.

# ASSOCIATIONS

## De la défensive à la proposition globale

Pour la préservation de la ressource en eau, des associations de défense émergent localement, face à une pollution révélée, ou dès qu'un projet de création ou d'extension d'élevage hors sol, par exemple, se fait jour. Leurs responsables ont appris à se défendre devant la justice. Les associations ont aussi fait progresser la prise en compte des opinions locales. Mais une spécificité de l'action, défensive au départ, concernant l'eau, tient au fait que ses porteurs (1) ont presque tous cheminé vers un élargissement de leur mouvement et de leurs préoccupations. Les menaces sur l'eau appellent, en effet, des solutions transversales, impliquant des remises en cause sur le registre de l'économie.

Au delà du combat frontal, il est donc devenu important de rechercher des alliances avec d'autres acteurs concernés par l'eau : le monde paysan, le corps médical, les consommateurs, les associations de solidarité internationale. Ce premier élargissement s'est mis en place dans l'Ouest français, avec notamment la création en 1998 du réseau Cohérence. Des têtes de réseaux (2) ont su soutenir, au niveau national, des propositions de réforme de la Politique agricole commune (3). À partir d'une connaissance mutuelle entre associations, des initiatives partagées ont pu émerger. Un cahier des charges commun pour la production porcine a, par exemple, été mis au point, dans le cadre du réseau Cohérence, entre agriculteurs, consommateurs, défenseurs de l'environnement.

Restaient deux directions dans lesquelles l'action devait éclore : d'une part, les initiatives permettant au citoyen d'agir à titre personnel, et d'autre part les initiatives fortes en matière économique. L'opération Nénuphar illustre la première voie : 500 familles retiennent depuis 2002 une partie de leur facture d'eau sur un compte bloqué, résistant collectivement

aux relances, aux menaces de fermeture d'eau, aux intimidations des avocats des sociétés privées. Un procès a même contraint un syndicat d'adduction d'eau à rembourser l'achat durant huit ans d'eau en bouteille. Il est toujours difficile d'apprécier l'efficacité de l'action des associations. Dans l'Ouest, la situation est, début 2005, celle d'une crispation des administrations et de certains élus dans leurs relations avec elles. Ainsi, il n'est plus possible, depuis 2003, d'obtenir les résultats des analyses effectuées par les DDASS sur l'eau brute des captages (4). Et les associations bretonnes ont quitté la « Charte de l'agriculture pérenne » (5).

Les associations environnementalistes rechignent encore à pénétrer sur la deuxième voie, celle de l'économique ; des initiatives fortes et audacieuses sont à imaginer. Alors que le commerce équitable Nord-Sud sort magistralement de sa « niche », un commerce Nord-Nord, organisé selon des critères d'éco-conditionnalité à l'échelle d'un large territoire, a sa place à prendre.

Les associations élargissent leurs angles d'approche. Leur efficacité devrait s'en trouver démultipliée.

**Denis Baulier**

*Fondateur du réseau Cohérence et initiateur de l'Opération Nénuphar*

(1) De leur plein gré, parce qu'ils relient d'emblée cette lutte à des enjeux socio-environnementaux globaux, ou contraints, parce qu'ils constatent que leur action associative micro-locale s'essouffle sans résultats.

(2) Par exemple l'Alliance paysans-écologistes-consommateurs ou le Collectif « Stop à la PAC folle ».

(3) L'éco-conditionnalité des aides publiques fait partie de sa nouvelle mouture, bien qu'à chaque évolution des règlements, les intérêts de l'agriculture polluante annulent les tentatives de rééquilibrage.

(4) Les préfets ont mis leur veto à leur communication au public, malgré l'avis favorable de la Commission d'accès aux documents administratifs.

(5) Outil imaginé par le préfet de région pour « réorienter l'agriculture bretonne », mais servant exclusivement à doter des élevages hors sol de moyens propres à pérenniser leur activité.

# Eau et milieux aquatiques en Martinique

## UNE GESTION INDISSOCIABLE

par Bruno Capdeville \*

La notion déjà ancienne de gestion globalisée, intégrée et équilibrée entre les usages, à l'échelle qui est la plus opportune, celle du bassin versant (loi de 1964) (1) ne s'est pas appliquée aux départements d'outremer (DOM) et donc à la Martinique, jusqu'au vote de la loi sur l'eau de 1992. Celle-ci crée les SDAGE, Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des eaux, qui sont de véritables schémas directeurs de planification, et surtout les Comités de Bassin dans les DOM. Le Comité de Bassin (C.B.) de la Martinique voit le jour en 1996 : c'est le début de la mise en place d'une gestion globale de l'eau à l'échelle de la Martinique.

Le C.B., en tant que « parlement » de l'eau à l'échelle du bassin de la Martinique, est consulté sur toutes questions touchant à la gestion de l'eau et fait toutes propositions institutionnelles sur la gestion de l'eau (2). Le fil conducteur de l'action du C.B. est constitué par le SDAGE qui engage la politique de l'eau en Martinique pour une dizaine d'années.

L'essentiel de l'action du C.B. a été d'élaborer ce schéma directeur. Depuis 2002, date de son approbation, il en suit l'application. Les travaux, démarrés en 1996, ont duré cinq ans ; une première phase avec la réalisation d'un état des lieux, une deuxième phase, à partir de 1999, avec la rédaction du schéma proprement dit. L'état des lieux approuvé par l'ensemble des acteurs constitue un diagnostic partagé. Il met en évidence des constats essentiels, à partir desquels sont définies cinq orientations fondamentales (3). Elles concernent la ressource en eau, la qualité de l'eau, les milieux aquatiques, les risques naturels et la gouvernance de l'eau.

### Une ressource mal répartie

La Martinique, du fait d'une forte pluviométrie, présente un bilan global ressource/besoin largement positif et une bonne qualité des eaux superficielles en amont des bassins versants. Plusieurs facteurs limitent pourtant l'accès à la ressource en eau et provoquent lors de certains carêmes (saisons « sèches ») des périodes de pénurie. La ressource en effet est mal répartie dans l'espace et dans le temps : le nord plus arrosé que le sud, la côte atlantique plus que la côte caraïbe, un carême sec et un hivernage pluvieux.

95% de la ressource provient des eaux superficielles (4). La principale conséquence de leur exploitation quasi exclusive est la mise à sec des principaux cours d'eau à l'aval des prises d'eau en période d'étiage. La plupart des prises d'eau sont situées dans la partie Nord de l'île et les réseaux d'eau potable sont alimentés au fil

\* *Chef du Service Eau Milieux Aquatiques et Risques, à la DIREN de Martinique, bruno.capdeville@martinique.ecologie.gouv.fr*

(1) Cette loi crée les Comités de Bassin, véritables « parlements de l'eau » à l'échelle des grands bassins régionaux, ensembles cohérents de bassins versants.

(2) Il réunit en son sein des représentants des acteurs de la gestion de l'eau : usagers, financeurs, décideurs, et s'appuie sur un secrétariat technique : la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN). L'Office Départemental de l'Eau, institué récemment par la loi d'orientation pour l'outre-mer et créé en 2002 à la Martinique, constitue « l'exécutif » du Comité de Bassin.

(3) Qui se déclinent en 21 objectifs et 120 mesures opérationnelles.

(4) Les rivières produisent la totalité des eaux d'irrigation (avec une consommation d'environ 20 millions de m<sup>3</sup> par an, principalement destinée à la culture de la banane) et la grande majorité des eaux potables, soit 35 millions de m<sup>3</sup> sur les 40 millions de m<sup>3</sup> d'eau brute utilisée chaque année.



de l'eau, avec une capacité de stockage faible. Les réseaux de distribution sont peu performants et très exposés aux risques sismiques et aux mouvements de terrain. Enfin, les comportements d'économie de l'eau ne sont pas encore naturels et bien ancrés.

La première orientation du SDAGE vise donc à organiser la sécurisation, la régulation et la diversification de la ressource pour répondre aux besoins de tous les usages grâce aux objectifs suivants : inciter chaque personne à un usage économe de l'eau, limiter les prélèvements pour permettre la vie des milieux aquatiques, mieux connaître la ressource en eau, diversifier celle-ci en utilisant les eaux souterraines, réguler et gérer la ressource à l'échelle des bassins versants.

Parmi les actions engagées, on peut noter la définition de seuils d'alerte pour la gestion de la pénurie, la mise en place d'un programme de prospection et d'exploitation des eaux souterraines, la mise en œuvre des périmètres de protection des captages, la création ou l'augmentation des réserves pour l'eau potable ou l'irrigation...

## Une qualité de l'eau à reconquérir

La ressource en eau à la Martinique subit une dégradation de qualité croissante de l'amont vers l'aval, du fait de l'importance des pollutions anthropiques. Les sources de pollutions des eaux terrestres et marines, par rejet direct et apport des rivières, sont multiples. Les rejets diffus d'origine agricole sont dus à l'utilisation de fertilisants ou de pesticides et proviennent essentiellement de la culture de la banane, et dans une moindre mesure de l'ananas et du maraîchage ainsi que de l'élevage hors sol du porc en bordure de rivière. Le transfert des pollutions d'origine agricole vers les rivières est aggravé par l'importance du ruissellement et du lessivage des sols pendant les pluies et par la nature des pratiques agricoles (5).

Les rejets directs des industries résultent essentiellement de l'industrie agroalimentaire, principalement représentée par les distilleries de rhum. Cette activité, présente sur l'ensemble de l'île, est responsable des 2/3 des rejets organiques de l'industrie. L'industrie d'extraction de matériaux est responsable de 90 % de la charge en matières en suspension présentes dans les cours d'eau (6).

L'assainissement individuel ou autonome est prépondérant en raison de la forte dispersion de l'habitat. Il est généralement de mauvaise qualité, car peu entretenu, non contrôlé et souvent techniquement inadapté (7). L'assainissement autonome regroupé est également très présent, sous forme de micro-stations desservant un groupe d'habitations. Ces structures sont généralement mal équipées, mal réglées et peu entretenues. Elles

(5) Épandage par voie aérienne, labour dans le sens de la pente, déforestation.

(6) Les zones industrielles sont essentiellement concentrées autour de la baie de Fort-de-France. Seuls 25 à 30% des industries sont équipées d'unités de traitement de leurs effluents ; plus de 25 % d'entre elles déversent leurs effluents sans aucun traitement dans le réseau d'assainissement, les autres rejetant directement dans le milieu naturel.

(7) Mauvaise perméabilité du sol, forte pente ne facilitant pas l'infiltration.



effectuent leurs rejets dans des ravines, souvent sèches. L'assainissement collectif est encore peu développé en Martinique et concerne moins de la moitié de la population (8). Les points de rejets sont généralement les estuaires et la portion aval des cours d'eau, ce qui contribue fortement à la pollution des milieux marins.

Partant de ces constats, la deuxième orientation du SDAGE vise l'amélioration de la qualité des eaux et s'appuie sur les objectifs suivants : définir des objectifs de qualité par cours d'eau, lutter contre les pollutions domestiques, agricoles et industrielles, éliminer les pollutions issues des décharges, initier le traitement des eaux pluviales.

Les principales actions engagées pour la mise en œuvre de cette orientation, sont : l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'assainissement, la formation sur l'assainissement non collectif à l'intention d'élus et techniciens des collectivités, entrepreneurs..., la mise en conformité des installations classées pour l'environnement (ICPE), un fort investissement en matière de stations d'épuration, l'élaboration des schémas d'élimination des matières de vidange et des boues de stations d'épuration....

## **Rivières, mangroves et eaux littorales**

Les milieux aquatiques terrestres de la Martinique sont essentiellement représentés par les rivières, plus de soixante-dix cours d'eau permanents et de nombreuses ravines à écoulement intermittent. Les mares et les milieux marécageux, temporairement immergés, sont également présents, mais peu étudiés. Ils sont pour la plupart d'origine artificielle (réserves d'eau), et sont souvent aujourd'hui délaissés. Les rivières sont caractérisées par un débit d'étiage généralement faible, sauf pour les rivières du secteur Nord Atlantique, et des débits de crue très importants durant la saison des pluies.

La Martinique concentre, en un espace très réduit, une très grande diversité de biotopes aquatiques continentaux riches et fragiles (9). Mais ceux-ci sont soumis à une pression considérable qui provoque une dégradation des peuplements faunistiques et floristiques du milieu aquatique. Les principaux facteurs de dégradation sont les rejets, les prélèvements qui assèchent complètement les rivières à l'aval des prises, la forte pression de pêche et enfin les comportements de négligences, de déviance et d'incivisme à l'égard de l'eau encore trop fréquents : rejets sauvages de déchets en rivière et en mer, lavage des voitures en rivières...

Les trois grands types d'écosystèmes qui composent les eaux littorales sont les mangroves (linéaire d'environ 40 km), les herbiers de phanérogames marins jusqu'à 20 m de profondeur et les formations récifales situées à l'est et au sud-est de l'île.

(8) Les stations d'épuration de capacité supérieure à 1000 éq./hab. sont récentes, mais souffrent de problèmes de collecte (eaux parasites) ou sont sous-utilisées du fait de retards des projets urbains.

(9) Liée au fait que les rivières traversent une grande diversité de milieux.

La mangrove, ou forêt de palétuviers ne représente plus qu'environ 1 300 hectares dans la moitié Sud de l'île, contre plus de 1 800 ha il y a trente ans. Ses fonctions biologiques de protection physique du littoral et d'épuration des eaux ne sont plus à démontrer. Pour plusieurs raisons, la plupart des mangroves de Martinique ne sont plus à même de jouer pleinement leur rôle (10).

La biodiversité des milieux marins littoraux est relativement bonne, en ce qui concerne les coraux, les mollusques, les algues... Cependant, certaines espèces de coraux sensibles, autrefois très abondantes, se raréfient. D'après les connaissances actuelles, il n'y a pas d'espèce marine en danger de disparition en Martinique, hormis les tortues marines. Toutefois les eaux littorales sont le réceptacle de toutes les pollutions terrigènes et la réduction des apports sédimentaires, des apports polluants, en matière organique et nutriments, sont autant d'enjeux fondamentaux.

La troisième orientation du SDAGE concerne donc la sauvegarde, la valorisation, la restauration et l'entretien de l'ensemble des milieux aquatiques terrestres littoraux et marins de la Martinique. La réalisation d'un inventaire des zones humides, la mise en place d'aménagements sur les ouvrages pour la libre circulation des espèces aquatiques, la réalisation d'un Contrat de baie pour la baie de Fort de France... sont les premières actions importantes engagées pour la mise en œuvre de celle-ci.

## Cyclones et inondations

La Martinique, comme toutes les îles de la Caraïbe, se trouve régulièrement sur la trajectoire de cyclones et de dépressions tropicales (11). Les cyclones s'accompagnent de vents violents, de pluies torrentielles, et sur mer, de très fortes houles et d'ondes de tempêtes, qui entraînent des risques de destruction par le vent, d'inondations par les crues, de submersion des côtes et d'érosion du littoral.

Les inondations en Martinique sont liées à des crues de type torrentiel (12). Le risque d'inondation concerne plus de quarante rivières et cours d'eau, dans le lit majeur desquels de nombreuses habitations sont implantées. Les dégâts provoqués sont multiples : arrachage de la végétation, érosion des berges, approfondissement des lits, glissements ou liquéfaction de terrains, routes coupées, submersion des habitations qui se trouvent près des cours d'eau, et mise en danger des personnes. La puissance destructrice des crues est plus forte dans le Nord de l'île en raison de la morphologie des bassins versants en entonnoirs et de l'importance de la pluviométrie. Les facteurs aggravant les risques d'inondation en Martinique sont les embâcles, des pratiques culturales inadaptées, les ouvrages hydrauliques, le développement de l'urbanisation dans le lit majeur.

(10) Leur surface a longtemps régressé (urbanisation, agriculture, ports et zones d'activités, « squattérification » et approvisionnement en bois), les apports sédimentaires venant des bassins versants ont considérablement augmenté (urbanisation, agriculture), les apports polluants contaminent les sédiments, les eaux et la chaîne alimentaire : la productivité, notamment en organismes marins, s'en trouve réduite...

(11) La période de risque s'étend de juin à novembre.

(12) Temps de montée des crues inférieur à une heure en raison des fortes pentes, grande vitesse d'écoulement, charriage important.



La quatrième orientation s'intéresse donc à la prévention et à la gestion collective des risques en particulier par la prise en compte du risque à l'échelle des bassins versants.

Parmi les actions importantes engagées pour mettre en œuvre cette orientation, les Plans de Prévision des Risques permettront de porter à la connaissance de la population le zonage du risque et auront valeur de servitude publique.

## **L'importance de l'éducation à une gestion durable**

La gouvernance de l'eau qui constitue la 5<sup>ème</sup> orientation du SDAGE s'articule autour de quatre axes principaux : la sensibilisation et l'éducation, la constitution d'une mémoire de l'eau grâce à la création d'un observatoire, le renforcement de la police de l'eau et des milieux aquatiques et bien sûr l'organisation d'une gestion durable de l'eau avec tous les acteurs concernés.

Les premiers éléments de suivi du SDAGE et les premières actions pour sa mise en œuvre mettent bien en évidence l'importance de l'éducation à l'environnement et plus précisément à la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques, que se soit par le biais d'opérations de sensibilisation ou d'actions de formation.

L'éducation à l'environnement même si elle n'apparaît pas de manière explicite dans les objectifs cités, constitue véritablement une des clés de voûte de la mise en œuvre du SDAGE du fait de son opérationnalité transversale, et cela est confirmé par une étude qualitative de l'institut BVA (2003) d'évaluation des perceptions et des attentes des Martiniquais dans le domaine de l'eau. Les personnes interrogées estiment que les phénomènes climatiques planétaires et la pression démographique en Martinique aggravent les problèmes locaux de pénurie et mettent en avant le fait que la prise de conscience collective et individuelle face aux problèmes est faible. Pour les Martiniquais, l'eau est une composante majeure de leur vie et de leur territoire et possède une forte valeur symbolique.

L'état des lieux du district hydrographique de la Martinique, approuvé par le C.B. en février 2005 et première étape de la mise en œuvre de la Directive Européenne sur l'Eau de 2000, reprend les cinq grands enjeux définis en 2002 par le SDAGE mais propose cependant d'en individualiser deux nouveaux. À l'issue des réflexions menées dans le cadre de cette étude, ces deux enjeux apparaissent maintenant fondamentaux : la préservation du littoral – la Martinique est une île entourée d'eau – et la dimension sociale et culturelle de l'eau. La qualité des milieux doit maintenant être considérée comme un préalable à la qualité de la ressource.

**Bruno Capdeville**

# DEVENIR DES « OBSERVACTEURS » DE L'EAU

## *La contribution de la culture scientifique et technique*

*par Philippe de Pachtère \**

*Diffuser une culture scientifique de l'eau, dans une optique de responsabilité collective de sa gestion.*

La culture scientifique et technique telle qu'abordée notamment dans les Centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI) français s'est progressivement dépouillée des questions « à quoi ça sert ? » et « comment ça marche ? » pour accompagner l'entrée de la science dans la culture en s'habillant du « qu'est-ce que cela signifie ? ». Véritables laboratoires culturels, les CCSTI tentent alors, à travers les expériences (expositions, ateliers, débats, conférences, visites de site, publications, etc.) qu'ils proposent à leurs publics, des mises en relation de connaissances, des constructions de sens.

Dans cette optique, que signifie « parler de l'eau » en 2005 ? Doit-on risquer de tomber dans des représentations qui font florès en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle ? Peut-on réduire les propos aux simples mots de « pénuries » et de « guerres de l'eau » sans tenter de comprendre les mécanismes des pouvoirs en jeu ? Les pratiques de culture scientifique et technique semblent avoir, au moins sur ce thème, atteint leur maturité en permettant d'informer, de faire réfléchir et de faire participer les publics aux enjeux des données scientifiques et des pratiques techniques pour la société. Avec l'eau, on peut mesurer un impact immédiat sur le public, qui découvre un réel pouvoir individuel et collectif.

### ***L'eau, objet de culture***

L'eau est par nature même un objet non seulement scientifique et technique, mais pleinement culturel, puisqu'il est difficile d'en parler sans convoquer à la fois les sciences (biologie, géologie, physique, chimie, climatologie,...), les techniques, l'histoire, l'économie, les arts (littérature, peinture..), le religieux, la sociologie, l'ethnologie... L'interactivité entre toutes ces approches permet de prendre une première distance, nécessaire. Car traiter d'un sujet aussi polémique et médiatique que l'eau, sujet qui peut également apparaître d'une déconcertante banalité, demande vigilance et objectivité, afin d'aider les publics à éviter toute simplification abusive et à devenir des citoyens avertis et responsables.

L'objectivité dans l'analyse ne signifie pas pour autant l'absence de prise de parti. Les pratiques culturelles scientifiques et techniques interdisent de fait la neutralité. En concevant et en réali-

*\* Directeur  
La Turbine-CCSTI  
à Cran-Gevrier  
(Haute-Savoie).*





sant des expositions, en invitant tel ou tel intervenant pour des conférences ou des débats, les organisateurs opèrent des choix et affichent des points de vue. La gestion de la ressource en eau, par exemple, est un sujet d'actualité et doit être traitée comme tel, notamment en se situant par rapport aux informations données par les médias. Mais l'évoquer de façon non superficielle, c'est s'engager dans une aventure culturelle qui fait naviguer de l'identitaire au communautaire, de l'individualisme à la solidarité.

## De l'identitaire au communautaire

Le point de congélation de l'eau, comme celui de son ébullition, ainsi que le schéma global du cycle de l'eau sont mieux connus des publics, et surtout mieux intégrés dans leurs réflexions que le spectre de la lumière, la distance de la Terre au Soleil ou la définition d'une molécule. L'expérience et la connaissance individuelles à propos de l'eau permettent que les publics soient informés et déjà conquis par le thème, et c'est un atout pour une démarche de culture scientifique.

Pour autant, l'eau renferme bien des énigmes derrière son apparence banalité (1). Dans les pays où l'eau est facilement accessible et de qualité, les modèles de connaissances ne sont pas identiques à ceux pratiqués dans des pays confrontés à des conflits, des pénuries, ou des excès ponctuels d'eau. À partir de ces constats, la culture scientifique devient alors un outil pour une mise en perspective des connaissances réciproques et une prise de conscience « transculturelle » des enjeux de l'eau.

En France, l'analyse de quelques réalisations récentes d'actions de culture scientifique et technique, qu'il s'agisse d'expositions plus ou moins permanentes ou itinérantes, de cycles de conférences, etc. montrent qu'elles relèvent majoritairement de choix identitaires. On peut observer tour à tour la valorisation ou l'ancrage autour d'un lieu de patrimoine ou d'un site naturel, la mise en exergue d'une activité artisanale, industrielle ou de recherche.

La réalisation récente du CCSTI de Cran-Gevrier au bord du Thiou, exutoire du lac d'Annecy qui a donné naissance aux premiers développements industriels de la Haute-Savoie, s'inscrit tout à fait dans cette logique. Le choix de l'eau illustre à la fois l'attachement de la ville à son patrimoine et son engagement pour un environnement préservé (2). Mais tout travail de culture scientifique qui s'élabore quotidiennement consiste à prendre de la distance par rapport à ces choix identitaires pour témoigner d'expériences plus communautaires. En développant un espace d'exposition sur la thématique permanente de *L'eau & les Hommes*, le CCSTI offre ainsi à chacun la possibilité de s'appuyer sur ses références personnelles pour dépasser sa propre culture et s'enrichir d'expériences plus collectives. Cette exposition est

(1) Une des plus importantes d'ailleurs, quand on parle de gestion de la ressource, est sans aucun doute son état liquide dans des conditions de pression et de température qui règnent au sol.

(2) L'eau est présente dans le paysage haut-savoyard, dans son histoire et dans l'économie du département. Cran-Gevrier, grâce à la force motrice de l'eau, est à l'origine de l'industrialisation du bassin d'Annecy et plus globalement de l'ensemble de la Haute-Savoie. La ville conserve aujourd'hui des entreprises industrielles de pointe, les Papeteries de Cran et Novelis (Péchiney), SILOE (usine de traitement des eaux du lac d'Annecy), véritables pôles d'excellence dans leur domaine.

un lieu d'interprétation permanente qui permet d'évoluer à la fois dans l'espace et dans le temps. Une muséographie légère et évolutive accompagne tout naturellement le sujet pour développer des activités à géométrie variable (ateliers, débats, expériences, conférences, tribunes) évoquant ainsi les cycles de la circulation de l'eau à la surface de la planète.

Si l'exemple du lac d'Annecy permet de faire le lien entre espace naturel et espace d'usages, ce dernier s'accompagne tout naturellement d'un ensemble d'informations et d'explications sur le traitement et la protection de la ressource en eau de manière globale. Avec le soutien du SILA (Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy), partenaire local, la gestion de la ressource entre alors au cœur du débat avec le public.

## **De l'individualisme à la solidarité**

Stimuler alors une prise de distance, en montrant qu'au même instant certains peuvent vivre une expérience individuelle riche et précieuse (thermalisme et thalassothérapie) par rapport à l'eau, alors que d'autres se trouvent dans la pénurie, c'est opérer une transition qui permet de passer à l'évocation de ces milieux dans lesquels l'adaptation animale, végétale, mais également anthropique, sont indispensables. Parler de désert à Annecy ou aborder les maladies liées à l'eau peut certes apparaître comme un peu décalé voire provocateur, mais participe de ce travail de mise en perspective pour une perception moins individualiste de la gestion de l'eau à la surface de la planète.

Ce lieu d'exposition permet au visiteur convaincu du pouvoir presque immédiat des gestes qui peuvent améliorer son quotidien, de percevoir, grâce à l'aide d'un médiateur, l'impact de ses comportements individuels à l'échelle de la planète. Il doit comprendre que des gestes simples pour lui comme tourner un robinet pour avoir de l'eau restent encore un luxe pour beaucoup d'êtres humains.

Les promoteurs d'une démarche de culture scientifique appliquée à l'eau ont donc pour rôle d'aider chaque citoyen à développer son sens de l'observation et d'analyse des situations locales ; à associer ses idées à celles des autres ; à se mettre en situation de trouver des solutions, pour participer à la définition d'une politique de l'eau au niveau local comme au niveau mondial.

La gestion de l'eau reste un enjeu majeur de ce nouveau siècle, la culture scientifique doit s'en faire témoin en permettant à chacun de passer du statut d'observateur à celui d'observateur.

**Philippe de Pachtère**

# Réseau International des Organismes de Bassin

## ORGANISER UNE COOPÉRATION DURABLE

par *Madeleine de Grandmaison* \*

La France a été l'un des premiers pays à choisir une gestion de l'eau intégrant toutes les activités dans un équilibre compatible avec les besoins des différents acteurs et du milieu, sur ce qu'il est convenu d'appeler un bassin versant (1). L'Union européenne a opté pour cette gestion intégrée par bassin versant, et ce type de gestion a été adopté par de nombreux pays avec des Organismes spécialisés aux formes juridiques diverses. Aujourd'hui beaucoup de ces organismes de bassin sont membres du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB).

### Une nécessaire coopération

Le RIOB a été créé en 1994 à Aix les Bains (France) avec plusieurs objectifs :

- « Développer des relations permanentes entre les Organismes intéressés par une gestion globale des ressources en eau par grands bassins et favoriser entre eux des échanges.
- Promouvoir dans les programmes de coopération les principes et moyens d'une gestion rationnelle de l'eau pour un développement durable.
- Soutenir des programmes d'information et de formation des Organismes de bassin.
- Encourager l'éducation des populations.
- Évaluer les actions engagées et en diffuser les résultats ».

Les membres du RIOB sont convaincus que « l'ensemble des problèmes liées à la gouvernance de l'eau sont autant de défis qui ne peuvent plus désormais être abordés de façon sectorielle ou localisée, ni séparément les uns des autres. Les solutions doivent passer par une approche globale, organisée à l'échelle pertinente des bassins versants des fleuves, des lacs, des aquifères, qu'ils soient locaux nationaux ou transfrontaliers » (2). D'où une nécessaire coopération pour faire avancer gestion et conservation de la ressource-eau pour le bien-être des populations, dans le respect de leur droit à l'eau.

Plus qu'un simple outil technique, le RIOB s'inscrit tout à fait, sur le plan humain, dans les Objectifs du Millénaire : la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire en contribuant à une gestion équilibrée et intégrée de l'eau ; la mise à disposition de la connaissance nécessaire à la prévention des risques et au maintien de la biodiversité (lacs, fleuves) ; l'accès du plus grand nombre à l'eau potable et à l'assainissement...

La mise en place d'Organismes de Bassin a été un succès dans

*\* Vice Présidente du  
Conseil Régional de  
Martinique,  
Présidente du RIOB*

(1) La loi sur l'eau en 1964 a créé en France une instance de gestion du Bassin Versant : le Comité de Bassin. Le Comité de Bassin rassemble en son sein des représentants de l'État, des Collectivités locales, des organismes consulaires, des usagers, des exploitants de la ressource-eau ; s'ajoutent des experts et des personnes qualifiées. Il s'agit d'un lieu de concertation pour une gestion équilibrée et intégrée de la ressource-eau, solidaire des ressources terrestres et vice versa. Cf. l'article de Sarah Feuillet, p. 42.

(2) Déclaration des Trois-Ilets, Martinique, 2002.

beaucoup de cas. Aujourd'hui, les Assemblées Générales du RIOB réunissent plus de 158 organismes membres ou observateurs permanents, de plus de 50 pays. Le Réseau bénéficie du partenariat de nombreux organismes d'État et des grandes institutions financières mondiales. Les rencontres internationales impliquent fortement les pays qui les accueillent.

Le Réseau International a mis en place des Réseaux Régionaux (3), permettant une coopération directe entre Organismes membres d'un même ensemble géographique. Ils ont pour objectif de renforcer les liens entre les Organismes membres de pays voisins, de développer dans la région les activités du RIOB, et d'organiser des activités communes d'intérêt régional.

## Une gestion transfrontalière

La gestion transfrontalière a pris une importance considérable dans les relations internationales du fait du nombre de fleuves (261), de la surface continentale concernée (les deux tiers), et aussi du nombre d'habitants desservis : près des deux cinquièmes de la population mondiale.

Parmi ces bassins transfrontaliers, cinquante-deux seraient à traiter prioritairement pour la sécurité et la paix du monde, tant l'eau conditionne tout développement et organisation des pouvoirs : pouvoirs économiques (soucis d'irrigation, transport fluvial), pouvoir politique (situation dominante d'amont), régulation sociale (alimentation, santé). On a pu vérifier combien la gestion brutale et unilatérale des ressources en eau peut se révéler désastreuse à tous égards pour l'homme comme pour les écosystèmes, pour les sociétés et, plus globalement, pour la vie d'une contrée (4).

A contrario, une gestion partagée peut contribuer non seulement à l'éloignement des conflits potentiels, mais encore à l'espérance d'un développement durable au bénéfice des populations. Par son organisation, le RIOB y contribue que ce soit en Afrique, en Europe centrale, en Amérique Latine, en Asie du Sud, tous lieux de grands risques de toute nature. Dans ce contexte, la création de Commissions Internationales se révèle être d'une nécessité stratégique, comme lieu de dialogue, d'échange, d'expériences, de rencontre entre gestionnaires, décideurs, et utilisateurs.

Les Réseaux Régionaux du RIOB constituent des cadres exceptionnels de discussion, de concertation, pouvant préparer les rencontres plus institutionnelles ou gouvernementales sur des sujets délicats de la gestion transfrontalière dont triomphe quelquefois l'intelligence humaine ; un exemple est celui de l'OMVS qui, créé en 1972, connaît aujourd'hui un plein régime de fonctionnement et concerne tous les pays se partageant le fleuve Sénégal (5). Le réseau des Commissions Internationales et des Organismes de

(3) Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB) ; Réseau Latino-Américain des Organismes de Bassin (RELOB) ; Réseau Régional des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale (CEENBO) ; Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB) ; Réseau des Commissions Internationales et des Organismes de Bassin Transfrontaliers (2002) ; Groupe des Organismes de Bassin Européens pour l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau (EURO RIOB).

(4) Cf. la plaine d'inondation du Waza-Logone, au Nord Cameroun.

(5) L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) est l'aboutissement d'un long processus, commencé en 1934, de tentatives pour la maîtrise et l'exploitation rationnelle des ressources du fleuve Sénégal et de sa vallée. Site de l'OMVS : [www.omvs-soe.org/raob.htm](http://www.omvs-soe.org/raob.htm)



Bassins Transfrontaliers a été créé en 2002 sous l'égide du RIOB : l'OMVS en assure aujourd'hui la vice-présidence.

Quand on parle de coopération internationale en matière de gestion intégrée de la ressource eau, on pense immédiatement aux fleuves et aquifères transfrontaliers, mais il se trouve aussi que des bassins appartenant à un seul pays ont les mêmes préoccupations et souhaitent échanger des informations, des données, une méthodologie, un savoir-faire. Ainsi se développe une coopération directe entre bassins, pouvant aboutir à un jumelage. C'est ce niveau de coopération que formalisent le RIOB et ses partenaires dans le cadre du projet « *TwinBasin* » (6), qui fait également progresser la gestion intégrée à l'échelle de Bassins dans des Réseaux Régionaux. Il existe d'autres programmes associés (7).

## Anticiper les conflits

Le RIOB n'est pas le seul organisme intervenant dans la coopération internationale centrée sur l'eau. Son originalité vient de ce que son action vise à anticiper les conflits. Dans son souci d'installer des règles de bonne gouvernance, basées sur la participation de tous les acteurs, le RIOB crée les conditions d'une gestion pacifique et durable. Le rôle du RIOB n'est pas simple pour autant. Une coopération efficace est un consensus entre un ensemble de partenaires (8). Il lui faut arriver à bien définir et coordonner le rôle de chacun, à trouver les moyens matériels et humains pour un fonctionnement optimal et surtout bénéficier de concours inter-États pour les bassins transfrontaliers, à rester en phase avec les populations, à passer d'une sensibilisation à une information de bonne qualité relayée par une véritable éducation. Tout cela nécessite plusieurs niveaux de fonctionnement et des relais : des experts pour les échanges d'informations, d'expériences, de données ; des opérateurs pour les remontées du terrain, la mise à disposition du savoir-faire ; des médiateurs et éducateurs, liens avec les populations et quelquefois même entre des partenaires. Un des résultats du RIOB est de réunir toutes ces compétences en son sein. Le RIOB est partie prenante des objectifs des grands forums et programmes internationaux sur l'eau.

Jeune organisme (dix ans) le RIOB et ses partenaires plaident pour la création et le renforcement des Organismes de Bassin pour une gestion intégrée de la ressource eau, dans le respect de la diversité culturelle et géographique des peuples. Ils demandent l'aide internationale nécessaire et militent pour l'institutionnalisation de la gestion de l'eau au niveau transfrontalier. Ils croient de plus en plus que l'eau est un merveilleux support pour la coopération qui peut éloigner le spectre des conflits potentiels liés au partage de ce bien vital.

**Madeleine de Grandmaison**

(6) « *TwinBasin* » vise à promouvoir des jumelages bilatéraux de bassin pour renforcer les pratiques de gestion intégrée de la ressource en eau. Les échanges directs semblent le moyen le plus fiable pour diffuser les bonnes pratiques et renforcer les ressources humaines des Organismes.

(7) Voir le site du RIOB : [www.riob.org](http://www.riob.org)

(8) Organismes de bassins transfrontaliers, États, collectivités locales, acteurs économiques, usagers divers, opérateurs publics et privés de l'exploitation, et plus largement les populations.

« Réduire de moitié le nombre d'habitants de la planète souffrant de pénuries d'eau d'ici 2015 ». Tel est l'énoncé du dixième objectif de la Déclaration du Millénaire de l'ONU (1). Il peut paraître inacceptable de se contenter de diminuer la souffrance et non de l'éradiquer, alors que les chiffres exprimant la détresse des membres de la famille humaine, provoquée par les difficultés d'accès à l'eau, sont accablants. Selon l'OMS et l'UNICEF, 1,1 milliard de personnes n'ont pas accès à une eau suffisamment propre pour être bue, ni suffisamment abondante pour leur besoins hygiéniques. 2,6 Milliards de personnes n'ont pas le privilège de pouvoir utiliser des installations sanitaires de base et 3 900 enfants meurent tous les jours suites aux maladies liées à l'eau et à un manque d'hygiène (2). Au rythme auquel vont les choses aujourd'hui, ce dixième objectif ne sera peut-être pas atteint.

## Inévitables conflits

Outre leur aspect intolérable, les difficultés d'accès à l'eau constituent un frein aux possibilités de développement de bien des régions du monde. Dans un contexte où les pressions exercées sur les ressources en eau vont très certainement s'amplifier dans les prochaines décennies, suite aux besoins grandissants de l'agriculture, de l'industrie et des usages domestiques, il est fort à craindre que les compétitions se renforcent pour l'accès à cette ressource limitée. Compétitions qui seraient d'autant plus exacerbées, du fait de la distribution inégale de l'eau – dans le temps et dans l'espace – à travers la planète, et de la concentration de la majorité de la population humaine dans des bassins hydrographiques transfrontaliers.

Des compétitions inévitables s'amplifient et des conflits se développent, dès lors que plusieurs personnes ou groupes de

personnes doivent cohabiter – les populations d'un même bassin hydrographique, en l'occurrence – alors qu'ils ont des intérêts discordants, et dès lors qu'ils pensent ne pouvoir atteindre leurs objectifs respectifs qu'au détriment de ceux des autres. Lorsque la ressource partagée est rare et très prisée, ces conflits peuvent devenir d'autant plus aigus.

Les populations dont la vie et le développement économique et social dépendent du même bassin hydrographique plurinational se voient dans une situation d'interdépendance incontournable. Elles ont parfois des bagages culturels et religieux différents. Elles poursuivent des intérêts, au premier abord, inconciliables. Elle ont de surcroît des besoins en eau incompatibles et se fixent d'ordinaire des objectifs contradictoires pour la gestion et le développement du bassin. De telles conjonctures peuvent très couramment aboutir à une situation d'impasse, où les parties en présence s'emmurent dans leurs positions respectives en ignorant les intérêts et les besoins les uns des autres. De telles impasses ne font qu'empirer le problème déjà assez confus et inextricable du partage de l'eau d'un bassin hydrographique transfrontalier...

## Pas de guerres de l'eau

C'est à ce stade-là d'analyses, basées sur des arguments souvent discutables, que des médias plus ou moins informés concluent que « les prochaines guerres seront menées pour l'eau ». Mais c'est aussi à ce stade-là qu'il serait pertinent de soulever quelques interrogations quant au bien-fondé de telles affirmations.

(1) En 2000, il s'agissait seulement de réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable. Cet objectif a été révisé et sa portée étendue à Johannesburg, en 2002, pour englober le nombre de personnes n'ayant pas accès aux installations sanitaires de base.

(2) SIWI, 2005, « Health, Dignity, and Development: What will it take ? »

Qu'entend-on par « guerre » ? Fait-on la différence entre de simples tensions politiques et un conflit armé international entre deux États souverains ? Si les premières peuvent survenir très fréquemment autour de l'usage d'un cours d'eau, et même se transformer en de véritables escarmouches, on ne connaît aucun cas de guerre liée aux ressources en eau transfrontalières. Entre « tensions officieuses » et « guerre officielle », il y a un éventail d'interactions possibles entre deux États, qu'il convient de ne pas réduire à une seule et unique alternative.

De plus, doit-on considérer qu'un conflit armé international porte sur l'eau, lorsque celle-ci n'est touchée par la guerre que de manière incidente ? Il est en effet nécessaire de distinguer entre les cas où un conflit aurait pour objectif le contrôle stratégique des ressources en eau par l'un des belligérants et ceux où l'eau est la victime des affrontements, ou bien constitue un simple outil pour atteindre des objectifs d'un autre ordre.

Enfin, peut-on penser qu'un conflit armé entre deux ou plusieurs États puisse être déclenché pour une cause unique et exclusive ? Même si les ressources en eau sont à l'origine de toute vie sur terre, et même si leur importance pour le développement ne sera jamais surestimée, il est pratiquement invraisemblable qu'elles puissent provoquer à elles seules une véritable guerre. Normalement tout un faisceau de facteurs s'ajoutent et s'imbriquent en s'aggravant, avant que des États souverains ne se livrent à un combat armé.

Il est donc indispensable de prendre en compte la diversité des facteurs, avant de risquer une quelconque assertion sur la vraisemblance de conflits armés internationaux, liés à l'eau, au sens du droit humanitaire international.

## Un nécessaire combat pour la solidarité

La véritable question n'est donc pas de savoir quand et comment les guerres de l'eau, opposant des États riverains, auront lieu. Ceci est une prise de position qui a, jusque là, uniquement servi à alarmer inutilement l'opinion publique et à faire vendre des articles de presse hâtivement rédigés. Il s'agit plutôt de savoir par quels moyens ces États pourraient se livrer à un « combat » d'une toute autre dimension : affronter, en se solidarisant, les difficultés évidentes qui surviennent entre les utilisateurs d'une ressource partagée.

L'UNESCO a initié un projet intitulé PC-CP (3), dont l'objectif est de promouvoir et de faciliter le passage de logiques de conflits à des logiques de coopération dans la gestion des ressources en eau à travers le monde. Par le biais de ses recherches et de ses activités, le projet montre qu'en dépit des problématiques qui s'additionnent et se juxtaposent dans le partage des ressources en eau, et justement grâce au caractère vital de cette ressource, il est possible – comme l'histoire l'a montré – d'envisager une coopération entre les habitants d'un bassin. Il faudrait, pour cela, que les confrontations stériles qui opposent habituellement « l'individualisme des États riverains », se dissipent pour laisser la place à des dialogues basés sur la tolérance, la compréhension et le respect mutuel entre les « citoyens unis d'un même bassin ».

**Léna Salamé**

*Coordinatrice de projet  
Division des sciences de l'eau, UNESCO  
l.salame@unesco.org  
www.unesco.org/water/wwap/pccp*

(3) From Potential Conflict to Co-operation Potential.

# LA RESSOURCE SOLIDARITÉ

*L'eau appelle et construit la solidarité, financière et humaine, à l'échelle locale comme au niveau mondial.*

## MALI : UNE GESTION COMMUNAUTAIRE DANS LES PETITES VILLES RURALES

*Le service public de l'eau potable peut à la fois être associatif et se professionnaliser.*

Depuis une vingtaine d'années, dans les petites villes rurales d'Afrique de l'Ouest (moins de 20 000 habitants en moyenne), la gestion communautaire pour assurer l'exploitation des réseaux d'adduction d'eau potable (AEP) est largement répandue (1). Dans ces petites villes, un collectif d'habitants, représentatif de la communauté, est responsable du service de l'eau en assurant la gestion d'installations financées le plus souvent par des projets de coopération internationaux. Les règles de gestion appliquées se veulent celles de professionnels de l'eau : l'application d'une tarification rigoureuse permet de recouvrir les coûts de fonctionnement et de maintenance et d'assurer le renouvellement d'une partie des équipements. Ce type de gestion du service de l'eau a été particulièrement développé par le gouvernement malien qui s'appuie largement sur les structures communautaires pour assurer l'accès à l'eau en milieu rural.

Dans une localité dotée d'une AEP, les familles utilisatrices d'une même borne fontaine se réunissent pour désigner deux délégués pour les représenter. Les délégués de l'ensemble des bornes fontaines se réunissent en assemblée générale, l'organe suprême pour prendre les décisions relatives à la gestion du service de l'eau et son développement. L'assemblée générale met en place un bureau de 6 à 10 membres chargés d'assurer la gestion du système. Le bureau, n'ayant pas nécessairement les compétences nécessaires pour assurer l'exploitation de l'AEP, recrute des professionnels techniques et financiers, salariés, et veille à la gestion quotidienne des installations. Le personnel salarié regroupe le plus souvent trois membres : un technicien chargé de l'entretien du réseau et du groupe électrogène, un gestionnaire chargé de l'émission des factures (suite à la lecture des index compteurs) et de la collecte des recettes de la vente de l'eau, et un gardien de la station de pompage.

Longtemps restées informelles, les associations d'usagers maliennes sont aujourd'hui pour la plupart dotées d'un statut juridique reconnu au sein du code de l'eau, qui leur permet de contracter avec des prestataires et de traiter avec les institutions bancaires.

(1) *La gestion du service de l'eau dans les petites villes*, synthèse de la rencontre inter-États d'Afrique de l'Ouest, Nouakchott, pS-Eau, 2002.





Les associations d'usagers sont des structures de gestion particulièrement adaptées pour assurer le service public de l'eau en milieu rural, à destination d'une clientèle n'ayant pas encore l'habitude d'un service de type urbain, et en général peu solvable. Par leur proximité elles sont en mesure de gérer localement les conflits, de faire preuve de flexibilité face aux difficultés de recouvrement des factures, et d'être attentives aux demandes des usagers pour améliorer le service. Néanmoins, ces exploitants associatifs du milieu rural ont aussi leurs limites. En l'absence de motivation, notamment sur le plan financier, certains montrent parfois des signes d'essoufflement. Par ailleurs, ne possédant pas de capital, les associations d'usagers ne disposent pas de garantie en cas de mauvaise gestion. Enfin, les compétences pointues nécessaires pour gérer des installations complexes sur le plan technique font parfois défaut.

Depuis quelques années, le secteur de l'eau en milieu rural a subi deux profondes mutations : d'une part la décentralisation a confié la maîtrise d'ouvrage du service de l'eau aux communes rurales, et d'autre part les systèmes AEP se sont, dans certaines localités, grandement complexifiés suite à l'extension des réseaux et au développement des branchements privés. Les attentes vis-à-vis des associations d'usagers se sont donc accrues, nécessitant une plus grande spécialisation dans l'exécution de leurs missions et l'obligation de résultats. L'enjeu consistait donc à assurer la professionnalisation des exploitants associatifs qui, s'ils possèdent des compétences indéniables, font également preuve de certaines lacunes à combler.

Pour relever ce défi de la professionnalisation des exploitants, le gouvernement malien a développé une stratégie originale d'appui et de suivi technique et financier des associations d'usagers. Pour mettre en œuvre cette stratégie, l'opérateur de suivi sélectionné est relié par radio à chaque exploitant pour orienter le travail des gestionnaires et techniciens (2). Ce suivi s'accompagne d'un audit semestriel qui consiste à analyser les résultats d'exploitation de l'AEP et à porter une appréciation sur les performances du réseau. Chaque audit est accompagné d'une restitution auprès de l'assemblée générale de l'association d'usagers et des autorités communales (3).

La gestion du service public de l'eau en milieu rural par des acteurs non professionnels, appuyée par une expertise externe visant à encadrer, accompagner et contrôler les associations d'usagers, présente aujourd'hui des résultats prometteurs : optimisation de l'exploitation des équipements, baisse du coût de revient de l'eau, transparence de gestion assurée vis-à-vis des usagers. C'est en s'appuyant sur ce modèle que le Mali tente aujourd'hui de relever le défi de l'accès à l'eau pour tous en milieu rural.

**Denis Desille**

*Programme Solidarité Eau, [www.pseau.org](http://www.pseau.org)*

(2) Ce travail de suivi consiste, notamment, à rappeler les problèmes prévisibles et les achats importants à prévoir, les procédures à suivre pour l'entretien et les réparations, et, d'une manière générale, à répondre à toute demande de renseignements de la part des exploitants.

(3) Pour toutes ces prestations, l'opérateur est rémunéré selon un principe de péréquation solidaire : chaque exploitant, quelque soit la taille de l'AEP et le nombre d'usagers desservis, finance cet appui sur la base de 20 FCFA pour chaque mètre cube produit. En milieu rural, le coût de revient d'un mètre cube d'eau est compris entre 250 et 400 FCFA.



## TECHNIQUES SOBRES, PRISE EN CHARGE COLLECTIVE

*La prise en charge collective des équipements  
demande beaucoup de temps. Récit d'une expérience.*

En 1968, le Docteur Anne-Marie Schönenberger, jeune médecin suisse prend la direction de l'hôpital de brousse de Petté (1). Soutenu par la Fondation Sociale Suisse du Nord Cameroun, l'hôpital va participer au développement humain des soixante-cinq villages du canton qui regroupent trente mille personnes.

Le problème de l'alimentation en eau se pose comme une urgence : la saison sèche dure neuf mois. La rareté des puits oblige les femmes, responsables de la « corvée d'eau » à parcourir de grandes distances, lourdement chargées. La Fondation, appliquant le principe « Une eau saine est la condition d'une population saine », dote tous les villages d'un puits équipé d'une pompe mécanique à pied. La ressource en eau est assurée par la nappe phréatique et le précieux liquide est réservé aux besoins domestiques. Pas question de donner à boire au bétail à partir des puits de village (2). Lorsque le « mayo » cesse de couler, les pasteurs creusent des puits temporaires dans son lit et alimentent, seau après seau, de petits bassins en argile où boivent les bêtes.

La population a vite compris l'intérêt de ces puits villageois mais leur entretien et leur gestion a d'abord été du ressort de l'hôpital. Vers les années 1990, plusieurs puits sont bouchés ; des pompes sont à réparer... Un artisan réparateur est formé. L'hôpital crée un magasin de pièces de rechange et la gestion collective s'organise : un comité villageois va récolter les cotisations nécessaires à l'entretien. Difficile pour certains de mettre la main à la bourse et de verser la modeste somme requise. L'intérêt de la mutualisation n'apparaît qu'en cas de problème et petit à petit les difficultés s'aplanissent.

Vers la fin de la décennie, avec l'aide de la Coopération Technique Suisse, des lavoirs collectifs en béton sont mis en place progressivement dans chaque village et vont contribuer à la vie sociale. Aujourd'hui, les cotisations (3) financent les visites d'entretien périodiques pour lesquelles l'ouvrier dispose d'une motocyclette. Malgré la simplicité technique du matériel, le remplacement des pièces importantes, essentiellement les corps de pompe, ne peut être couvert par les cotisations et a été pris en compte par une petite association française (4). Récente initiative liée à la gestion de l'eau : de petits jardins clôturés, gérés par des groupes de femmes, commencent à voir le jour à proximité des puits, témoins encourageants de cette prise en charge collective.

**Jacques Bigot**  
Economic & Humanisme

(1) Localité rurale de l'Extrême-Nord du Cameroun. [www.hopital-pette.ch](http://www.hopital-pette.ch)

(2) La sédentarisation a multiplié à l'excès le nombre des zébus, peu utilisés pour l'alimentation ou la traction mais qui représentent une richesse en eux-mêmes : monnaie d'échange, dot des filles...

(3) 400.000 francs CFA soit 600 € environ.

(4) Partage avec Petté, son hôpital et sa Région, 6, rue des Farges 69005 Lyon



## UNE LOI POUR FLUIDIFIER LES COOPÉRATIONS

### *L'implication des organismes spécialisés dans la gestion de l'eau, un nouveau levier de coopération Nord-Sud.*

Depuis les années 1980, une poignée de collectivités et syndicats maîtres d'ouvrage affectent une partie du produit des factures d'eau qu'ils recouvrent à des actions de solidarité relatives à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement. Certaines agences de l'eau affectent de même une partie du produit de la redevance qui leur est versée à des actions similaires, ou mobilisent leurs personnels pour des actions de coopération internationale et humanitaire.

Le SEDIF (1) dès 1985, puis l'AESN, à partir de 1997, ont été les précurseurs de ce système de solidarité (2).

L'adoption de la Loi sur l'action internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (3), dite « loi Oudin », légalise et encourage l'extension de cette démarche, devenue légale, à l'ensemble des agences de l'eau et collectivités locales françaises impliquées dans la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Cette légalisation recoupe plusieurs enjeux d'envergure.

■ Elle vient contribuer financièrement, en premier lieu, aux Objectifs du Millénaire (ODM) souscrits par la France, et avec une volonté politique notoire, pour l'accès à l'eau et à l'assainissement des Africains. Le potentiel d'accroissement de l'aide publique française au développement (APD) affectée à l'eau, du fait de cette solidarité financière des maîtres d'ouvrage décentralisés, est important : 1% du prix de l'eau et des budgets des agences correspond à environ 140 Millions € de subventions. Une réponse initiale s'élevant au quart du potentiel total ( 35 M€ environ) dégagerait donc un accroissement de subvention d'APD eau de l'ordre de 20 M€/an.

■ Seconde retombée à attendre de cette loi : la possibilité d'exporter les démarches institutionnelles françaises. Elles font de la commune le responsable du service et du recouvrement de ses coûts, et du bassin hydrographique l'échelon de la gestion des milieux et ressources aquatiques ; elles responsabilisent l'utilisateur (paiement de l'eau par le consommateur et le pollueur) et sont relativement ouvertes à une implication de la société civile. Le G8 d'Evian et le rapport Camdessus (4) ont appelé les bailleurs de fonds à renforcer et soutenir les collectivités locales et organismes de bassin du Sud pour atteindre les ODM sur l'eau.

(1) Syndicat des Eaux d'Ile-de-France.

(2) Le SEDIF a engagé plus de 9 millions d'€ dans 160 opérations soutenant 25 ONG impliquées sur 16 pays au bénéfice de 1, 8 million de personnes. L'Agence de l'eau Seine-Normandie a atteint environ 1 million de bénéficiaires grâce à 104 projets d'eau et d'assainissement pour un montant total de 4,52 millions d'€ soutenant 43 associations humanitaires et collectivités locales dans 32 pays.

(3) Portée à l'Assemblée par André Santini, député-maire d'Issy les Moulineaux, président du syndicat des eaux d'Ile de France (SEDIF) et vice-président du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine Normandie, elle a été adoptée le jour même et promulguée comme loi de l'Etat au J.O. du 9 février 2005.

(4) Rapport du groupe de travail mondial sur le financement des infrastructures de l'eau (ONU - Partenariat global pour l'eau - Conseil mondial de l'eau), dont l'essentiel est publié sous le titre *Eau*, par les Éd. R. Laffont, 2004.

Cette coopération décentralisée pourra revêtir pour les collectivités du Sud une dimension symbolique. En autofinançant leur offre d'aide au développement à partir de leurs propres budgets et tarifs locaux d'eau potable et d'assainissement, les collectivités françaises impliquées apportent la preuve de l'efficacité durable des principes de base dits du « consommateur-payeur » et du « pollueur-payeur ». L'expérience des élus ou agents des collectivités locales en mission de coopération est très révélatrice : lorsque leurs partenaires prennent conscience que les frais de telles missions sont imputés au budget d'eau du service public local d'origine des personnels concernés, cette démarche prend une forte valeur démonstrative : elle témoigne de l'ensemble des acquis du modèle français de gouvernance et de gestion.

L'appui AESN (5) / SAGEP (6) / SEDIF / Pseau (7) aux projets pour l'eau des migrants maliens de Paris dans les cercles de Kayes et Yélimané illustre les potentiels de cette coopération décentralisée. Des réalisations allant, du soutien financier aux infrastructures de base, à la formation des organes de gestion-exploitation, en passant par les « classes d'eau (8) » ont été soutenues entre 1997 et 2003, ce qui est rarissime dans les coopérations courantes (9). C'est bien le propre de ce type de partenariat décentralisé que d'engager, sur la durée nécessaire au transfert de savoir-faire, l'expertise décentralisée de maîtres d'ouvrages locaux français qui sont simultanément bailleurs et professionnels de la gestion de services publics locaux.

L'analyse de la juste réaction (10) de l'utilisateur français à l'augmentation (11) de sa facture globale d'eau et d'assainissement durant la dernière décennie illustre une des vertus du mécanisme de solidarité proposé ici : bien que le sondage public réalisé (2003) (12) révèle qu'une très large majorité (74 %) d'utilisateurs de l'eau sont disposés à payer 1% plus cher leur facture (13) pour soutenir une aide au développement, il est probable que ce nouveau renchérissement du prix de l'eau conduira l'utilisateur à poursuivre son effort d'économie de sa consommation. Autrement dit, les sommes prélevées sur le budget du service pourraient provenir davantage des économies d'eau réalisées (14) que de la poche du consommateur, par le jeu de régulation opéré entre tarif et consommation. En terme de développement durable, ce processus aurait un impact ainsi à la fois sur la réduction des prélèvements sur la ressource aquatique française, sur la responsabilisation environnementale de l'utilisateur et de la collectivité, tout en réinjectant la contrepartie financière d'un gaspillage environnemental sous forme d'aide au développement équitable.

**Olivier Bommelaer**

*Responsable des actions internationales  
de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, bommelaer.olivier@aesn.fr*

(5) Agence de l'Eau Seine Normandie

(6) Société Anonyme de Gestion des Eaux de Paris, dénommée Eau de Paris depuis 2005.

(7) Programme Solidarité Eau. Lire l'article précédent.

(8) Module éducatif de pédagogie active sur le monde de l'eau, s'adaptant à tous les niveaux scolaires, de la maternelle à l'université.

(9) Il est à remarquer que pour ces projets (sauf les classes d'eau), les migrants maliens sont systématiquement restés le principal bailleur de fonds. Ils ont par contre bénéficié d'un appui sur la durée d'une très large panoplie des professionnels publics de la gestion de l'eau présents en Île-de-France : on n'est plus ici dans les contraintes de durée d'une approche classique d'aide-projet.

(10) Réduction de sa consommation individuelle, base de sa facturation, et des fuites des réseaux de distribution.

(11) Augmentation liée à la généralisation des normes européennes de collecte et d'épuration des eaux usées urbaines.

(12) Par le Ministère de l'écologie et du développement durable.

(13) Soit environ 1,5 € par équivalent-habitant et par an, ou 3,6 € par ménage et par an.

(14) Tant par le service que par l'utilisateur.

# Perspectives

## L'EAU, DÉFI POLITIQUE

Une conviction, ou tout au moins une solide hypothèse, vient à l'esprit à la lecture de l'ensemble d'articles qui se clôt ici : le devenir de l'eau, qui s'identifie largement au devenir de l'homme, est par excellence un défi politique. Ce n'est que secondairement qu'il est un défi technique ou même financier.

Evidence, pourra-t-on penser, dès lors que l'on appréhende la thématique de l'eau en étant centré, comme l'est ce dossier, sur les frictions et les coopérations entre les divers acteurs concernés, et les rapports de pouvoirs entre eux. Mais cette dimension politique de la question de l'eau a bien d'autres justifications, et elle contribue à la rendre à la fois plus passionnante, plus complexe, plus difficile à assumer.

### **L'eau, bien collectif**

En premier lieu, la question de l'eau est politique parce qu'elle s'impose comme un enjeu commun à tous ; ceci se recoupe avec la dimension symbolique qui lui est attribuée dans toutes les cultures. Elle est, bien sûr au sens concret, mais surtout au sens figuré, l'affaire de la cité (*polis*), une cité à la dimension du monde. Cette caractéristique est à souligner : en effet, les enjeux que l'on peut considérer d'emblée, presque naturellement, comme à la fois révélateurs de l'interdépendance des territoires du monde et « à la portée des citoyens », car inscrits dans leur quotidien, ne sont pas nombreux. L'interdépendance en matière démographique, sanitaire ou même économique, par exemple, est moins universellement perceptible. Le devenir de l'eau, enjeu non pas d'une guerre mais d'un combat mondial (1), n'est pas sans liens avec d'autres défis mondiaux, comme celui de l'état de l'atmosphère terrestre (pluies acides, effets du réchauffement climatique sur les ressources en eau...).

Ce que l'on peut appeler la mémoire de l'eau vient renforcer cette dimension de bien collectif, irréductible à une valeur monétaire. La glaciologie est devenue, à bon escient, une science des racines. Les informations qu'elle livre permettent à tout un chacun de se relier à l'histoire longue de l'humain sur terre, avec ses activités et ses conditions d'existence. L'eau, comme les sols, est par ailleurs le support physique d'une relation avec les générations à venir. Elle est ainsi porteuse d'un élargissement de la conscience qu'ont les hommes quant à leur place dans le monde vivant.

(1) Lire plus haut les propos de L. Salamé.

Ces observations ne sont pas seulement théoriques : dans les opinions publiques, et dans une certaine mesure au niveau des pouvoirs en place, l'eau a acquis peu à peu l'envergure d'un « objet politique mondial ». Il s'impose, plus que d'autres problèmes globaux, à la table des jeux politiques nationaux et des négociations internationales, avec pour conséquence des mobilisations gouvernementales inédites. Un certain nombre d'observateurs considèrent par exemple comme une avancée significative la détermination actuelle d'un groupe de dirigeants nationaux africains à propos du droit à l'eau. Leur volontarisme peut prendre appui sur des compétences plus fortes et sur une concertation inter-Etats africains innovante. On peut remarquer également, non sans rapport avec ce mouvement, l'ampleur sans précédent des engagements souscrits par plusieurs gouvernements de l'Union européenne pour l'accès des Africains à l'eau, dans le cadre des « Objectifs du Millénaire » et du processus NEPAD (2).

## L'eau, force de mobilisation

Il serait tout autant irresponsable de faire fi de tels frémissements, en considérant qu'ils ne remettent rien en cause dans la crise mondiale de l'eau, que d'y voir autre chose qu'une étape, l'amorce d'un changement à amplifier. Ceci renvoie à une seconde déclinaison importante de cette « politisation » de la problématique de l'eau ; elle appelle une action forte des citoyens et, en lien avec eux, d'un certain nombre d'organisations de médiation, d'information, de formation. C'est aux citoyens européens que revient par exemple la vigilance quant à la concrétisation des promesses de leurs gouvernants envers l'Afrique ; comme c'est aux citoyens boliviens, argentins, uruguayens que l'on doit attribuer la réactivation de la responsabilité exercée par le politique sur l'eau dans leurs pays. Les citoyens peuvent agir, protester, revendiquer, par rapport au droit à l'eau et à sa qualité, en tant qu'habitants du monde concernés par son avenir, mais aussi en tant que consommateurs, électeurs, actionnaires ; le « contrôle » de la façon dont les « Seigneurs de l'eau » (3) interviennent, au Sud comme au Nord, pourrait bien être, par exemple, l'un des axes prioritaires de l'actionnariat et de l'épargne éthiques. Cet engagement citoyen est d'autant plus nécessaire que les processus de marchandisation et d'instrumentalisation non « soutenable » qui affectent l'eau sont très prégnants. Ils contrecarreront encore pendant longtemps les volontés de démocratisation de l'usage de l'eau et de restauration de sa qualité ; d'autant que des gouvernements de toutes tendances politiques s'en sont faits les alliés très surs (4).

Dans cette ligne-là, les promoteurs d'une proposition comme le « Contrat mondial pour l'eau » (5) apparaissent à la fois comme ayant ouvert une voie, en insistant sur la place essentielle des

(2) Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique.

(3) Selon l'expression des auteurs du *Manifeste de l'eau*, présenté dans l'ouvrage de **Riccardo Petrella**, Ed. Labor, Bruxelles, 1998.

(4) Que l'on pense par exemple au soutien quasi-inconditionnel apporté par des Etats européens (France, Allemagne...) et par l'UE à l'implantation, en position de force, de « leurs » entreprises de distribution d'eau en Amérique latine (voir A. Moro, REMALC, document disponible à **Economic & Humanisme**). Ou encore aux atteroiements de la classe politique française sur la question du paiement du service de l'eau par la grande agriculture.

(5) Présenté dans *Le manifeste de l'eau*, op. cit.



populations dans la gestion de l'eau, mais aussi comme trop peu écoutés encore. « L'eau n'appartient pas, rappellent-ils, aux Etats. A fortiori, elle n'appartient pas aux marchés, aux entreprises, aux actionnaires. Elle appartient aux communautés humaines, des plus petites (communautés villageoises) à la plus grande. Et la « bonne gouvernance » de l'eau ne peut être réalisée en dehors de la démocratie ».

Par analogie, ce qui existe déjà, en Europe en particulier, comme structures interpartenariales de gestion de l'eau (6), doit être simultanément défendu, expliqué, et soumis à la critique, au nom précisément de la démocratie. On peut relever notamment dans ces instances la difficulté qu'éprouvent les représentants des populations pour prendre part réellement aux débats sur les aménagements hydrauliques importants, ou même sur les tarifications de l'eau, les concessions de services... Elle semble due au caractère récent de ces dispositifs (7), à la technicité des dossiers, mais aussi à une certaine défiance de la part des administratifs, techniciens et élus (8). Des moyens publics doivent être affectés à la montée en compétence des citoyens sur les modes et méthodes de gestion de l'eau.

Il est à relever, ce qu'a souligné avec acuité le « Groupe de travail mondial sur le financement des infrastructures de l'eau » que l'ensemble des usagers, dans tous les contextes, doivent se voir reconnaître une part de pouvoir sur l'eau, du fait qu'ils en financent la distribution... ou pourraient le faire si leur quartier ou village était pourvu en eau potable (9). « Les pauvres, évalue le Groupe de travail, paient aujourd'hui bien plus cher, en devant recourir aux porteurs d'eau, que le tarif qui permettrait l'amortissement d'une amenée d'eau dans leurs quartiers » (10).

## L'eau, enjeu de droit

L'eau a également une portée politique au sens où elle est un enjeu de droit. Le droit de l'eau (national et international), le droit à l'eau, l'encadrement juridique des institutions mandatées pour le service de l'eau progressent sans cesse (au niveau mondial, depuis la Conférence internationale sur l'eau de Mar del Plata en 1977). Un point de difficulté, très présent dans certains rapports conflictuels ici et là, repose sur l'hétérogénéité du statut de l'eau dans les diverses traditions juridiques (voir encadré). Ce chantier du droit appliqué a déjà été, et peut être davantage, un objet de coopérations internationales ; en la matière, on doit toujours moduler la tendance à transférer des dispositifs, quand ils ont fait leurs preuves, par la créativité que requiert chaque contexte géographique et culturel. La responsabilité partagée de l'eau ne peut progresser, d'une façon générale, qu'à travers un dialogue des cultures.

(6) Cf. plusieurs articles sur la gestion concertée, notamment celui de **L. Belmont, Ph. Blancher, S. Duplan**.

(7) Plus que d'autres, le domaine de l'eau et de sa qualité renvoie à des représentations diverses, d'ordre scientifique ou non, au sujet desquelles les explications entre partenaires sont longues.

(8) Lire la contribution de **D. Baulier**.

(9) A l'image des usagers maliens ou camerounais rendus présents dans ce dossier par les contributions de **D. Dessille et J. Bigot**.

(10) **M. Camdessus et alii**, *Eau*, Ed. R. Laffont, 2004. À lire avec attention, la définition précise, issue du Groupe de travail, du « principe de recouvrement soutenable des coûts » applicable en milieu pauvre.

### *Trois régimes juridiques*

« De manière simplifiée, là où prévaut le droit musulman, chaque propriétaire d'un terrain peut user à sa guise de l'eau qui s'y trouve ; celle-ci est *res nullius*.

Le droit romain donne à l'Etat le privilège d'user de l'eau acheminée vers les citoyens par des ouvrages publics. *Res publica*, l'eau a la valeur que l'Etat lui confère.

Chez les Anglo-Saxons, l'eau est bien commun, *res communis omnium* ; elle est l'objet d'un partage entre les usagers locaux. Point d'intervention de l'Etat, ou le moins possible, chacun agissant sous le regard des autres et participant à ce regard. Le concept de gouvernance n'est pas loin »

(extrait de M. Camdessus et alii, *Eau, op. cit.* p. 94)

## **L'eau, matrice de développement**

La question de l'eau constitue un enjeu politique, enfin, parce qu'il est inconcevable de la gérer hors d'un projet de société, avoué ou implicite. Préconiser le droit à l'eau comme référence centrale pour orienter cette gestion, par exemple, c'est suggérer que la satisfaction des besoins et intérêts à l'échelle nationale ou locale est seconde, par rapport à une régulation internationale porteuse, sur un plan plus global, d'équité. Orienter les décisions, à propos d'une eau perçue comme fragile et limitée, dans le sens du respect de la ressource, c'est progressivement accepter un rapport à l'ensemble des ressources naturelles moins « consommatoire », moins invasif, plus inscrit dans la durée. Privilégier pour la gestion de l'eau des régulations et arbitrages qui fassent réellement place à l'usager, c'est en partie recomposer le positionnement du politique, du scientifique, du technicien et leur façon d'exercer leur part de pouvoir. Activer le plus possible l'échelon territorial (bassins et aires plus restreintes) pour l'éducation à la complexité de l'eau et la maturation des décisions qui s'y rapportent, c'est réviser les relations entre Etat et territoires, ainsi que la fonction des communes.

La circulation de l'eau modèle la roche et le paysage. La façon dont les sociétés humaines traitent le problème de l'eau modèle le paysage de leurs organisations et est indicatrice des voies de développement qu'elles choisissent.

**Vincent Berthet**



**chroniques**



**Économie et société**

*La chronique d'Yves Crozet*

***Villes européennes :  
le défi de la maîtrise de la mobilité***

Page 88

**Raisons d'agir**

***L'esprit de résistance***

Page 92

# ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ

## *La chronique d'Yves Crozet*

### VILLES EUROPÉENNES

#### LE DÉFI DE LA MAÎTRISE DE LA MOBILITÉ

À l'heure des procédures de ratification de la Constitution européenne, les arguments ne manquent pas pour souligner ce qui unit et ce qui sépare les vingt-cinq pays membres de l'UE. L'un d'eux est rarement mis en avant, alors qu'il constitue pourtant un élément important de l'identité européenne : la ville. Les historiens nous ont depuis longtemps appris combien la formation des villes, avant même l'Empire romain, et plus encore avec lui, a structuré les mentalités et le territoire européens, et continue à le faire.

L'homme d'État qui voulait marquer son époque s'ingéniait à fonder une, ou des villes. Aujourd'hui, les villes nouvelles sont rares, mais la promotion et le développement des villes sont devenus la grande affaire de la vie politique locale. Or, il se trouve que du Nord au Sud de l'Europe, d'Est en Ouest, les élus locaux appliquent peu ou prou les mêmes méthodes, dessinant, sans en avoir toujours conscience, une figure forte de l'unité européenne en construction. En observant les évolutions en cours, il est possible de découvrir les ambitions de ce projet collectif, décisif et pourtant largement ignoré, les chances qu'il recèle, et les questions qu'il ne manque pas de susciter. Comme ces dernières sont à l'image des contradictions qui caractérisent les sociétés modernes, le traitement qui en sera fait indiquera tout simplement un choix de société.

### Ce que signifie la « mode » du tramway en termes de mobilité

Quels sont les points communs entre Budapest, Sofia, Leipzig, Barcelone,

Genève, Paris ou Lyon ... ? La présence d'un réseau de tramway, ancien ou en développement ! Ce qui, en France, a été qualifié d'effet de mode, ne concerne donc pas que l'Hexagone. Il est vrai que le tramway, sur rail généralement, mais parfois aussi sur pneu, a fait depuis quelques années un retour en force en France (1), mais il ne s'agit pas d'une lubie que les constructeurs (Alstom ou Bombardier) auraient réussi à imposer aux élus. Il s'agit tout au contraire d'une réponse précise à une nouvelle donne urbaine consistant à réorienter le fonctionnement des centres villes.

Pour comprendre le changement de priorité des édiles, et de leurs électeurs, il faut revenir aux politiques conduites dans les années 1950 et 1960. Tout était fait alors pour adapter la ville à l'automobile et plus précisément à la vitesse autorisée par l'automobile. Des plans de circulation étaient mis en place, fondés sur des sens uniques et une synchronisation des feux tricolores. De nouvelles voies routières étaient créées (2) et les voies anciennes étaient élargies, notamment en supprimant les lignes de tramway et parfois en rognant sur la dimension des trottoirs. Le développement du stationnement, sur voirie ou dans des parkings, accompagnait le processus.

Les politiques en vigueur aujourd'hui dans les centres villes prennent le contre-pied de cette politique. Tout est fait pour limiter la place de la voiture en ville.

---

\* Professeur à l'Université Lyon 2.

(1) Grenoble a montré la voie du retour au tramway dans les années 1980, suivi de Strasbourg, Nantes, Orléans, Lyon, Montpellier, Bordeaux, Nancy, Marseille, Clermont-Ferrand... Saint-Étienne a toujours conservé des lignes de tramway et les développe aujourd'hui.

(2) Rocades, tunnels, passages souterrains, autoponts...



Les rues piétonnes se sont imposées partout depuis l'expérience de Rouen, il y a plus de trente ans.

La vitesse maximale autorisée est souvent limitée à 30 km/h (cf. le centre de Lyon), en recourant, lorsque c'est nécessaire, à une réduction de la taille des voiries, à la mise en place de chicanes ou de ralentisseurs (les villes italiennes sont les plus expertes en la matière).

Les sens uniques sont parfois supprimés au bénéfice d'un retour à une circulation à double sens forcément plus lente dans des rues relativement étroites (Brest).

Les transports en commun (TC) deviennent partout la priorité des politiques locales. Présentés comme une alternative à l'automobile, ils ont aussi l'intérêt de réduire l'espace qui lui est affecté (3).

Toutes ces mesures, qui visent à ralentir la vitesse de circulation, sont une aberration dans une perspective purement « transport ». Préférer le tramway au métro, c'est choisir un mode dont la vitesse commerciale est deux fois plus lente ; gêner les automobilistes en désynchronisant les feux tricolores ou en remettant les rues à double sens revient à leur faire perdre du temps. Pourquoi en venir à de telles « solutions » ?

La réponse n'est pas, comme on le croit parfois, environnementale, mais essentiellement patrimoniale. Bien sûr, la pollution due à la circulation routière n'est pas anodine, la sécurité des piétons et cyclistes est un sujet grave, et la vitesse provoque, quel que soit le mode, d'importantes nuisances sonores. Remédier à ces coûts externes de l'automobile est donc indispensable. Le principal résultat de tout cela, néanmoins, n'est pas d'abord un meilleur état de santé de la population, mais surtout un accroissement des valeurs foncières.

En remettant l'automobile à sa place (4), les élus ont simplement permis à la ville de retrouver ses aménités et fonctions principales, à savoir la vie sociale, le commerce et l'habitation, et, dans une certaine mesu-

re, l'emploi. Partout où les politiques de cantonnement de l'automobile ont été mises en place, conjointement à des mesures d'urbanisme et de développement des TC, la fuite des habitants s'est interrompue, et souvent, un retour a été constaté. Les commerces ont prospéré et le centre ville s'est de nouveau affirmé comme une « place de marché », où il est devenu plaisant de flâner et de s'attarder dans les bars et restaurants comme l'ont bien compris les touristes. Une véritable reconquête urbaine a donc eu lieu, la ville a retrouvé son rôle de productrice d'urbanité grâce à la mise en valeur d'espaces collectifs où le bonheur privé s'affirme en contribuant à l'intérêt général.

## De la question de la mobilité à la question urbaine

Cette convergence des intérêts particuliers et collectifs ne va pas de soi. Il suffit pour s'en convaincre de se transporter quelques instants dans une ville d'Amérique du Nord. À New York comme à Toronto, à San Francisco comme à Washington, le visiteur européen est frappé par la disposition spatiale, et sociale, des villes. Dès qu'il s'écarte un peu du quartier des affaires, le Central Business District (CBD), il se retrouve dans des quartiers pauvres, ou de véritables *no man's land*. Quelle sont les raisons de cette évidente fracture urbaine ? La réponse réside, entre autres, dans l'automobile et la vitesse des déplacements. La question de la mobilité des personnes n'a pas été abordée en Amérique du Nord comme une question urbaine, mais simplement comme une question de transport. À ce titre, tout a été fait pour faciliter l'accès automobile à la ville. Les autoroutes urbaines, en roclades et pénétrantes, ont été multipliées, orientant de façon automa-

(3) Cf. le tramway ou les couloirs de bus à Paris.

(4) « À sa place » ne signifie pas disparition de l'automobile. L'objectif n'est pas « en ville, (un jour par an) sans ma voiture », mais « en ville (365 jours par an) sans la vitesse » !

tique le choix des individus vers un accroissement de la mobilité (5). Dans la mesure où il est possible de rejoindre rapidement le CBD depuis la périphérie, et comme le prix des terrains diminue à mesure que l'on s'éloigne des centres villes, tous ceux qui le peuvent vont aller résider en (lointaine) périphérie pour bénéficier d'un cadre de vie plus agréable. Thomas Schelling (6) a bien montré comment les ghettos se constituaient d'abord du fait du départ des populations les plus favorisées.

S'il est nécessaire de souligner la différence, manifeste, entre villes américaines et villes européennes, il ne faut pas pour autant oublier que les mêmes facteurs sont à l'œuvre de part et d'autre de l'Atlantique. Les villes européennes ont aussi été touchées par l'étalement urbain, conduisant de nombreux actifs à faire chaque jour plusieurs dizaines de kilomètres pour rejoindre leur lieu de travail. Ainsi que l'a montré Marc Wiel (7), la vitesse automobile a totalement chamboulé les formes traditionnelles de la ville pédestre. Cette dernière était dense, ramassée sur elle-même, pour que chaque point de la ville soit aisément accessible à pied. La domination de l'automobile a tout changé. Même ce qui se passe actuellement dans les centres villes pourrait ne pas empêcher une certaine américanisation des villes européennes (8).

L'accent mis aujourd'hui sur la protection et le développement des centres villes, devenus de véritables « parcs d'attractions urbains », pourrait en effet conduire à des difficultés importantes, déjà constatées ici et là.

■ La première d'entre elles serait de transformer le centre uniquement en zone touristique et commerciale. Ainsi, les rues piétonnes du centre de Lisbonne (le Chiado) sont caractérisées par la multiplication des logements vides au dessus des commerces. Le centre ville n'est plus alors qu'un centre commercial bien desservi par les transports en commun, une place de marché, mais seulement cela.

■ La seconde difficulté, symétrique de la précédente, se résume par le terme anglais de *gentrification*. Ayant attiré une population de résidents aisés et jaloux de leur tranquillité, le centre ville, comme certaines zones pavillonnaires désertées par les enfants devenus grands, devient quasiment un musée où tous les mouvements sont bannis, ceux des voitures comme ceux des commerces.

■ Une troisième difficulté se présente lorsque l'on a évité les deux premières. Quand le centre ville a réussi à combiner harmonieusement les activités commerciales et résidentielles, il va devenir tellement attractif que les prix de l'immobilier vont grimper en flèche. C'est alors que la ségrégation sociale menace. La plupart des villes françaises connaissent aujourd'hui un tel phénomène. Il devient de plus en plus difficile de se loger en centre ville pour les ménages disposant de revenus faibles ou moyens, qui vont alors chercher le salut en périphérie. Le succès du ralentissement des vitesses automobiles en centre ville conduit alors, paradoxalement, à accentuer les tendances à l'étalement urbain. À tel point que, fort logiquement, les mêmes élus qui réduisent les vitesses en centre ville militent parfois pour le développement des voies rapides en périphérie.

■ Dernière difficulté enfin, directement issue de la différenciation spatiale des vitesses de déplacement, la fuite de cer-

(5) Dans les villes américaines, la vitesse moyenne de déplacement est supérieure à ce qui prévaut en Europe. Mais le résultat paradoxal est que les Américains parcourent des distances quotidiennes plus importantes et passent plus de temps chaque jour dans les transports motorisés.

(6) **Thomas Schelling**, *La tyrannie des petites décisions*, PUF, Collection sociologie, 1980.

(7) **Marc Wiel**, *La transition urbaine*, Éditions Mardaga, 1999, et aussi *Ville et automobile*. Cf. Marc Wiel, in *Economie & Humanisme* n° 359 : *Déplacements et transports publics : un avenir pour la ville*.

(8) La forme la plus aboutie de cette américanisation se trouve dans la multiplication des *gated communities*. Il s'agit de résidences dans un espace fermé, protégé et surveillé, dont l'accès est interdit aux personnes extérieures. Soit la négation même de l'idée de ville, caractérisée par ses espaces publics. Cf dans ce même numéro la contribution d'Habitat et Humanisme en rubrique « altérités ».



tains emplois. Dans les centres villes « à petite vitesse », le commerce et certains services se développent. Mais d'autres activités ont tendance à se relocaliser à la proximité des nœuds autoroutiers, des aéroports ou autres gares TGV. Le cas parisien est ici emblématique puisque le nombre d'emplois ne cesse de diminuer dans Paris *intra muros*.

## La ville : une dynamique fragile, toujours réinventée !

Pour se garder de ces différents écueils, ou tout au moins pour en limiter les effets pervers, il ne s'agit pas de revenir à l'idéal type de la ville pédestre. Si la ville doit rester le lieu de la « proximité organisée » (9), elle le fait aujourd'hui en tenant compte de l'existence de nouveaux modes de transport, trois à quatre fois plus rapides et même beaucoup plus dès que l'on s'éloigne des centres villes (10). De ce fait, il ne faut plus concevoir la ville au singulier mais au pluriel. Ce qui va compter n'est pas seulement la présence d'un centre ville attractif. Etant donné que les villes se présentent de plus en plus comme une juxtaposition d'espaces aux vocations différentes, il est indispensable que le passage de l'un à l'autre soit commode, ce qui ne signifie pas rapide.

Cette question de l'accessibilité va devenir l'enjeu crucial des prochaines années et il doit être explicité dans les projets politiques urbains. Ces derniers insistent beaucoup aujourd'hui sur la mixité sociale, comme l'a clairement énoncé la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU, décembre 2000) en imposant un seuil minimal de logements sociaux. Mais cela n'empêchera pas la persistance de zones socialement contrastées. Il est donc indispensable de garantir l'accessibilité, en limitant autant que possible les *gated communities*, mais surtout en indiquant comment va évoluer dans les années à venir l'accessibilité des différentes zones

de l'agglomération. Dans la mesure où l'étalement urbain a conduit de plus en plus de personnes à être prisonnières de la mobilité automobile, et comme il est à la fois difficile et peu souhaitable de développer encore les infrastructures routières, des schémas d'accessibilité à moyen terme doivent être diffusés, précisant les lieux et les axes sur lesquels la mobilité sera plus difficile et ceux pour lesquels elle sera facilitée (11).

Le fait de penser la ville en privilégiant certains types de mobilité au détriment d'autres va devenir de plus en plus central dans les projets urbains. Mais cela ne signifie pas qu'il faut se contenter d'une approche « transport ». Il ne suffit pas de ralentir les vitesses automobiles et de développer quelques lignes fortes de TC, il faut aussi indiquer clairement aux habitants ce que seront, à l'horizon de dix ou quinze ans, les temps de parcours moyens dans l'agglomération. En associant cet effet d'annonce sur l'accessibilité à une politique foncière plus ambitieuse des collectivités locales, il sera possible de dessiner les contours d'une ville durable, où la collectivité ne se contentera pas d'offrir aux habitants des moyens de déplacement, mais orientera les individus vers des choix économiques, sociaux et environnementaux plus respectueux du bien collectif qu'est la ville, et des générations futures.

**Yves Crozet**

(9) Jean-Marie Huriot (dir.), *La ville ou la proximité organisée*, Anthropos, 1998

(10) La vitesse commerciale d'un tramway est inférieure à 20 km/heure. Dans les centres villes, les voitures se déplacent en journée à une moyenne qui ne dépasse pas 15 km/h. Mais en périphérie, cette valeur se rapproche de 60 km/h.

(11) Voir à ce sujet Y. Crozet et I. Joly, « Budgets temps de transport : les sociétés tertiaires confrontées à la gestion paradoxale du " bien le plus rare " », *Les Cahiers Scientifiques du Transport*, n° 45, 2004, p. 27-48.

## L'ESPRIT DE RÉSISTANCE

*Soixante ans après la « découverte » d'Auschwitz, Economie & Humanisme a confié exceptionnellement cette chronique à Violette Maurice, résistante de la première heure, matricule 31965 à Ravensbrück, et active aujourd'hui encore, en particulier en milieu lycéen, pour en témoigner. Au nom de quoi s'être mobilisée ainsi et, soixante-cinq ans plus tard, rester en alerte ?*

Pas une hésitation : pour moi-même – j'avais alors vingt ans – comme pour plusieurs membres de ma famille, l'enthousiasme de s'engager pour la défense de la République, immédiatement après l'appel de De Gaulle le 18 Juin 1940, a été le pendant de la consternation et du sentiment de catastrophe que nous avons ressentis en entendant, la veille, le discours de Pétain ; nous avons tout de suite compris qu'il enterrait la République. La seule question qui m'habite, dès ce mois de juin, est la suivante : comment allons-nous faire, avec un noyau d'amis dont je suis le pivot, pour organiser quelque chose, pour informer l'opinion publique de ce qui se passe ? En même temps qu'un autre petit groupe, nous commençons dans notre ville par des inscriptions, de nuit, sur les murs, la fabrication de tracts, nos premières manifestations, comme le boycott du film antisémite « Le juif Suss ». Plus tard, nous déciderons de publier notre propre journal mensuel, « 93 » (1) et nos actions se diversifieront : tâches diverses de liaison entre fractions de la Résistance, quelques sabotages, organisation d'évasions de résistants incarcérés à Saint-Étienne. Suite notamment à l'intervention de Jean

Moulin, qui m'avait contactée personnellement, mais en éveillant d'ailleurs au premier abord une grande méfiance de ma part, nous deviendrons l'une des composantes, dans la Loire, du regroupement des Mouvements de résistance.

### Des valeurs fortes, un vécu d'exception

En profondeur, ce qui, presque naturellement, m'a mise en marche tenait à l'éducation aux droits de l'homme que j'avais reçue, en particulier de mon père, et à ce que j'avais découvert comme valeurs dans le scoutisme laïc. Et sur le plan concret, nous avions devant nous les témoignages de tous ceux qui rejoignaient la France dite « libre » : des Polonais, puis des habitants d'Alsace-Lorraine, et que nous allions aider dans leurs lieux d'accueil de fortune (2). Leur fuite même attestait du fait que le régime d'occupation était invivable. Quant à la répression contre les Juifs, je m'en suis rendu compte très vite, lorsque, à l'Université de Lyon que je fréquentais, les étudiants juifs ont été interdits de cours. Ma révolte face à cela a été un déclic supplémentaire pour agir. Je me demande toujours comment certains prétendent ne pas avoir su ce qui arrivait aux Juifs.

La difficulté de notre action, dans un contexte où beaucoup semblaient préférer ne pas savoir, était en elle-même stimulante. C'est un véritable enthousiasme qui animait ceux qui avaient été éduqués avec

(1) « Organe des héritiers de la Révolution Française », première parution en mai 1942.

(2) En l'occurrence, le *Vel d'Hiv* de Saint-Étienne, simplement équipé de paillasses.

le sens de la liberté ; dans notre groupe, nous étions presque tous jeunes, et nous ne voyions pas tellement les risques de notre action. Au contraire, nous y prenions presque plaisir, parce qu'elle donnait un sens à notre vie. Le fait de constater, localement, que de nouveaux membres nous rejoignaient était également un encouragement à poursuivre. Mais nous n'étions pas du tout informés des foyers ou mouvements de résistance émergeant dans d'autres pays. Notre seul soutien extérieur, au tout début et pendant assez longtemps, était l'écoute, interdite, des émissions de Radio-Londres.

## Responsables face à l'horreur

Arrêtée le 9 octobre 1943 (après plusieurs autres interpellations brèves) en même temps que mon père, je suis déportée en mars 1944, après un passage à Lyon-Montluc et dans diverses prisons allemandes, à Ravensbrück, dans le bloc spécial des N.N. (Nuit et brouillard). La vie y était dure, mais tellement chaleureuse. L'amitié entre les détenues était extraordinaire ; elle nous permettait de supporter des atrocités, comme les supplices des « expérimentations médicales » infligées aux jeunes Polonaises, et elle soutenait notre mental de résistantes. Nous savions que nous étions là pour continuer à défendre la liberté, à défendre ce en quoi nous avions cru, et j'ai été témoin, de la part de certaines camarades, d'actes héroïques qui m'ont marquée à jamais.

Dans notre vie au camp, en fait, nous avons continué à être des résistantes (3). Nous l'étions en esprit, parce que nous avons fait un choix libre ; nous l'étions aussi, pour une part, en actes, par nos solidarités, par nos insoumissions à la règle SS, par tout ce que nous inventions pour rester vivantes : poésie et chant en groupe par exemple. Il y avait en nous un tel besoin de croire encore que nous retrouverions la liberté que nous avions l'esprit

assez fécond. Et c'est également de ce vécu dans les camps que provient ma première motivation à témoigner, après la guerre, de ce que nous avons connu ; « si jamais vous rentrez, vous parlerez », nous disaient des camarades au seuil de la mort.

Ce passage à un statut de « témoin » n'a pas été facile. Dans la fin des années 1940, beaucoup ne tenaient pas tellement à ce que nous, les anciens résistants et les déportés, nous témoignions. On me l'a demandé parfois juste après notre retour, dans tel ou tel lycée, puis bien moins. Tout se passait comme si notre témoignage soulignait la lâcheté de beaucoup pendant l'occupation ; ils ne voulaient pas que soit dit, indirectement, qu'ils avaient suivi Pétain, qu'ils avaient accepté les horreurs faites aux Juifs... J'ai tenu, malgré une réadaptation difficile, à poursuivre cette tâche ; je le devais à l'ensemble de ceux qui avaient disparu en déportation – et nous éprouvions en quelque sorte un complexe vis-à-vis d'eux, comme une gêne d'être restés, si peu nombreux, en vie – et je voulais expliquer aux lycéens, et à mes propres enfants, comment, étant jeune, on peut se dévouer à une cause que l'on estime vraiment valable.

Cet éveil à leur sens de la responsabilité m'a engagée à intervenir sans relâche. « Madame, croyez-vous que nous, dans des circonstances pareilles, nous serions capables de résister ? », m'ont-ils souvent demandé. Je leur réponds « oui », parce que je crois effectivement que, comme humains, nous avons des devoirs envers nous-mêmes et parce que leur interrogation manifeste déjà qu'ils ont rompu avec l'indifférence. Ce « oui », il est bon qu'ils l'entendent, comme un encouragement de notre part à s'engager.

(3) Sur les conditions de détention et le vécu entre déportées à Ravensbrück, cf. les ouvrages de **Violette Maurice**, *N.N.* (Éd. Encre marine), **Geneviève de Gaulle-Anthonioz**, *La traversée de la nuit* (Éd. du Seuil), ou encore la biographie de Germaine Tillion par **J. Lacouture**, *Le témoignage est un combat* (Éd. du Seuil). (NDLR)

## Une citoyenneté exigeante et ouverte

Une certaine vision de la société et du monde à construire me motive également. Elle s'est forgée à partir de ce pour quoi nous avons combattu, de l'expérience de la fraternité entre résistants de toutes sensibilités et options politiques, et de la déception que j'ai ressentie vis-à-vis de la France que j'ai retrouvée à mon retour de déportation : nous savions que la collaboration avait existé, mais nous nous sommes aperçus que les appétits de guerre n'étaient éteints que dans les discours. Je devais donc, sous peine de me sentir inutile, parler de l'horreur de la guerre, de l'horreur des camps, et contribuer à la paix et à l'amitié entre citoyens différents. J'ai rejoint activement, pendant un bon nombre d'années – et cet engagement était d'ailleurs dans la droite ligne de l'éducation non colonialiste que j'avais reçue – l'action de la LICRA (Ligue contre le Racisme et l'Antisémitisme). Le racisme m'a toujours révoltée, mais, plus précisément à propos de la Shoah, ma révolte la plus vive reste liée à l'extermination des enfants juifs.

Dans la période plus récente, la remontée de l'extrême droite en France, le fait qu'on laisse encore s'exprimer ses leaders m'ont donné des motivations supplémentaires d'agir. Chaque fois que je sais l'existence d'un renouveau de dictature, où qu'elle soit, je réagis. En fait, tous les jours j'ai des moments de révolte devant certaines attitudes, devant des politiques qui nous abreuvent de promesses en évitant les vrais problèmes d'injustice ou de guerre... Il ne peut en être autrement.

Les anniversaires et célébrations de 2005 peuvent-ils, soixante ans après le dévoilement de l'horreur aux yeux de tous, avoir une fonction de mobilisation ? Peut-être, à condition que ceux qui prennent aujourd'hui la parole aient subi à un titre ou un autre la barbarie nazie ; trop de discours émanent de personnes qui n'ont pas compris la profondeur de ce drame. À l'avenir, c'est l'histoire de cette période, construite à partir d'une approche rigoureuse des témoignages, qui doit tenir une place importante dans la diffusion de l'histoire en général. En sachant que le travail nécessaire, en profondeur, est de rallier l'opinion aux raisons d'être, toujours actuelles, de la Résistance.

**Violette Maurice**

### *Liberté*

Liberté dénouant les poignets des esclaves,  
Délivrant de la nuit les hommes harassés,  
Liberté s'exhalant des cachots et des caves  
Par des cris fulgurants dans la pierre tracés.

Liberté qui mûrit au bleu de la fenêtre,  
Liberté des sommets, des cratères géants,  
Des espaces marins où la vague vient naître,  
Quand vibre dans la nuit l'orgue des océans.

Lointaine Liberté qui cachait ton visage,  
Devant la lâcheté des foules à genoux,  
Quand nous avions la mort pour unique partage,  
Comme un rouge brasier tu t'allumais en nous.

**Violette Maurice**

*Incandescence,*  
Éd. Encre marine, 2004



**rubriques**



**International**

*Economie & Humanisme*  
**Face aux conséquences  
du raz de marée en Asie**

Page 96

**Insertion**

*Michel Dinet*  
**Une action sociale participative,  
pourquoi ?**

Page 99

**Altérités**

*Habitat et Humanisme*  
**De la mixité sociale  
à la diversité**

Page 102

**Éthique**

*Pierre Alanche*  
**Administrateurs  
salariés : une brèche  
pour d'autres valeurs**

Page 105

# *International* FACE AUX CONSÉQUENCES DU RAZ DE MARÉE EN ASIE

*par* Economie & Humanisme

Le raz-de-marée qu'a connu l'Asie le 26 décembre dernier et ses conséquences ne sont pas sans rappeler l'émoi mondial créé par les attaques du 11 septembre 2001...

Les cœurs se sont émus et les énergies individuelles et collectives se sont mobilisées comme rarement, dynamique accompagnée parfois d'une volonté « d'en être » à tout prix, voire de surenchérir ; image oblige. Outre des ethnies oubliées et repliées sur elles-mêmes, on découvre à l'occasion de cette catastrophe, que des pays pauvres non affectés par le drame sont aussi capables de solidarité et que certains pays touchés, comme la Thaïlande, ont pu organiser avec sang froid les secours.

Il est à souhaiter que cette mobilisation sans précédent dans son ampleur soit un signal d'espoir à l'adresse des populations sinistrées, sans oublier les habitants des côtes de Somalie. Une certaine vigilance sera tout aussi nécessaire pour que cet espoir ne soit pas déçu, l'incertitude sur les conditions politiques, climatiques et logistiques d'utilisation de l'aide obligeant à tempérer l'enthousiasme. Il est à souhaiter, sur un autre plan, que des leçons soient tirées en termes de prévention et de gestion de crises, (en évitant cependant de tomber dans un positivisme technologique qui dispenserait d'un travail sur la mémoire des catastrophes et sur leurs représentations culturelles collectives) : l'hécatombe humaine de 2004 aurait pu, et doit à l'avenir, être évitée ; les conclusions opérationnelles enfin, doivent être tirées sur l'intérêt de la concertation, de l'échange et de la confiance entre les habitants des zones exposées, entre les gouvernants et les gouvernés.

## *Agir dans la durée*

Aujourd'hui, deux questions interpellent plus particulièrement : la réponse aux besoins sur le terrain, et la pérennité de la dynamique de solidarité dont bénéficient à court terme les régions sinistrées. On sait trop que, en dehors des appels à la guerre ou à la haine, la plus grande des mobilisations finit toujours par faire trop vite long feu. Passée une période de deux, trois ou au plus six mois, le risque est grand de voir l'opinion se détourner du problème. Peut-être même en sera-t-elle d'autant plus tentée qu'elle aura beaucoup donné. Qu'advient-il alors de la poursuite de l'aide, de l'équité de sa répartition ? Qu'advient-il des sinistrés, et notamment des plus vulnérables (les artisans pêcheurs notamment) (1) et des plus marginalisés d'entre eux ? Qu'advient-il de ces pays déjà affaiblis par la faillite économique, par des

(1) Cf. le dossier publié par *Economie & Humanisme* (n° 358, octobre 2001), « Crise mondiale de la pêche, test pour le développement durable ».



conflits armés (sporadiques à Sumatra), ou les deux à la fois (cas du Sri Lanka) ? On ose à peine imaginer ce qu'il adviendrait si une autre catastrophe de même ampleur se reproduisait, non seulement dans les zones déjà touchées, mais aussi ailleurs.

Cela étant, quelle contribution attendre d'Economie & Humanisme à l'élan de solidarité générale ? L'association n'est spécialiste ni de l'urgence, ni de l'appel à la générosité. Au delà de la diffusion d'informations sur l'engagement d'organismes proches, dont les efforts nous semblent devoir être soutenus, Economie & Humanisme peut essentiellement mettre au service d'actions coordonnées ses contacts en Asie, et offrir du temps d'expert et de militant susceptible d'être utile à des projets de reconstruction.

Pour ce faire, le projet PRO ACT représente une plate forme utile. Ce projet (2004-2006), subventionné par la Commission Européenne, dont Economie & Humanisme assure la coordination scientifique et le Grand Lyon la coordination générale, compte la capitale du Sri Lanka parmi ses partenaires (2). PRO ACT est un projet de mise en réseau des villes asiatiques, de collectivités européennes et de bailleurs de fonds de la coopération. Il vise à développer les coopérations décentralisées euro-asiatiques sur des bases financières et techniques plus solides. Un premier séminaire, tenu à Lyon en novembre 2004, a rassemblé une centaine de personnes, dont plusieurs élus européens et asiatiques, en particulier les maires de villes du Sri Lanka, aujourd'hui touchées par la catastrophe, comme Negombo ou Moratuwa.

## Quelles actions concrètes ?

Les multiples projets à venir pour reconstruire et revitaliser les régions sinistrées vont être exigeants de tout, non seulement de financements, mais également d'expertises, d'accompagnements socio-économiques... Nombre de ces initiatives devront être conduites avec des moyens limités et dans des conditions forcément très difficiles. Les lignes budgétaires prévues par les pays riches et les organisations internationales devront être mobilisées rapidement, ce qui implique une instruction rapide des dossiers de demandes. Après l'heure des élans de générosité, il faudra aussi compter avec les intérêts particuliers concurrents, les tracasseries administratives, au niveau des relais comme à celui des bénéficiaires de l'aide.

L'association Economie & Humanisme se mettra donc à disposition des organismes désireux d'intervenir dans les régions sinistrées pour la mise en place de projets opérationnels (infrastructures de santé, habitat et cadre de vie,...), et avec lesquels elle entretient des relations régulières (collectivités et État en France et en Asie, multilatéraux, fondations, ONG, ...).

(2) Le réseau de villes européennes Eurocités, la Ville de Lyon et le réseau de villes asiatiques CITYNET.

Trois pistes d'action majeures se dessinent :

- S'associer à la formulation ou aux études socio-économiques préalables à des projets opérationnels, en mettant à profit des relations de travail avec certains bailleurs de fonds de la coopération : fondations, Commission Européenne, Banque Mondiale, Ministère des Affaires étrangères...
- Faciliter les liens entre demandes et offres d'aides sur des projets en mobilisant des réseaux de contacts en Asie, en particulier à travers le réseau de villes asiatiques CITYNET, suite à l'appel lancé par son Président, le maire de Yokohama.
- Aider à la mise en place de partenariats entre collectivités européennes et asiatiques visant à accompagner des projets opérationnels dans les régions sinistrées (3), et ce en s'appuyant sur le réseau émergent PRO ACT. En Europe, Economie & Humanisme est déjà en relation directe avec des villes comme Rotterdam (volet spécifique de la gestion des déchets), le Bureau des relations internationales des collectivités britanniques (LGIB) ou la municipalité de Rome, sur la question de l'aide aux régions sinistrées.

## Jalons pour le long terme

Que ce qui vient de se passer invite à l'action, chacun ou presque en convient. Cela étant, la catastrophe du 26 décembre 2004 marquera encore longtemps les esprits, contrairement à d'autres drames oubliés ou, plus cruel, confrontés dès leur survenue à une quasi indifférence générale. À charge, pour tous ceux pour lesquels l'humanisme a encore un sens, d'inscrire cet événement dans une réflexion plus globale et plus prospective, qui fasse place à l'éthique, au dialogue de civilisations, à la coopération et au « vivre ensemble » à l'échelle planétaire. Plus largement, Economie & Humanisme doit contribuer à ce que chacun puisse pressentir que ce qui s'est passé est en train de nous apprendre quelque chose.

Economie & Humanisme (4)

(3) Economie & Humanisme a par exemple pris part à la mise en place d'un dispositif collectif de solidarité, suite à la volonté du Grand Lyon de marquer la solidarité de l'agglomération avec l'Asie, aux côtés notamment d'ONG et d'associations représentant les milieux professionnels.

(4) Le projet prioritaire « Coopérations internationales » d'Economie & Humanisme exprime la conscience qu'a l'association de l'interdépendance des diverses sociétés. Il appelle à construire sans relâche dialogues et solidarités en particulier entre Européens et Asiatiques. Cf. le dossier Chine-Europe : pourquoi coopérer ? Economie & Humanisme, octobre 2003.

# UNE ACTION SOCIALE PARTICIPATIVE, POURQUOI ?

*par Michel Dinet \**

*Le défi de la participation touche le social,  
mais croise l'ensemble du fonctionnement de la société.*

L'objectif de la participation dans l'action sociale, et l'action plus politique de renouvellement du contrat démocratique se recourent, comme se recouvrent la fracture civique (1) et la fracture sociale ; la dégradation de la situation sociale et des engagements civiques sont deux phénomènes totalement concomitants.

## ***Pour un renouvellement démocratique***

Si les causes du désengagement civique sont multiples, la première est à rechercher du côté de la perte de sens de l'action publique. Pour beaucoup de citoyens, notamment pour ceux qui sont le plus directement touchés par les réorganisations économiques et sociales en cours, la politique apparaît impuissante à réduire en profondeur les inégalités et à faciliter l'égal accès de tous au développement. Plutôt que permettant de formuler des choix, la politique apparaît réduite à la gestion des procédures et des « bidules », si ce n'est en final, quand elle le peut encore, à la gestion provisoire des crises. Elle n'apporte plus l'éventail des repères sociaux, les représentations différenciées du monde, auxquels les citoyens adhéraient à travers leur affiliation aux institutions civiles et politiques : l'Église, le syndicat, le parti, les mouvements de jeunes...

Même dans le quotidien, faire, construire, monter quelque chose – un objet, un mur, un chantier – était un acte repérable. Et cette socialité et ce quotidien, s'appuyant aussi sur un héritage éducatif, sur des règles et des rites, ont constitué les conditions d'émergence de ce que l'on appelle la formation continue et l'éducation populaire. Aujourd'hui, écartés du travail, les chômeurs de longue durée, les jeunes qui peinent à y entrer, sont privés d'un des lieux évidents où s'opère encore une affiliation au collectif, voire même à une histoire et à un territoire.

Deux autres phénomènes déterminent également l'action sociale. Le premier phénomène est celui de l'incertitude marquant la vie en société. Ce contexte ne se prête pas facilement à la projection sur l'avenir, alors que justement l'énonciation et l'accompagnement d'un « projet de vie » constituent pour beaucoup le socle de l'action sociale. Mais comment ces projets peuvent-ils avoir un sens s'ils ne peuvent être partie prenante d'un projet de

*\* Président (PS) du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, ancien président de l'UNADEL (Union nationale des acteurs et structures de développement local).*

(1) Elle trouve son expression inquiétante sur le terrain même de la démocratie à travers, notamment, la désaffection des citoyens aux élections. Et la conséquence étourdissante en a été le résultat du 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles de 2002.



société qui les englobe, dans le même temps où ils participent à le construire ? (2) Le second phénomène est celui de l'éclatement des lieux et niveaux de prise de décision ; quartiers inter-connectés, région, nation, etc. ; entre les niveaux de responsabilité et les niveaux de compétence, il y a confusion, ce qui modifie, d'une manière évidente, les rapports entre citoyens et politiques (3).

La refondation du contrat démocratique demande d'agir selon deux principes, qui se recourent avec la question du sens de la participation dans le champ de la solidarité et de l'action sociale : le premier de ces principes est de mettre la question sociale au cœur de la réflexion sur le contrat démocratique ; le second est de repenser la place du citoyen dans l'espace public.

L'action sociale, en effet, n'est pas un des volets du projet politique, par exemple à l'échelle d'un département, mais elle doit être le cœur de toute son architecture. Et ce qui est donc demandé aux services d'une collectivité, comme aux élus, c'est de travailler au vivre ensemble en croisant la politique des collèges, celle des transports, de la culture, etc., et l'action sociale, dans sa logique tant de prévention que de correction ou d'accompagnement. C'est un exercice extrêmement difficile parce que l'organisation administrative est cloisonnée avec ses chapitres budgétaires, son organisation hiérarchique, sa logique de gestion, plutôt que de mission. Mais ces nœuds construits un par un, de politique à politique, permettent une avancée. Non pas sur l'action sociale, mais sur l'ouvrage social, dans une approche globale du développement.

## ***Pas de solidarité sans relation équitable***

Dans cette optique, la question de la participation dans l'action sociale croise donc la question de la participation en général, dans le processus démocratique. Il s'agit bien de développer la participation dans l'action publique, et dans l'action sociale en particulier.

Cette démarche de développement participatif se justifie, d'abord, au nom de l'efficacité. Non seulement les personnes construisent par la participation une réponse plus adaptée à la question qui se pose à eux et à leur milieu ; mais l'un des atouts de la participation est invisible : la parole échangée est déjà une formation pour la suite, pour d'autres projets (4).

Un autre fondement de cette démarche réside en un certain nombre de valeurs humanistes : les personnes ne sont pas à appréhender comme des catégories, comme des « publics » ou comme des morceaux de telle ou telle politique, elles doivent

(2) Un certain nombre d'« apaiseurs » sociaux – et donc de politiciens – rêvent que la participation soit circonscrite au quartier, à la beauté du square qu'on va éventuellement aménager, à la fresque qu'on va réaliser à tel endroit... Tout cela n'a de sens que si les personnes concernées se voient reconnue la capacité de parler du projet de ville dans sa structuration fondamentale.

(3) À ce titre, le scandale de la déviance du vocabulaire de la loi dite « Phase 2 de la Décentralisation » est manifeste. La décentralisation, dans son esprit, vise à rapprocher les citoyens du pouvoir et à rendre l'action publique et l'effort fiscal demandé plus lisibles par le concitoyen. Cette loi consacre au contraire – et cela traverse tous les courants politiques – un renforcement des exécutifs locaux, et non pas un renforcement du pouvoir des citoyens.

(4) « Quand il y a une table et deux chaises, il y a déjà un projet », dit un adage québécois.



être abordées dans leur unicité et leur dignité. Cela impose donc d'une manière évidente l'idée que l'on ne peut investir pour l'avenir qu'en écoutant d'abord ce qu'elles disent, ce qu'elles souhaitent dire et ce qu'elles ne peuvent pas dire. Le vocabulaire, les signes, les codes ne sont pas identiques entre les citoyens concernés par l'action sociale et les « aidants » cela impose donc de passer par un temps douloureux de silence, dans lequel on laisse l'espace pour que le mot, le signe, le geste, la grimace puissent éventuellement s'exprimer. Investissement pour l'avenir, ce temps-là est, de plus, respectueux de la dignité même des personnes. Cela vaut pour le handicapé, pour le marginal, pour la personne âgée, pour chacun d'entre nous. Parce que personne, non seulement dans un moment de sa vie, mais même tous les jours, n'est à l'abri de la détresse.

La relation de chacun à un territoire est également importante. Le rapport vertigineux à la planète ne passe d'abord que par cette idée : il existe un espace dont on est originaire, dans lequel on connaît des voisins, dans lequel on peut expérimenter des projets ; ceci ne recouvre pas forcément l'identité locale au sens traditionnel. Un territoire, et l'appartenance à ce territoire, peuvent s'être construits à partir d'une magnifique fête construite par des habitants, à partir du combat mené autour de la fermeture d'une école, ou à partir d'un drame industriel qui a mis à la rue 500 personnes. Mais le territoire vécu, c'est le contraire du terrier, et le développement local n'a rien à voir avec un développement « bocal » !

En dernier lieu, on doit promouvoir une action sociale participative en fonction non pas de certitudes, mais d'intuitions et convictions politiques. Le développement humain, tout d'abord, doit primer par rapport au développement matériel, ce qui passe par une qualité de la démocratie. Le suffrage universel est utile, avec l'hypothèse toujours possible de l'alternance ; mais face aux limites et aux convenances de ce système, la participation est de nature, bien évidemment, à enrichir le débat démocratique. Une notion essentielle de la République, par ailleurs, est la fraternité : la coopération est préférable à la compétition, et entre les individus, même si cela ne se voit pas, le vivre ensemble est fondateur de quelque chose qui enrichit les uns et les autres, qui permet de « rebondir » pour la construction de projets. Cette fraternité ne s'apprend pas dans les livres, ni uniquement à l'école ou dans la famille ; elle se construit au quotidien avec les uns et les autres. Elle nourrit l'enthousiasme du quotidien, et permet de rester ouvert aux germinations qui, au-delà des discours, amorcent la transformation politique et sociale au plan national et au plan international (5).

**Michel Dinet**

(5) Cet article reprend l'essentiel de l'intervention de M. Dinet lors de la journée d'étude organisée par Economie & Humanisme et plusieurs partenaires (Les Centres Sociaux Rhône-Alpes, La Fondation de France, La MIFE de Belfort, La MIRE de Franche-Comté, La MIRE Rhône-Alpes et Le Secours Catholique), Bourg-en-Bresse, Janvier 2005.

# DE LA MIXITÉ SOCIALE À LA DIVERSITÉ

*par Habitat et Humanisme*

Fondée en 1985 à Lyon sur l'impulsion de Bernard Devert (1), l'association Habitat et Humanisme vient de marquer son vingtième anniversaire. *Economie & Humanisme*, dans la ligne de relations répétées et fructueuses avec cette organisation devenue nationale, et comme hommage justifié à son action « pour le droit de tous au logement et à la ville » accueille la réflexion critique conduite par Habitat et Humanisme, en cette année de bilans et d'ouverture, sur l'un des principes d'action qu'elle a fait sienne : la mixité sociale dans l'habitat.

L'idéal de la mixité sociale, définie comme le mélange harmonieux des différentes composantes de la ville, classes sociales, services, activités, etc., s'est imposé peu à peu à l'ensemble des acteurs de l'urbain, et notamment à une grande partie des responsables du logement social. La mixité est perçue comme une garantie de la cohésion sociale et comme une traduction spatiale des principes d'unité et de diversité qui la maintiennent.

## **La mixité, un mythe, un référentiel politique**

Or la mixité n'existe pas a priori. Toutes les villes et les agglomérations sont faites de secteurs, de quartiers, d'unités de voisinage, parfois très typés, voire cloisonnés. La différenciation sociale des espaces résidentiels est un phénomène que l'on peut observer dans les villes modernes depuis l'industrialisation (2), et certains chercheurs n'hésitent pas à envisager cette spécialisation comme l'un des traits structurels du fonctionnement urbain. Elle procède à la fois de l'agrégation spontanée des individus et de la mise à l'écart plus ou moins volontaire de certains groupes.

À l'instar des phénomènes observés en Europe et aux États-Unis (modèle extrême des « *Gated Communities* »), on observe dans la période plus récente un accroissement sensible des inégalités à l'échelle locale, sous l'effet de la polarisation des territoires. Le contexte social de régression se double d'une recherche de proximité de type affinitaire que les chercheurs appellent « appareillement électif ». La tendance à l'urbanisation en archipel qui en résulte est en train de devenir préoccupante en France. Les possibilités de passerelles, de mobilités spatiales et sociales sont bloquées, au détriment des plus défavorisés qui se trouvent relégués de manière durable. Ce mouvement touche de façon privilégiée les personnes issues de l'immigration, pour lesquelles la question du rejet et de la discrimination est encore plus forte. Ce schéma d'un

(1) Dont l'ouvrage « *Une ville pour l'homme* » vient de paraître aux Éditions du Cerf.

(2) Différenciation, voire ségrégation, horizontale, mais également verticale ; les relations strictement codées entre les habitants des étages inférieurs des « beaux quartiers » et leurs « voisins » des étages supérieurs ne représentaient en rien une configuration égalitaire de l'appartenance à la ville.





monde où se juxtaposent des entités homogènes et fortement différenciées limite l'expérience de la rencontre et appauvrit la dimension d'interdépendance, fondatrice de toutes les villes.

L'émergence du thème de la mixité sociale pour lutter contre la ségrégation apparaît principalement en France avec la paupérisation du parc social des grands ensembles et le départ des couches moyennes. L'État oriente alors largement sa politique de l'habitat dans un objectif prioritaire de mixité résidentielle, à la fois dans les attributions des logements sociaux, et dans l'obligation qui est faite aux communes de s'équiper en logements sociaux pour une meilleure répartition sur le territoire (3). Or, si la mixité sociale peut être un principe de référence, sa traduction en outils techniques est beaucoup plus difficile. Rares sont les politiques publiques qui peuvent se prévaloir de succès tangibles en matière de mixité. Pire, ce principe peut être utilisé comme prétexte pour refuser les candidatures des plus pauvres là où il y en a déjà « trop ».

## La mixité érigée en principe d'action

Pour Habitat et Humanisme, la mixité sociale correspond à « l'égalité possible pour tous de participer à la vie urbaine et de s'enrichir, à travers la rencontre et l'échange, de l'apport de tous ». On ne parle ni de cohabitation, ni de juxtaposition, mais d'un décloisonnement des relations sociales et des générations pour faire vivre la ville. Ainsi Habitat et Humanisme privilégie l'achat ou la gestion de logements situés en « diffus », dans des quartiers équilibrés, pour y loger des familles en difficulté accompagnées par des bénévoles.

Après vingt ans d'action, il est possible (4), d'esquisser une classification des conditions favorables pour assurer la réussite de l'insertion d'une famille dans un logement et dans un quartier :

- Une trajectoire présentant certains facteurs de continuité : il est par exemple beaucoup plus facile d'intégrer, soit des familles menacées d'expulsion dont on a racheté le logement, soit des familles de réfugiés qui reconstituent rapidement leur communauté d'origine. En revanche, les familles beaucoup plus marginalisées, notamment certaines qui « viennent de la rue », sont beaucoup plus fragiles et instables, et ne sont jamais à l'abri d'une « rechute ».

- L'adéquation entre le milieu social du quartier d'accueil et celui de la personne relogée : un quartier « huppé », par exemple, ne peut devenir du jour au lendemain lieu d'intégration pour des familles ou des individus qu'il rejette ; il n'y a alors pas de possibilité pour la famille de créer des relations de voisinage.

(3) De la Loi d'Orientation sur la Ville de 1991 à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000. Aujourd'hui, théoriquement, dans chaque commune urbaine, un logement sur cinq doit être accessible aux personnes dont les revenus sont inférieurs aux plafonds HLM, soit quelques trois Français sur quatre. Pour inciter ou contraindre les communes situées dans des agglomérations de plus de 50.000 habitants à construire des logements sociaux, une taxe a été mise en place.

(4) À partir des récits d'associations et d'exemples concrets d'échecs et de réussites



■ La nécessité d'une médiation et d'un accompagnement : l'« acceptabilité » de la famille, ou même du logement, dans un immeuble, est un travail de longue haleine qui doit être porté par les accompagnants. De nombreux exemples de méfiance ou de rejet ont été résolus par la médiation de l'association (5). Cette action ne peut guère cesser avant plusieurs années, les remontées d'ostracisme étant innombrables. L'accompagnement doit permettre une curiosité qui va rendre possible la relation avec l'autre différent, qu'il soit afghan ou ancien prisonnier.

■ L'intégration des logements et des familles dans un processus de droit commun ; là se pose une question en termes de stratégie de l'association : doit-elle ou non communiquer sur ses actions ? La pratique a tendance à favoriser la banalisation des logements Habitat et Humanisme pour que la « greffe » prenne.

■ Agir contre les ségrégations et les replis passe par une politique volontaire en matière de construction et d'attribution de logements sociaux, mais également par un travail sur les représentations. À la discrétion peut s'opposer alors la recherche du débat, qui peut mener au conflit. Mais le débat permet justement de revenir sur ce décalage des représentations et d'amorcer un apprentissage de l'autre (6).

La mixité qui fonde l'action d'Habitat et Humanisme – et d'un certain nombre d'autres organisations – est un terme gênant parce qu'insuffisamment précis, et même instrumentalisé. L'attachement à ce concept est compréhensible, mais dans quelle mesure n'est-il pas un piège ? Il évite de parler de la ségrégation, du racisme, de mettre des mots plus durs sur la réalité. Il vaut donc mieux parler de la diversité : ce concept reconnaît intrinsèquement la différence, alors que la mixité semble la noyer. Comment alors affiner les représentations, comment sortir des clichés ? Probablement en tentant de décrire les situations, toujours différentes, qui se jouent entre la famille et son environnement. Tout l'enjeu réside dans l'analyse de la relation. Or il existe peu d'outils d'approche situationniste.

Le travail d'Habitat et Humanisme, ou de toute association même importante, n'est pas à l'échelle des problèmes de la France en termes de manque de logement, ni des difficultés des quartiers ghettos. Néanmoins son expérience sur le terrain démontre qu'au niveau de l'individu, de l'immeuble, du quartier, des évolutions en profondeur sont possibles, qui modifient effectivement les mentalités et la manière de vivre ensemble. Pour amplifier la portée de son action, l'enjeu est dès lors de capitaliser sur ces expériences et d'analyser les critères de leur réussite, non à partir de concepts, mais bien à partir d'exemples concrets.

(5) À Nantes, cinq logements ont été acquis par Habitat et Humanisme dans la rue de résidence du Maire de la ville. L'annonce de l'achat a été suivie d'une volée de pétitions, mais l'association a mené un travail de négociation et d'explication à l'entrée des familles. Lors d'une réunion publique, une habitante de cette rue est venue raconter comment, après toutes ses réticences, elle avait fait connaissance avec une famille afghane relogée par Habitat et Humanisme et s'était enrichie à son contact.

(6) La présence de réfugiés politiques aide à travailler sur la représentation de l'immigré, de l'étranger, de l'autre, et à combattre les clichés affectant les immigrés maghrébins et africains.

## Habitat et Humanisme

# ADMINISTRATEURS SALARIÉS UNE BRÈCHE POUR D'AUTRES VALEURS

*Élu à ce poste au titre de la CFDT, Pierre Alanche vient de terminer plusieurs mandats d'administrateur salarié de son entreprise, Renault SA.*

**Economie & Humanisme :** *Vous estimez que la présence de salariés est en premier lieu une brèche dans la consanguinité qui règne dans les Conseils d'Administration (CA) des grandes entreprises...*

**Pierre Alanche :** Oui, et cette brèche correspond à deux réalités. Elle renvoie d'abord au profil des administrateurs salariés (AS), différent, par leur formation et leur histoire, de celui des autres administrateurs ; ils ne sont donc pas vecteurs des mêmes valeurs, ce qui ne signifie pas que les membres non salariés des Conseils ne soient pas porteurs de valeurs et d'interrogations morales. C'est surtout par leur mode de désignation que les administrateurs salariés se distinguent. Dans la plupart des grandes sociétés cotées en bourse, les administrateurs ont été choisis par le PDG. Les administrateurs représentant les salariés, eux, sont élus par le personnel. Cette rupture partielle de la consanguinité des CA a deux effets positifs : elle rend les débats en leur sein plus ouverts et moins artificiels, car les administrateurs proches des PDG ont *de facto* un devoir de réserve à leur égard ; s'ils ont des remarques à leur exprimer, c'est en tête-à-tête qu'ils le feront, et non en réunion. Un certain nombre d'administrateurs cooptés se sont dits satisfaits que des questions nouvelles soient abordées dans les réunions de Conseil depuis que des salariés y siègent.

**E&H :** *Peut-on considérer que cette présence des salariés apporte quelque chose à l'entreprise, à sa dynamique ?*

**P. A. :** D'après mon expérience, la présence des salariés au CA est utile sur au moins trois plans principaux.

■ Le premier est celui de la vie de l'entreprise : les salariés sont en quelque sorte des capteurs au plus près des réalités, et cela aide le CA à prendre conscience d'un certain nombre d'évolutions. À plusieurs reprises, j'ai vu les AS introduire une question en réunion et la direction leur répondre : « non, ce n'est pas un problème » ; mais deux ou trois ans plus tard, lorsque ce problème a émergé dans toute son ampleur, certains administrateurs non salariés se sont souvenus de cette interpellation initiale, qui portait par exemple sur des aspects aussi stratégiques

que les relations avec les fournisseurs, ou la gestion des compétences... Dans ces domaines, les administrateurs non salariés ont du mal à évaluer de loin, et de leur propre chef, les impacts de telle ou telle décision de la direction.

■ Le deuxième aspect concerne la discussion des modalités d'application d'un certain nombre de décisions : au moment où les *stock options* étaient le plus à la mode, leur introduction ne posait a priori aucune question aux administrateurs. Les AS, eux, ont demandé à débattre à la fois du principe et des modalités d'application de cette nouvelle forme de rémunération. Le fait d'en discuter a pu aider la direction à amender sa décision de façon à ce qu'elle soit plus opérationnelle. La même chose s'est produite au moment des débats en CA sur le code de déontologie : sa première version était essentiellement basée sur les comportements individuels, ce qui est en soi assez noble ; mais les AS ont alimenté le débat sur les aspects collectifs qui étaient absents de ce code : tout ce qui concerne en particulier les violations de droit dans les entreprises sous-traitantes ou chez les fournisseurs à l'étranger.

■ Le troisième volet se rapporte aux implications de la mondialisation sur l'entreprise. Les AS abordent des sujets sur lesquels, compte tenu des contraintes économiques, ils ont un devoir de vigilance et de réflexion sur le long terme.

En définitive, on peut estimer que les interventions des AS se situent, soit « dans le jeu » de l'entreprise, de par leurs interrogations ou objections, soit « hors jeu », sur des questions de principe qu'un administrateur salarié se doit d'aborder pour ne pas s'engluer dans la logique d'un CA « consanguin ».

*E&H : En ce sens, les AS ne s'expriment pas seulement au nom du personnel de l'entreprise, mais aussi comme une représentation de la société dans l'entreprise...*

**P. A. :** Effectivement. J'ai donc essayé de ne pas pratiquer la langue de bois, de ne pas être seulement là pour répercuter un discours de type « cahier de revendications », mais bien de contribuer à la mission générale du CA ; ceci tout en n'adoptant pas le point de vue contraint du gestionnaire qui respecte dans leur totalité des règles du jeu prétendues incontournables pour que l'entreprise progresse, et en essayant d'avoir une vision à long terme qui englobe des préoccupations plus larges que la gestion de l'entreprise.

Pour exister vraiment dans un CA, la difficulté de l'administrateur salarié est assez forte. Dans chaque cas, il faut trouver l'angle d'attaque qui lui permet de travailler avec le collectif, en lui apportant quelque chose, sans se noyer, sans se laisser phagocyter. Souvent, on peut se sentir soi-même très « petit » devant certaines propositions faites, avec le sentiment qu'« il n'y a pas d'autre choix possible ». Il faut donc poser des questions, non



pas en fonction d'une critique technique de la décision, mais sur le plan des valeurs qui ont fondé cette décision. C'est une démarche personnelle, mais qui ne peut se raisonner que dans le cadre d'une réflexion collective avec les organisations syndicales.

**E&H :** *Et précisément, le syndicat aide-t-il substantiellement ces militants tout à fait originaux que sont les AS ?*

**P.A. :** Indirectement. Ce sont la formation et l'expérience que j'ai pu acquérir au long de mon parcours syndical qui m'ont aidé à survivre dans le milieu du CA. Mais j'ai regretté qu'il n'y ait pas une réflexion plus approfondie, dans mon syndicat, sur la fonction d'administrateur, de façon à ce que, par rapport à toutes les étapes prévisibles de la vie d'un CA, nous disposions d'éléments de référence pour savoir quelle attitude adopter ; par exemple pour élire tel ou tel nouvel administrateur, ou lorsque l'on vote sur les comptes, sur le rapport d'activité de l'entreprise ... Les syndicats ne sont pas habitués à accompagner leurs membres dans cette position d'administrateur, car elle est très différente de celle du militant : l'administrateur intervient en amont des décisions, ses interlocuteurs sont les autres administrateurs, qu'il doit convaincre, et non pas, selon le positionnement habituel du militant, la Direction générale qu'il critique.

À la suite de la dernière élection des quatre nouveaux AS, une formation a été organisée hors entreprise, par un équipe d'enseignants d'une École de management. D'origines syndicales diverses, nous avons vécu là un temps fort qui nous a confirmé le besoin d'une préparation spécifique à cette fonction.

**E&H :** *Pensez-vous que sur le plan du rapport au capital, les interventions des AS font naître une réflexion éthique nouvelle ?*

**P.A. :** Pas encore suffisamment. On a souvent parlé de la situation schizophrénique du salarié actionnaire ; pour ma part, je ne l'ai pas rencontrée sur le terrain : le salarié sait très bien faire la part de ses intérêts de salarié et de sa stratégie d'épargnant. Ceci dit, depuis l'instauration de l'actionnariat salarié, Renault a traversé une période de prospérité ; certaines questions cruciales ne se sont donc pas encore posées aux salariés devenus actionnaires. Une bonne partie de la réflexion sur le rapport au capital, sur la responsabilité d'investisseur, ne s'est pas faite encore. Le salarié a souvent une vision idyllique de sa position dans l'entreprise : il s'en voit, y compris avec les revendications qu'il porte, comme le véritable défenseur, contre des financiers qu'il perçoit comme axés uniquement sur leur intérêt à court terme. À l'avenir, nous verrons certainement, à l'intérieur du triangle salariés-management-financiers de l'entreprise, des jeux d'alliances fluctuantes.

*Propos recueillis par*  
**Vincent Berthet**

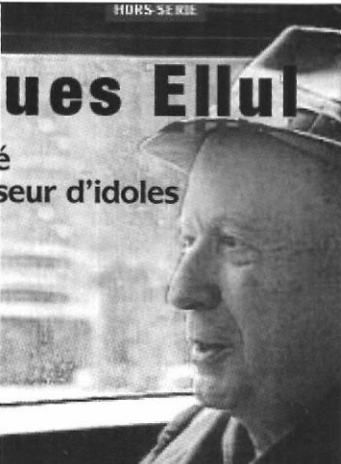
## Informations sociales

Pour découvrir la revue, nous vous proposons de choisir un exemplaire à titre gracieux parmi nos dernières livraisons :



- Les adolescents - n° 119
- Accès aux droits - n° 120
- Décentralisation : enjeux et débats - n° 121
- Unions et désunions du couple - n° 122

Pour le recevoir, vous pouvez soit faire votre demande par mail à l'attention de [ysabelle.michelet@cnaftmail.fr](mailto:ysabelle.michelet@cnaftmail.fr), soit par un courrier adressé à la CNAF, Informations sociales, 32 avenue de la Sibelle - 75685 Paris cedex 14



**Jacques Ellul**

Actualité  
d'un briseur d'idoles

Cinquante ans  
de chroniques  
dans Réforme

Vient de paraître

À commander à :

Réforme,

53-55 avenue du maine  
75014 PARIS

**48 pages au prix de 6 € +  
1,50 € de port, soit 7,50 €**



**MIGRATIONS SOCIÉTÉ**

**La revue bimestrielle d'analyse et de débat sur les migrations  
en France et en Europe**

**novembre-décembre 2004 - vol. 16 - n° 96 - 232 p.**

## DOSSIER : *Réflexions sur la laïcité*

Abonnements - diffusion : CIEMI : 46, rue de Montreuil - 75011 Paris

Tél. : 01 43 72 01 40 ou 01 43 72 49 34 - Fax : 01 43 72 06 42

E-mail : [ciemiparis@wanadoo.fr](mailto:ciemiparis@wanadoo.fr) / Site web : [www.ciemiparis.org](http://www.ciemiparis.org)

France : 40 € Étranger : 50 € Soutien : 70 € Le numéro : 10 €

**documents**



***Le livre du trimestre***

Revue *Travail et emploi* n° 100

Page 110

***Documents***

« voir » - « lire »

Page 111

*Le livre du trimestre*  
**TRAVAIL ET EMPLOI N° 100**  
(OCTOBRE 2004)

Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale  
Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques

Créée en juin 1979, dans un environnement socio-économique difficile, par Robert Boulin (alors Ministre du Travail et de la Participation), la revue ne s'est pas éloignée de sa vocation initiale. Nourrie des recherches et des études de la DARES, elle veut non seulement rendre compréhensibles les enjeux autour des questions du travail et de l'emploi, mais aussi susciter la réflexion des acteurs. La revue ne s'adresse pas seulement aux chercheurs ; elle est ouverte à un public le plus large possible, dans la visée d'une compréhension, d'une appropriation et d'une réflexion optimisée.

Pour ce centième numéro, la rédaction a sollicité des auteurs déjà publiés. Chacun des dix textes est suivi d'un encadré replaçant le sujet dans une rétrospective de vingt-cinq ans d'évolution des problématiques.

Pas de surprise : les thèmes abordés par la revue ne sont pas très différents des préoccupations de sa prime jeunesse. Le temps a provoqué une généralisation ou une évolution des phénomènes ; il donne du recul à l'analyse et influe sur les modes d'action.

La question de la fragilisation des publics est toujours prégnante : O. Marchand constate qu'aujourd'hui les jeunes subissent, voire catalysent une fois de plus les transformations du travail, et A.-M. Daune-Richard retrace le parcours inachevé des femmes vers un accès à l'emploi dissocié de l'ordre familial.

Les politiques de l'emploi sont abordées par H. Puel sous l'angle du concept de chômage structurel, de son histoire, revisitée chaque fois que la situation de l'emploi devient plus favorable, et qui ne représen-



te donc pas aujourd'hui, selon l'auteur, un indicateur d'actualité.

F. De Coninck s'inquiète de l'effritement progressif systémique des conditions de l'exercice du travail, dont l'origine va au-delà, selon lui, de stratégies managériales...

En 2004, et pour l'avenir, les auteurs recommandent la réflexion partagée et la négociation pour trouver ensemble des solutions. En effet, selon P. Boisard, c'est l'absence de consensus minimal en amont qui autorise aujourd'hui la remise en question des 35 heures. J.-P. Aubert et R. Beaujolin-Bellet prônent le traitement « à froid » des restructurations d'entreprises par une anticipation de la crise et une mobilisation des acteurs de la régulation sociale dans une démarche concertée. Examinant la question de l'accès à la formation, V. Merle propose lui aussi une forme de « co-initiative » entre employeur et salarié. A. Jobert et J. Saglio invitent à penser la négociation collective sous une forme d'instance de régulation à visée sociétale plus large.

Du partage au territoire, il n'y a qu'un pas... La question reste celle de l'échelle pertinente et des liens entre les différents niveaux ! Tandis que B. Bercusson étudie les interactions entre droit national et communautaire dans l'application du droit du travail, J.-C. Barbier s'interroge sur l'articulation entre Stratégie Européenne pour l'Emploi et politiques nationales, et sur les convergences entre ces dernières.

**Frédérique Minet**  
*Chargée d'études*  
Economie & Humanisme



« voir »

Site WEB Bibliothèque sonore  
[www.bibliotheque-sonore.org](http://www.bibliotheque-sonore.org)

SPID, association de Soutien à la Production Indépendante de Documentaires, dont le siège est à Aubagne, produit et diffuse, « de manière alternative, des documents audiovisuels engagés aux côtés de celles et ceux qui luttent. » Elle propose des films vidéo (Forum Social Mondial, syndicat SUD étudiant, lutte des Indiens du Chiapas...), des conférences et témoignages sur CD audio (droits de l'homme en Tunisie, lois liberticides en France, fonds de pension, violences policières, Palestine, médias, prisons, entretiens avec Pierre Bourdieu), du multimédia (agence multimédia d'information citoyenne : [www.altermondialisation.org](http://www.altermondialisation.org)),

La bibliothèque sonore est une extension de cette dernière activité. Elle propose – avec l'accord des auteurs – de télécharger, librement et gratuitement, témoignages, conférences ou entretiens, qui sont répartis dans 21 sections : Afrique, Agriculture, Basques, Bourdieu, Consommation, Démocratie, Écologie, Économie, Éducation, Immigration, Judaïsme, Kurdes, Médias, Palestine, Philosophie, Répression, Retraites, Santé, Services Publics, Tché-tchénie, Zapatistes.

La participation de personnalités, telles que José Bové, Pierre Cassen, Pierre Bourdieu, Miguel Benassayag ou René Passet, pour ne citer qu'eux, donne une coloration altermondialiste à ce site, que certains utilisateurs trouveront peut-être politiquement marqué ; encore que les contributions d'Amnesty International, Greenpeace, l'Union Juive Française pour la Paix ou encore la CIMADE témoignent de l'ouverture de cette bibliothèque sonore, voulue « base de données sonore, intellectuelle, humaniste et militante ».

Jacques Bigot

« lire »

International

Roland COLIN

**Kéné Dougou, au crépuscule de l'Afrique coloniale**

Éditions Présence africaine, Paris, 2004, 400 p.

L'auteur, directeur puis Président de l'IRFED, après avoir été chef de cabinet de Mamadou Dia au moment de l'indépendance du Sénégal, livre dans ce volume ses mémoires de jeune administrateur de la France d'Outremer au début des années 1950. Il a été affecté alors au Cercle de Sikasso, du Soudan Français, qui deviendra République du Mali. Kéné Dougou est le nom de l'ancien royaume de Sikasso. Roland Colin parle les langues locales et se révèle un observateur pénétrant de la « culture paysanne adossée aux génies de la terre, de la vie et de la mort ». Cette culture est encore bien vivante, malgré les compromis de plus d'un demi-siècle de colonisation. L'auteur souligne le caractère religieux de cette Afrique, partagée ici entre Islam et animisme, alors que le message chrétien ne parvient pas à franchir le fossé culturel. Mais, c'est encore « le temps des commandants et de la mécanique du pouvoir blanc ». L'étreinte du colonisateur s'est desserrée avec la suppression de l'indigénat et du travail forcé en 1945 ; son action est désormais surtout tournée vers la mise en valeur de la production de coton. La société paysanne découvre peu à peu la signification de l'argent. On pressent l'ébranlement de ses fondements séculaires. Ces mémoires se closent sur la période de désarroi qui s'ouvre. Les soubresauts des années 1960 à 1990 sont à l'horizon. L'ouvrage passionnera les amoureux de l'Afrique et sera du plus grand intérêt pour ceux qui cherchent à en comprendre aujourd'hui la mutation.

André Chomel

Alain DURAND et Nicolas PINET  
**Amérique latine.**

**Chroniques pour 2004**

L'Harmattan, Paris, 2004, 212 p.

Cet ouvrage inclassable est d'abord un excellent aide-mémoire de l'année passée. On y trouve, mois par mois, la chronologie des événements importants qui ont marqué chaque pays, avec un commentaire permettant de les situer. S'y ajoute un tableau rappelant les principaux chiffres sur la population, la santé, et l'économie de chaque pays. Est présentée également une rétrospective générale des événements politiques marquants par grande région : andine, centrale, sud, et du Mercosur. Enfin, – et c'est peut-être la partie la plus intéressante, bien qu'elle soit plus « subjective » – sont publiés neuf documents inédits, dont sept concernent un pays en particulier, qui permettent de couvrir les sujets les plus chauds : les conflits liés à la terre, aux infrastructures (oléoducs,...), aux semences indigènes, la montée des peuples amérindiens, les droits de l'homme, la question des impunités et des réparations... Réalisé par Dial (revue d'actualité sur l'Amérique latine paraissant deux fois par mois), ce livre, unique en son genre, permet de connaître, d'une seule lecture, la situation dans ce continent en profonde mutation : une « bible », en quelque sorte ; un outil de travail, assurément. Mais pourra-t-il être renouvelé chaque année ?

Pierre Granjean

## Société

Jean-Claude BARBIER, Bruno THÉRET  
**Le nouveau système français  
de protection sociale**

Éditions La Découverte, « Repères »,  
Paris, 2004, 124 p.

Ce petit livre, très dense, présente les composantes du système français de protection sociale : sécurité sociale, assurances-chômage, politiques de l'emploi, de la

famille, aide et actions sociales, mutuelles, assurances privées... Il offre des historiques précis, un grand nombre de données chiffrées, des comparaisons entre pays européens. Les auteurs portent un regard objectif sur un certain nombre de questions, comme la santé ou les retraites, fort débattues ces derniers temps, mais pas toujours avec une rigueur suffisante. Finalement, ils nous réconcilient avec le système français, né des aspirations du pays, bâti pas à pas en tenant compte des contraintes démographiques et économiques du moment, discuté âprement par l'État, les responsables politiques et les partenaires sociaux, réputé réfractaire aux grandes réformes, mais en permanente évolution, menacé de faillite et toujours en vie. Pour les auteurs, il est probable que l'importance de l'État va s'accroître, tendant vers une protection plus universelle. En revanche, l'influence de l'Union européenne en faveur d'une convergence des systèmes nationaux, vers le haut ou vers le bas, tardera certainement à se faire sentir.

Michel Lecointre

Anicet LE PORS  
**Le droit d'asile**

PUF, « Que sais-je ? » n° 3733,  
Paris, 2005, 128 p.

Ce petit livre dresse un panorama rapide, mais précis et très complet, du droit d'asile : ses origines et son histoire, ses fondements juridiques, les organismes spécifiques à la reconnaissance du statut de réfugiés, les causes et les conditions d'octroi de l'asile, et les procédures administratives visant à l'accession au statut de réfugié ou à la protection subsidiaire. Le statut de réfugié est un état juridique personnel qui se constate et non un droit qui s'obtient ; il ne commence à porter ses effets qu'après avoir été conféré par un État dont l'octroi de l'asile dépend de sa volonté souveraine. Celui qui « triche » un peu parce qu'il s'expatrie d'un pays où règne l'injusti-



ce et la faim n'est pas pour autant un délinquant, ainsi que pourrait le laisser craindre un courant sécuritaire. Depuis le traité d'Amsterdam, le problème de l'immigration dépasse les frontières nationales et la compétence est attribuée à l'Union Européenne sur la base du principe de libre circulation interne, non seulement des travailleurs, mais aussi des citoyens. À travers ces pages, le spécialiste réalisera une mise à jour de ses connaissances, et le néophyte trouvera une source d'informations précises sur cet aspect spécifique du droit de l'immigration et sur ses incidences sur le droit de la communauté européenne et les droits de l'homme au niveau international.

**Michel Paillette**

Michel BEAUD

**Naissance d'un siècle  
2001 L'Amérique foudroyée  
dans un monde en désarroi**

L'Harmattan, Paris 2004, 276 pages

Tout le monde se souvient du 11 septembre. Beaucoup d'autres événements ont marqué l'an I du XXI<sup>ème</sup> siècle : l'entrée de Bush à la Maison-Blanche, l'élection de Sharon, Porto Alegre face à Davos, les États-Unis et Israël qui quittent la 3<sup>ème</sup> Conférence mondiale contre le racisme... Ce livre est une chronique, jour après jour des événements importants qui ont marqué l'année. Le déroulé des jours pourrait donner une impression cumulative. L'introduction et le propos d'étape qui conclut le livre tracent heureusement des lignes de force. On aurait aimé en trouver également après chaque trimestre, sinon chaque mois. Un index par thèmes et pays facilite la consultation. L'humanité d'aujourd'hui est-elle ce « promeneur qui s'inquiète du harcèlement des moustiques, sans se soucier des fissures dans la retenue d'eau au pied de laquelle il marche » ? L'auteur le pense.

**Claude Royon**

## Économie

Thomas PIKETTY

**Vive la gauche américaine**

Libération/ Éditions de l'Aube,  
Paris, 2004, 201 p.

Sous ce titre, quelque peu provocateur, sont rassemblées cinquante six chroniques écrites par l'auteur dans *Libération* de 1988 à 2004. Centrés, par définition, sur l'actualité, ces textes abordent des sujets variés : les inégalités sociales, le libéralisme, l'éducation, l'Europe, l'impôt, les retraites. Thomas Piketty les traite tous avec la même rigueur, la même précision, la même objectivité. Il insiste sur les comportements des partis quels qu'ils soient et des gouvernements qui portent atteinte, directement ou indirectement, aux plus défavorisés. Chaque fois que possible, il appuie son raisonnement sur des données chiffrées tirées du monde de l'économie. Et cela donne toute leur valeur à ces chroniques.

**Roger Guilhot**

François CUSIN, Daniel BENAMOUZIG  
**Économie et sociologie**

PUF, Quadrige », Paris, 2004, 496 pages

Qu'est-ce que le marché ? Quelles sont les conséquences sociales, culturelles, politiques et... économiques de la diffusion des logiques du marché à l'ensemble de la société ? L'ouvrage traite de ces questions à partir d'une perspective de « sociologie générale de l'économie ». Les auteurs mobilisent ainsi les contributions majeures de la tradition sociologique comme les travaux les plus récents en sociologie économique.

L'ouvrage couvre un vaste champ allant des systèmes économiques dans les sociétés traditionnelles aux enjeux économiques et sociaux de la mondialisation, en passant par l'analyse sociologique des processus (diffé-

renciation, rationalisation, marchandisation, etc.) qui sont à l'origine des sociétés de marché. Si la figure du marché occupe aujourd'hui une place centrale, l'ouvrage rappelle en quoi l'État a joué un rôle déterminant, aujourd'hui largement affaibli, dans le développement de l'économie moderne. De même, l'analyse du marché est couplée à celle du capitalisme et de ses mutations. Au développement d'un capitalisme gestionnaire reposant sur l'émergence des grandes firmes durant la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, fait aujourd'hui écho le développement d'un capitalisme financier qui modifie les grands équilibres économiques, politiques et sociaux, remettant ainsi en cause les mécanismes d'intégration et de régulation sociales. Dans un langage clair, et en croisant utilement les angles d'analyse, cet ouvrage permet donc au lecteur de mieux comprendre la place déterminante de l'économie dans nos sociétés.

**Emmanuelle Betton**

## Philosophie

Edgar MORIN

**Dialogue sur la connaissance.**

**Entretiens avec des lycéens**

suivi de **Reliances**

Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues,  
2004, 140 p.

Boris CYRULNIK, Edgar MORIN

**Dialogue sur la nature humaine**

Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues,  
2004, 72 p.

Au moment où paraît le sixième et dernier tome de *La Méthode*, ces deux petits livres donnent un accès facile à la pensée d'Edgar Morin. Sur l'intégration, l'approche de la complexité et son itinéraire intellectuel, les réponses aux questions des lycéens sont brèves mais d'envergure. *Reliances* est la transcription d'une émission où Edgar Morin retrace son parcours

de sociologue, d'intellectuel de gauche, de journaliste, de spécialiste de cinéma, de directeur de revue. Le dialogue avec Boris Cyrulnik est passionnant et particulièrement significatif de la richesse de discours interdisciplinaires qui rassemblent au lieu de dissocier. Dans ce dialogue, l'interdépendance du cerveau et de l'esprit, du culturel et du psychologique, du cérébral et du biologique devient évidente.

**Claude Royon**

**De la reconnaissance.**

**Don, identité et estime de soi**

Revue du MAUSS n° 23,

Premier semestre 2004,

La Découverte, Paris, 502 p.

Il est impossible de rendre compte de façon brève d'une revue qui a près de 40 contributions. Alain Caillé, son directeur, le reconnaît implicitement en se justifiant de ce gonflement de sa revue par le succès (p. 28). Ce débat philosophique sur la reconnaissance (reconnaissance conquise, reconnaissance due), avec ses liens avec le don, passionnera tout lecteur doté de loisirs, d'autant plus que la controverse s'y déploie aussi à loisir. Signalons le texte de Jean-Pierre Dupuy, « quand les technologies convergeront » (p. 408-417), qui dénonce les prétentions des nanotechnologies et des sciences cognitives, telles que les présentent certains spécialistes américains qui pratiquent un double langage : ils annoncent, d'une part, leurs effets sociaux potentiels remarquablement favorables pour le bonheur de l'humanité, à l'usage de leurs financeurs et du public scientifique et technophile, mais ils soulignent, d'autre part, les limites de leurs techniques à l'égard des scientifiques critiques qui dénoncent les apprentis-sorciers. Une technique s'inscrit toujours dans un rapport social. Le combat se mène entre scientifiques et avec l'aide de certains philosophes. Le MAUSS mène le bon combat.

**Hugues Puel**

## *Livres reçus*

- Anne-Marie ALCOLEA-BURETH  
**Pratiques et théories de l'économie solidaire. Un essai de conceptualisation**  
L'Harmattan, coll. « Economie plurielle », Paris, 2004, 397 p.
- Joël BAKAN  
**Psychopathes & Cie. La soif pathologique de profit et de pouvoir**  
Les Éditions Transcontinental, Montréal, 2004, 217 p.
- Michel BASSAND  
**La métropolisation de la Suisse**  
PPUR, « Le savoir suisse », Lausanne, 2004, 148 p.
- Hacène BELMESSOUS  
**Voyage en sous France**  
Éditions de l'Atelier, Paris, 2004, 154 p.
- Bruno BIGOURDAN, Didier TCHERKACHINE  
**Évaluer et optimiser le projet associatif. Diagnostic stratégique de l'association**  
Éditions Juris-Service, « Managers d'association », Lyon, 2004, 192 p.
- Christine BULOT, Dominique POGGI  
**Droit de cité pour les femmes**  
Éditions de l'Atelier, « Les savoirs de la ville », Paris, 2004, 205 p.
- Centre de Recherches en Éthique Économique et des Affaires et Déontologie professionnelle  
**Éthique et société civile. Actes du dixième colloque d'éthique économique (Aix-en-Provence, 3 et 4 juillet 2003)**  
Librairie de l'Université d'Aix-en-Provence, « Éthique et déontologie », Aix-en-Provence, 2004, 352 p.
- Bernard DUMAS, Michel SEGUIER  
**Construire des actions collectives. Développer les solidarités**  
Chronique sociale, « Comprendre la société », 2004, 226 p.
- Espace Formateurs  
**Champ contre champ. Regards croisés sur des pratiques d'orientation tout au long de la vie**  
Espace Formateurs, Lyon, n.d., 239 p.
- FONDAD  
**China's Role in Asia and the World Economy**  
FONDAD, The Hague, 2003, 308 p.
- FONDAD  
**Diversity in Development. Reconsidering the Washington Consensus**  
FONDAD, The Hague, 2004, 238 p.
- Georges GONTCHAROFF  
**Le travail force comme remède à l'exclusion ?**  
ADELS, Paris, 2004, 310 p.
- André LEBON  
**Immigration et présence étrangère en France en 2002**  
La Documentation Française, Paris, « Rapport », 2004, 134 p.
- Frédérique LERBET-SERENI (dir.)  
**Expériences de la modélisation, modélisation de l'expérience**  
L'Harmattan, coll. « Ingénium », Paris, 2004, 174 p.
- Michel MICHEL, Jean-François THIRION  
**Faire face à la violence dans les institutions de santé**  
Éditions Lamarre, « Gestion des risques et de la qualité », Rueil-Malmaison, 2004, 237 p.
- Philippe MOATI  
**Nouvelles économies, nouvelles exclusions ?**  
Éditions de l'Aube, « Monde en cours », La Tour d'Aigues, 2003, 245 p.
- James D. TWAITES (dir.)  
**La mondialisation. Origines, développements et effets**  
Les Presses de l'Université Laval, Québec, 2004, 918 p.
- Gilles VERBUNT  
**La question interculturelle dans le travail social. Repères et perspectives**  
La Découverte, coll. « Alternatives sociales », Paris, 2004, 218 p.

# PENSEZ à vous abonner !

(cochez votre choix)

■ Nom : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

■ Prénom : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

■ Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

■ Commune : \_\_\_\_\_

■ Code Postal : \_\_\_\_\_

■ Pays : \_\_\_\_\_

■ Date : \_\_\_\_\_

■ Signature : \_\_\_\_\_

## DÉSIRE UN ABONNEMENT

(4 numéros par an)

### ● ABONNEMENT 1 AN

France :  45 €

UE :  51 € Hors UE :  50 €

### ● ABONNEMENT 2 ANS

France :  80 €

UE :  92 € Hors UE :  90 €

étudiants : demi-tarif

### RÈGLEMENT :

■ Paiement comptant joint au bulletin,

oui  non  
ou

■ sur présentation d'une facture,

oui  non

(si oui, nombre d'exemplaires...)

### RÈGLEMENT À L'ORDRE DE :

## Economie & Humanisme

14, rue Antoine Dumont  
69372 Lyon cedex 08 France  
Contact - Fatima Harbouche

Tél. 33 (0)4 72 71 66 66

Télécopie 33 (0)4 78 69 86 96

courriel : fatima.harbouche@economie-humanisme.org

web : <http://www.economie-humanisme.org>

Possibilité de commander en ligne.

## Economie & Humanisme

### Une ressource documentaire

Sur le Site Web d'Economie & Humanisme ([www.economie-humanisme.org](http://www.economie-humanisme.org)), il est possible de consulter une base de données multicitères permettant de prendre connaissance, thème par thème, des articles publiés par la revue depuis 1993.

**Possibilité de commander en ligne.**

## DERNIERS DOSSIERS

### 2001

N° 357 : De l'insouciance à la responsabilité.

Quel pouvoir pour les consommateurs ?

H.S. 8 : Entrepreneurs et salariés.

Les coopératives d'activités

N° 358 : Crise mondiale de la pêche.

Un test pour le développement durable

N° 359 : Déplacements et transports publics.

Un avenir pour la ville

### 2002

N° 360 : Développement durable,

développement de l'homme ?

N° 361 : Intégration sociale :

des passerelles pour l'emploi

N° 362 : Demain, quel monde rural ?

Et pour qui ?

N° 363 : Vaincre l'illettrisme

### 2003

N° 364 : Solidarités, action sociale :

de l'aide au partenariat

N° 365 : Développement durable. Peut-on

compter sur l'enseignement supérieur ?

N° 366 : Chine-Europe : pourquoi coopérer ?

N° 367 : Et si la société redécouvrait

sa jeunesse ?

### 2004

N° 368 : Droit au logement,

qu'en avons-nous fait ?

N° 369 : Travail et emploi,

contre les discriminations

N° 370 : Entreprises, société,

développement durable.

Quelles responsabilités pour les managers ?

N° 371 : Alternatives en Amérique latine

Les revues épuisées peuvent être obtenues en photocopie au prix de 0,15 € la page, plus envoi.

# LIBRAIRIES

## dépositaires de la revue

### 07 Privas

LIBRAIRIE LAFONTAINE  
4 place de l'Hôtel de Ville

### 12 Rodez

LA MAISON DU LIVRE  
Passage des Maçons

### 13 Aix-en-Provence

LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ  
12 A rue Nazareth  
SILOË LE BAPTISTÈRE  
13 rue Portalis

### 13 Marseille

LIBRAIRIE PAÏDOS  
54 cours Julien (6e)  
SAINT-PAUL SILOË  
47 bd Paul Peytral (6e)

### 14 Caen

LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ  
110 rue de Geole  
LIBRAIRIE AU BROUILLON  
DE CULTURE  
29 rue Saint-Sauveur

### 22 Saint-Brieuc

LE PAIN DES RÊVES  
13 rue Saint-François

### 25 Besançon

CAMPONOV  
50 Grande Rue  
LES SANDALES D'EMPÉDOCLE  
95 Grande Rue

### 25 Montbéliard

L'ESPACE SILOË  
5 place St Martin

### 26 Valence

LA PROCURE PEUPLE LIBRE  
2 rue Emile Augier

### 27 Evreux

UNIVERS DU LIVRE  
34 rue du Docteur Ourseil

### 31 Colomiers

LIBRAIRIE LA PRÉFACE  
35 allée de Rouergue

### 34 Montpellier

LIBRAIRIE SCRUPULE  
26 rue du Faubourg Figuerolles  
SAURAMPS ET CIE  
Le Triangle

### 38 Vienne

LUCIOLES  
(Œil de la lettre)  
13 place du Palais

### 42 Saint-Etienne

LIBRAIRIE BLANDINE BLANC  
19 rue Pierre Berard  
LIBRAIRIE CULTURE ET FOI  
20 rue Berthelot

### 44 Nantes

SILOË L.I.S.  
2 bis rue Georges Clémenceau  
VENT D'OUEST (Œil de la lettre)  
5 place Bon Pasteur

### 46 Figeac

LE LIVRE EN FÊTE  
27 rue Orthadial

### 49 Angers

LIBRAIRIE CONTACT  
3 rue de Lepneveu

### 50 Saint Lo

PLANET ®  
Route de Baudre  
Centre Commercial Intermarché

### 51 Reims

LA PROCURE LARGERON  
13 rue Carnot

### 59 Lille

LIBRAIRIE L'ARBRE À LETTRES  
58 rue Esquermoise

### 60 Chantilly

LA PROCURE  
1 avenue Général de Gaule

### 63 Clermont-Ferrand

LA PROCURE LA TREILLE  
1 place de la Treille

### 69 Lyon

LIBRAIRIE  
À PLUS D'UN TITRE  
4 quai de la Pêcherie (1er)  
LIBRAIRIE DECITRE  
6 place Bellecour (2e)  
LIBRAIRIE LA PROCURE-LÉO  
9 rue Henri IV (2e)  
LIBRAIRIE  
DES NOUVEAUTÉS  
(Œil de la lettre)  
26 place Bellecour (2e)  
LIBRAIRIE SAINT-PAUL  
8 place Bellecour (2e)

### 72 Le Mans

SILOË LIBRAIRIE  
38 bis place des Comtes du Maine

### 73 Chambéry

LIBRAIRIE DECITRE  
75 rue Sommeiller

### 75 Paris

TIERS MYTHE  
21 rue Cujas (5e)

### 76 Rouen

LIBRAIRIE L'ARMITIÈRE  
5 rue des Basmage

### 85 La Roche-sur-Yon

SILOË  
58 rue Joffre

### 87 Limoges

LIBRAIRIE PETIT  
3 place Denis Dussoubs

### 88 Saint-Dié-des-Vosges

LIBRAIRIE LE NEUF  
15 rue d'Alsace

### 90 Belfort

LES AMIS DU 18  
Faubourg de Montbéliard

### 91 Corbeil-Essonnes

LES YEUX OUVERTS  
6 chemin des Bas-Vignons

### CH Genève

LIBRAIRIE DU BOULEVARD  
(SILOË)  
34 rue de Carouge

## Association éditrice de la revue

### Economie & Humanisme

### Conseil d'Administration :

Eric Baye,  
Emmanuelle Betton,  
Maurice Billet,  
Olivier Brachet,  
Bernard Carrère,  
Luc Champagne,  
Jean Clément,  
Denise Leloup,  
Paul Loubet,  
Nathalie Monnier-Brabant,  
Hugues Puel,  
Danielle Rivière,  
Gérard Sarazin,  
Eric Sottas,  
David Vallat,  
Jean Vidaud,  
Marc Viret.

Le dossier  
de ce numéro  
a été élaboré  
en partenariat  
avec :



**AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE**

51 rue Salvador Allende  
92027 NANTERRE Cedex



**RÉGION LIMOUSIN**

27 boulevard de la Corderie  
87031 LIMOGES Cedex



**DIREN - COMITÉ DE BASSIN MARTINIQUE**

Immeuble Massal - 4 boulevard de Verdun  
97200 FORT DE FRANCE



**EAU DE PARIS**

9 rue Victor Schoelcher  
75675 PARIS Cedex 14



**ÉCOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT**

Rue Maurice Audin  
69518 VAULX-EN-VELIN Cedex



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE**

3 avenue Claude Guillemin - BP 6125  
45061 ORLÉANS Cedex 2



**LA TURBINE CCSTI**

Place Chorus  
74960 CRAN-GEVRIER



**MUSEUM**

**MUSÉUM**

28 Boulevard des Belges  
69006 LYON



**RES-EAU-VILLE - GDR 2524 CNRS**

28 rue Saint-Guillaume  
75007 PARIS

ISSN 02459132



Vente au numéro :

12 €

Commande franco de port :

France : 13 €

UE : 14 €

Hors UE : 13,5 €